



PROCÈS-VERBAL

SEANCE PLÉNIÈRE

26 juin 2015

SOMMAIRE

	Adoption du procès-verbal de la séance du 2 avril 2015	11
1	Compte administratif 2014	12
2	Bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2014 Annexes du compte administratif 2014	28
3	Compte de gestion 2014	29
I –	COMMISSION EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	
4	Emploi, économie, tourisme, allocations, insertion	60
II –	COMMISSION DE LA SOLIDARITÉ : ENFANCE-FAMILLE, PERSONNES AGÉES ET PERSONNES HANDICAPÉES	
5	Solidarité départementale : renforcer la proximité	68
III –	COMMISSION RÉUSSITE ÉDUCATIVE : COLLÈGES ET TRANSPORTS	
6	Collèges : préparer l'avenir Projet de contrat de partenariat (CP) pour la modernisation de quatre collèges	40
IV –	COMMISSION AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES, INFRASTRUCTURES ET ROUTES	
7	Routes : relier les territoires Voirie : budget supplémentaire 2015	30

V –	COMMISSION AGRICULTURE, RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL	
8	Accompagner le développement de tous les territoires - Agriculture -	81
9	Politique de l'eau	90
VI –	COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET LOGEMENT	
10	Environnement : préserver notre cadre de vie	36
11	Moderniser et sécuriser les réseaux	37
12	Diversifier l'offre de logement pour contribuer à la cohésion sociale	39
VII –	COMMISSION CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS	
13	Encourager l'accès à la culture	91
14	Offrir des services culturels de qualité Archives départementales de la Sarthe	95
15	Promouvoir les pratiques sportives	96
VIII –	COMMISSION FINANCES, RESSOURCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
16	Droit à la formation des conseillers départementaux	97
17	Fonctionnement des groupes élus	98
18	Contribuer à garantir la couverture des risques sur le territoire Service départemental d'incendie	99
19	Adapter notre système d'information et maîtriser nos moyens généraux	100
20	Ressources humaines Ajustement des crédits et des effectifs	102
21	Informations relatives à la gestion des emprunts et la réalisation des lignes de trésorerie	103
22	Habilitation pour agir en justice Compte-rendu de la délégation au Président	104

23	Indemnité de conseil allouée au payeur départemental	106
24	Budget Supplémentaire 2015	107

VOEUX

	Avenir de la ligne SNCF « Caen-Le Mans-Tours	110
	Loi NOTRe et avenir des communes	112

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SARTHE
SEANCE DU 26 JUN 2015

La séance est ouverte à 9 heures 25 par M. Dominique Le Mèner, Président du Conseil départemental.

Secrétaire de séance : Mme Véronique Rivron.

Il est procédé à l'appel.

Mme Lecor est absente et excusée.

Le quorum est atteint.

M. Le PRESIDENT. La séance est ouverte.

Mes chers collègues, en notre nom à tous, je veux adresser à Mme Lecor, qui a perdu son père, nos sincères condoléances.

Je voudrais également évoquer à cet instant la mémoire de Bernard Petiot, notre ancien collègue, qui nous a quittés en début de semaine.

Vice-Président de l'Assemblée départementale, il avait été élu en 1998 Conseiller général du canton de Saint-Paterne. Bernard Petiot était un farouche défenseur de la ruralité et son engagement en faveur du développement de son territoire était reconnu par tous. Amoureux de son terroir et profondément attaché à son animation, il était aussi un fin connaisseur de la gestion locale. Dessinateur industriel chez Moulinex, il savait souvent enrichir nos discussions de précieux conseils. Empreint d'une grande modestie, il était l'incarnation d'un Conseiller général proche et toujours soucieux de faire prévaloir l'intérêt général avant toute autre considération.

Je vous propose que nous observions une minute de silence.

Les Conseillers départementaux se lèvent et observent une minute de silence.

M. Le PRESIDENT. Je vous remercie.

Mes chers collègues, dans le contexte économique difficile que notre pays traverse, le compte administratif qui vous est soumis ce matin nous permet de témoigner de la qualité de la gestion financière menée par notre collectivité.

A 10,4 %, le taux d'épargne brute du Département demeure à un bon niveau. Sa diminution relative s'explique principalement par la hausse des allocations individuelles de solidarité, AIS. Je tiens d'ailleurs à rappeler que ces dépenses obligatoires ne sont compensées que pour moitié par l'Etat et que le Département mobilise chaque année 60 M€, soit presque l'intégralité de son épargne brute pour couvrir ce reste à charge.

Ce niveau d'épargne a permis de ramener le recours à l'emprunt à 17 M€ et de poursuivre notre politique de désendettement. Celle-ci porte ses fruits puisque notre dette a diminué de 58 M€ depuis 2009. Je voudrais aussi souligner que le taux de réalisation des investissements atteint désormais un taux exceptionnel de 91 % contre 79 % il y a 2 ans, conformément aux engagements qui avaient été pris à l'époque.

Ces indicateurs prennent tout leur sens si on les compare à ceux d'autres départements. Ainsi, les Conseils départementaux du Nord ou du Maine-et-Loire n'ont, par exemple, quasiment plus de capacité d'investissement et ne sont pas sûrs de pouvoir présenter un compte administratif équilibré dans un futur proche.

Bien que notre situation financière soit saine depuis plusieurs années, l'effet ciseau et la baisse historique des dotations de l'Etat vont rendre nos prochains exercices budgétaires particulièrement complexes.

Les difficultés sont devant nous !

Jamais nos finances locales n'avaient connu une telle dégradation. Pour la Sarthe, en effet, le désengagement de l'Etat, qui s'accompagne de la diminution de la DGF, équivaut, en effet, sur trois ans, à la moitié de notre épargne brute ou par comparaison, à près de 30 points d'augmentation du taux de l'impôt foncier ! Trente pour cent de fiscalité supplémentaire !

Dans le même temps, l'annonce de Mme Lebranchu, Ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique, sur l'augmentation salariale des fonctionnaires territoriaux aurait pour notre Département un coût estimé à 1 600 000 €, la hausse continue du chômage et les très mauvais chiffres publiés hier et qui constituent un malheureux record historique pour notre pays avec 5,4 millions de chômeurs ne manquent pas de nous alarmer.

Cette hausse devrait entraîner mécaniquement une progression de nos dépenses de RSA. Le coût de ce dispositif atteint déjà des sommets pour les départements puisqu'il est passé de 8,9 à 9,4 milliards d'euros entre 2013 et 2014.

Un récent rapport du Sénat prévoit ainsi que la majorité des départements pourraient accuser un déficit de leur section de fonctionnement d'ici à 2 ans. A l'instar de Pierrette Dalfix-Ray, Vice-présidente du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, certains élus envisagent de remettre le budget de leur collectivité au Préfet en 2017. Jean-René Lecerf, Président du Département du Nord, menace de ne payer le RSA qu'au prorata de sa compensation par l'Etat si des solutions ne sont pas trouvées rapidement.

Si nous ne voulons pas en arriver à de telles extrémités, et selon les premières estimations de nos services financiers, notre collectivité devra économiser 11 M€ en 2016 et 17 millions en 2017 !

Il n'existe donc plus aucun doute, nous allons être contraints de prendre des décisions difficiles pour équilibrer les budgets du Conseil départemental. Nous devons probablement réduire des soutiens à nos partenaires et adapter certaines actions qui n'entrent pas directement dans le champ de nos compétences.

L'ensemble de nos politiques devra faire l'objet d'une analyse très fine pour diminuer encore nos dépenses, sans pour autant réduire la qualité de notre service à la population ; il faudra aussi veiller à contenir notre masse salariale.

De manière un peu provocatrice, je dirais qu'après avoir échappé à une mort annoncée l'année dernière, c'est maintenant un long et méthodique étranglement financier que l'on fait subir aux Départements. Mais pour paraphraser Nietzsche : tout ce qui ne nous tue pas doit nous rendre plus fort !

On ne peut être que surpris néanmoins d'une telle attaque contre les départements !

Pourtant, la discussion de la loi NOTRe a prouvé que les Départements garantissent un développement équilibré des territoires et assurent une fonction d'amortisseur social. Notre collectivité joue un rôle essentiel dans la cohésion de notre pays.

Dans ces circonstances, je vous annonce qu'il nous a semblé plus raisonnable de reporter le vote du prochain budget primitif à mars 2016 pour nous donner le temps de préparer les nouvelles mesures d'économie. Je souhaite aussi que notre assemblée se réunisse fin septembre afin de tirer toutes les conséquences de la loi NOTRe.

Cependant, je ne veux pas que notre action dans les prochaines années se réduise à un exercice comptable où le seul objectif serait de faire des économies. Au contraire, je veux que nous allions de l'avant pour améliorer le quotidien des Sarthoises et des Sarthois.

Le budget supplémentaire que nous voterons traduit concrètement cette volonté.

Dans cette perspective, je vous propose de voter une subvention de 3 M€ à la ville du Mans pour le réaménagement de la place des Jacobins. Après notre participation de 1,7 M€ à l'Espace culturel des Jacobins, celle-ci matérialise notre soutien au développement de l'attractivité du Mans.

Par ailleurs, le plan « Collège performant » que notre assemblée a adopté à la quasi-unanimité en 2014 est pleinement entré dans sa phase opérationnelle. Ce projet, essentiel pour l'avenir de nos enfants, prévoit un investissement de 330 millions d'euros pour la rénovation et la modernisation des collèges sarthois.

Avec 6 opérations déjà programmées avant le plan Collège performant, le Conseil départemental va donc lancer 15 chantiers de restructurations lourdes dans les prochaines années, ce qu'il n'a jamais réalisé par le passé au moyen de la Maîtrise d'Ouvrage Publique (MOP) classique. C'est pourquoi je vous propose de mener la

reconstruction de 4 collèges – Henry Lefeuve à Arnage, Jean Cocteau à Coulaines, Maroc-Huchepie au Mans et Marcel Pagnol à Noyen-sur-Sarthe – par l'intermédiaire d'un contrat de Partenariat Public Privé, PPP.

Le recours à cette procédure est motivé par des raisons d'efficacité. L'unique volonté de la majorité départementale est que les 2 400 élèves disposent d'équipements modernes le plus rapidement possible. La procédure n'a rien d'expérimentale ; elle a déjà été utilisée avec succès par de nombreux départements de différentes tendances politiques : le Loiret, la Seine-Saint-Denis, l'Yonne ou la Moselle. Enfin, notre dossier a reçu un avis favorable sans réserve de la Mission d'Appui aux Partenariats Public-Privé le 20 mai dernier.

Par ailleurs, ce projet de contrat de Partenariat a été défini en collaboration étroite avec les directions des établissements concernés et les services de restauration scolaire, d'accueil, d'entretien général et de maintenance informatique, qui resteront sous la responsabilité du Conseil départemental.

Enfin, il permettra d'accélérer les investissements publics et donc de soutenir l'activité économique et l'emploi à un niveau supérieur.

Ce PPP prévoit d'ailleurs de réserver 50 % de son exécution aux PME – 50 % en investissement et en exploitation – et de favoriser l'insertion professionnelle – entre 20 000 et 24 000 heures de travail d'insertion pour l'ensemble des 4 collèges.

Notre ambition pour notre territoire passe aussi par le plan « Sarthe numérique ». Dans ce domaine, le Conseil départemental est à la pointe et je compte bien qu'il garde son avance !

À l'issue de l'appel à projet « AMITIS », cinq Communautés de communes ont été retenues – Maine 301, Pays des Brières et du Gesnois, Bocage Cénomans, Alpes Mancelles et Val du Loir – pour expérimenter la nouvelle politique de contractualisation départementale des « Contrats Territoire Innovant ». Une somme de 1,9 million d'euros est prévue pour ce dispositif qui doit faire du numérique un levier de développement économique et territorial. Cette démarche a évidemment vocation à se généraliser à l'ensemble des communautés de communes.

Suite aux règles établies pour la participation financière de la Région, je vous propose de financer 200 € supplémentaires pour chaque priseinstallée en Très Haut Débit.

Au total, l'effort du Département sera porté à 31 M€ pour le déploiement du Très Haut Débit sur la période 2015/2020.

J'ai souhaité aussi que le Département accompagne les projets d'Espaces Publics Numériques qui devraient voir le jour prochainement dans le cadre de Sarthe Numérique. Ces points d'accès doivent, en effet, permettre la médiation numérique, notamment auprès des populations fragiles, mais également contribuer au développement économique des territoires par la promotion des nouveaux usages professionnels liés au numérique : télétravail, pratiques collaboratives, "coworking", "fablabs"...

Enfin, je voudrais vous dire un dernier mot sur notre politique de démographie médicale. Depuis 2009, les Universités du Maine et d'Angers proposent aux étudiants

manceaux de suivre par liaison en vidéo-transmission les cours de première année commune aux études de santé donnés à la faculté de médecine d'Angers. Ce partenariat qui rencontre un véritable succès nécessite un équipement plus interactif entre les deux sites. Notre participation d'un montant de 75 000 euros permettra d'installer un système de visioconférence dans deux amphithéâtres du campus manceau.

Comme vous pouvez le constater, les contraintes financières qui pèsent sur l'avenir de notre collectivité, le désengagement historique de l'Etat ne nous conduiront pas à nous retrancher dans une posture attentiste. Plus que jamais, le Conseil départemental continuera à agir et à innover pour faire face aux difficultés et préparer l'avenir de notre Département. (*Applaudissements.*)

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL
DU 27 AVRIL 2015**

M. Le PRÉSIDENT. Le procès-verbal du 27 avril 2015 appelle-t-il des remarques de votre part ? ...

Ce n'est pas le cas.

Je le mets aux voix. *(Adopté à l'unanimité.)*

Commission des Finances, Ressources et Administration générale

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

(Rapport n° 1)

M. LORNE, rapporteur. Le compte administratif est la photographie précise des dépenses et des recettes afférentes à l'exercice.

Le budget primitif voté en décembre 2013 n'était qu'un budget prévisionnel. Il a d'ailleurs été amendé par le budget supplémentaire puis par des décisions modificatives au cours de cet exercice.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 490,5 M€ en 2014.

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 553,2 M€ en 2014.

La différence entre les dépenses et les recettes correspond à l'épargne brute, d'un montant de 62,686 millions d'euros, à laquelle il convient de retrancher le remboursement du capital des emprunts à hauteur de 19,539 millions d'euros, soit une épargne nette de 43,147 millions d'euros.

Cette épargne nette, majorée des recettes propres d'investissement à hauteur de 35,159 millions d'euros, majorée du recours à l'emprunt à hauteur de 17 millions d'euros, s'élève à 95,306 millions d'euros, qui ont permis de financer nos investissements à hauteur de 91,832 millions d'euros. La différence entre 95,306 millions d'euros et le montant des investissements de 91,832 millions d'euros représente l'excédent d'exercice, à hauteur de 3,474 millions d'euros.

L'analyse du taux de réalisation budgétaire permet de constater la sincérité du budget primitif.

Au titre de l'exécution des recettes, ce taux, toutes recettes confondues, a été de 99,3 %, soit par section :

99,1 % pour la section de fonctionnement,

101,2 % pour la section d'investissement.

Le taux de réalisation des dépenses en mouvements réels s'élève à 96,3 %, soit par section :

97,5 % pour la section de fonctionnement,

91,2 % pour la section d'investissement.

Ainsi que l'a relevé M. Le Mèner au cours de son propos liminaire, ces taux très élevés montrent la sincérité de notre budget primitif, amendé par le budget supplémentaire et les DM. Là où d'autres collectivités affichent un taux de réalisation de 60 % en investissement, le Département de la Sarthe pour 2014 a enregistré un taux de réalisation de 91,2 %. Il est difficile de faire mieux. C'est un principe qui devrait être retenu par toutes les collectivités : essayer de présenter les budgets les plus sincères possible.

Attardons-nous maintenant un instant sur les recettes de fonctionnement.

Le résultat propre à l'exercice s'établit à 3 474 484,32 €.

Les recettes sont constituées de trois postes :

La fiscalité directe pour un montant de 166 millions d'euros, qui correspond au produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties et les produits de la cotisation sur la valeur ajoutée, la CVAE,

La fiscalité indirecte s'élève à 55 millions d'euros et la fiscalité indirecte transférée à 111 millions d'euros. Elle regroupe les taxes indirectes, telles que les droits de mutation, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et la taxe spéciale sur les contrats d'assurance.

Enfin, les dotations à hauteur de 154 millions d'euros et les fonds de péréquation à hauteur de 3 millions d'euros.

Alors que la DGF était jusque-là gelée comme indexée sur l'inflation – voir la croissance du PIB –, elle baisse en 2014 de plus de 3 %. Il s'agit d'une première réfaction de 1,5 milliard d'euros sur l'enveloppe nationale pour atteindre 12,5 milliards d'euros d'ici à 2017.

Pour notre Département, le prélèvement s'est élevé à 3,4 millions d'euros sur l'exercice 2014, sur une DGF qui s'élève à 99,8 millions d'euros.

A partir de 2015, la baisse annuelle de la DGF est estimée à 8,2 M€, soit une DGF de 71,8 M€ en 2017 – toujours à comparer avec la DGF avant prélèvement de 99,8 millions d'euros, soit une diminution de 28 millions d'euros.

En 2014, le Département a perçu 12,5 millions d'euros de nouvelles recettes de fonctionnement. Elles sont le fait du reversement des frais de gestion de la taxe sur le foncier bâti pour 7,3 millions d'euros, qui était destinée à participer au financement du reste à charge des allocations individuelles de solidarité.

Ajoutons le produit lié au relèvement du taux sur les droits de mutation à titre onéreux de 3,8 % à 4,5 %. Certes, 0,35 % a été ponctionné pour abonder le fonds de péréquation ; il n'en reste pas moins que le produit lié à ce relèvement a été de 3,6 millions d'euros.

Un second fonds de péréquation a été attribué au Département à hauteur de 1,6 million d'euros, mais le versement au titre du second fonds est inférieur au nouveau prélèvement opéré sur les produits d'un montant de 3 millions d'euros – les 0,35 % que j'évoquais. Nettes de ce prélèvement, les nouvelles dotations s'élèvent à 9,5 millions d'euros, soit seulement 15 % du reste à charge des allocations de solidarité dont le montant s'établit à 61,6 millions d'euros en 2014.

Enfin, en lien avec la baisse des recettes constatées sur l'exercice au titre de la CVE et de la DGF, la provision constituée pour risques futurs en 2013 a été partiellement reprise pour un montant de 5 millions d'euros.

Au même titre que pour les dépenses, je vous propose de préciser la décomposition des dépenses de fonctionnement avant d'évoquer les facteurs de hausse. Elles sont constituées à plus de 70 % de dépenses d'intervention. Soit un montant de près de 350 millions d'euros, dont plus de 200 millions d'euros sur le secteur de la solidarité et près de 90 millions d'euros sur celui de l'emploi et de l'éducation. Enfin, 50 millions d'euros au titre des politiques de développement durable du territoire.

Autre poste important, celui des charges de personnels, qui représentent 20 % des dépenses de fonctionnement avec un montant total de 97 millions d'euros.

Les autres dépenses sont les charges support liées au bâtiment, au système d'information, les charges d'intérêt, et enfin les opérations de gestion qui sont des écritures de régularisation et de provision.

Les dépenses de fonctionnement ont enregistré une progression de 15,1 M€ en 2014 par rapport à 2013. Cette augmentation provient d'une hausse des allocations individuelles de solidarité (+ 7,7 M€), soit +6,6 %, contribuant à hauteur de 50 % à la hausse des dépenses de fonctionnement.

Cette hausse est particulièrement marquée sur les allocations versées au titre du RSA, qui progressent de 11%.

Je vous précise que les charges des allocations de solidarité ne sont pas intégralement couvertes par les recettes de compensation, fiscalité transférée, fonds de mobilisation pour l'insertion ou encore dotations CNSA. Sur 125 millions d'euros de dépenses, seule la moitié est compensée au Département. Nous avons dû prendre le reste sur notre budget. Soit un reste à charge de 62 millions d'euros, un montant qui correspond à notre épargne nette.

Les frais de séjours et d'hébergement progressent de 3,9 M€, notamment dans le domaine du handicap et de l'aide sociale à l'enfance.

Les charges de personnel sont en hausse de 2,4 M€, dont près des deux tiers sont liées à des mesures nationales : les mesures catégorielles pour les agents de catégorie C et ceux de la filière sociale qui se traduisent par une hausse des taux de cotisation.

Enfin, un nouveau prélèvement de 3 millions d'euros intervient au titre du deuxième fonds de péréquation des DMTO.

De cela, il résulte une évolution de l'épargne brute préoccupante. Elle s'élève, hors cessions et provisions, à 57 millions d'euros. Mais l'exercice 2014 confirme la baisse de l'épargne brute observée depuis 2011, année où elle avait atteint son maximum.

En 2014, les dépenses de fonctionnement progressent plus que les recettes : 3,3 % à rapprocher de 2,2 %, soit une diminution de notre épargne brute par rapport à l'année précédente de 3,8 millions d'euros.

Le taux d'épargne, qui est la proportion de recettes de fonctionnement contribuant au financement des investissements, s'établit à 10,4 % en 2014, soit son plus bas niveau au cours de la dernière décennie.

La section d'investissement regroupe :

- Les opérations d'équipement de la collectivité en lien essentiellement avec ses projets structurants : routes, collèges, aménagement numérique, électrification, soutien aux communes, intercommunalité.
- Les recettes d'investissement associées – dotations d'équipement, FCTVA, subventions d'équipement ainsi que les opérations de dette, remboursement et emprunts.

Les effets majeurs sur cette section se traduisent par :

- La hausse des recettes d'investissement de 3 % par rapport à 2013, liée notamment à l'accroissement de la FCTVA consécutif à la hausse des dépenses d'investissement constatée en N-1.
- Une hausse des dépenses d'équipement de 1,2 % pour atteindre 91,8 millions d'euros. Plus des deux tiers de ces dépenses sont des dépenses d'équipement directes, en hausse de 5,9 %, avec l'accroissement des investissements en faveur des collèges – travaux et informatisation des établissements – et des travaux et acquisitions des bâtiments départementaux.

Par ailleurs, près de 24 millions d'euros sont versés à des tiers pour soutenir leurs projets d'investissement. Les premiers bénéficiaires sont les communes et les structures intercommunales.

Nous notons également une baisse du remboursement de la dette en capital de 4,1%. A la fin de l'exercice, la dette en capital s'établira à 19,5 millions d'euros. Cette baisse s'explique par le désendettement de la collectivité sur la période récente.

Comment avons-nous financé ces investissements ?

Les dépenses d'investissement sont financées par les recettes propres et par l'épargne brute. A partir de 2009, notre épargne brute, augmentée des recettes réelles d'investissement, ont été supérieures aux dépenses d'investissement, nous permettant de nous désendetter. En 2014, nous arrivons à une équivalence entre les dépenses d'investissement, notre épargne brute et les recettes propres d'investissement. Le delta est minime. Je puis d'ores et déjà annoncer que c'est la dernière année où nous constatons ce phénomène. En effet, au vu des éléments présentés par notre Président, en 2015, nous serons obligés d'avoir recours à l'emprunt pour financer nos investissements.

Le stock de la dette au 31 décembre 2014 s'élève à 223,5 millions d'euros. Il a diminué de 58,1 millions d'euros par rapport à 2009, le point le plus haut atteint. En conséquence, l'annuité de la dette, c'est-à-dire le remboursement du capital et charges d'intérêts se contracte pour représenter 4,8 % des recettes réelles de fonctionnement en 2014 contre 5,2 % en 2013 et en moyenne 8 % sur la période 2006-2008.

Toutefois, malgré le désendettement de la collectivité, la capacité de désendettement, qui se calcule en nombre d'années d'épargne à consacrer pour le remboursement de la dette, se dégrade pour s'établir à 3,9 années en 2014. Cette dégradation s'observe depuis 2013 alors que l'on enregistrait une nette amélioration pendant la période 2009-2011. Cette dégradation est à imputer à la baisse continue de notre épargne brute observée depuis 2012.

Par ailleurs, les équilibres financiers de l'exercice 2014 concernant le foyer de l'enfance et le parc départemental n'appellent pas de commentaires particuliers, à l'exception d'un résultat positif de 1million d'euros pour le parc qui est lié à l'évolution favorable du prix des matières premières. Ce résultat est en partie reversé au budget principal dans le cadre du BS.

Les données chiffrées figurent dans le rapport de présentation des comptes administratifs. Voilà ce que nous pouvions dire sur les comptes administratifs de l'exercice 2014.

M. Le PRÉSIDENT. Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, votre propos corrobore un certain nombre d'indicateurs que j'ai fléchés dans mon discours liminaire, sachant que l'effet ciseau est immédiat et la situation compliquée.

Dans le débat, la parole est à M. Chaudun.

M. CHAUDUN. En préambule, mon groupe s'associe à l'hommage qui a été rendu à Bernard Petiot notre ancien collègue, décédé prématurément il y a quelques jours. Je retiens que ses interventions étaient toujours clairvoyantes et peu politiciennes. Il défendait les dotations attribuées à son canton et aux cantons d'une manière générale. Nous avons eu l'occasion d'apprécier son travail à ce sujet.

Avant d'aborder le cœur du budget supplémentaire, je voudrais évoquer le climat dans lequel il intervient.

Il arrive dans un contexte difficile de baisse des dotations de l'Etat, un contexte où le Département doit faire des économies, car l'Etat est endetté, et où la responsabilité de l'endettement est largement le fait des gouvernements qui se sont succédé. Aujourd'hui, il est demandé à l'ensemble des collectivités de faire des économies pour diminuer ce déficit qui se reporte d'année en année. La conséquence pour les collectivités est d'évidence. Nous partageons votre analyse, Monsieur le Président : comme vous, nous aurions souhaité que la baisse des dotations ne soit pas aussi forte.

Le climat du budget supplémentaire nous semble quelque peu austère. C'est, en tout cas, ce que nous retenons de votre propos. Vous l'avez d'ailleurs illustré en utilisant un vocabulaire particulièrement imagé : étranglement, attaque... Pour ma part, je n'ai pas encore vu les forces de l'ordre assaillir l'abbaye de l'Epau ! Je pense, Monsieur le Président, qu'utilisant cette sémantique, vous forcez le trait.

Cela dit, nous avons bien compris la voie de l'austérité que vous préconisez pour les prochaines années.

Je reviens quelques mois en arrière. Nous étions alors en campagne électorale, qui fut difficile pour tous. À l'image des résultats en France, dans la Sarthe, les élections se sont caractérisées par une forte abstention et un vote important en faveur de l'extrême droite. Vous l'aviez d'ailleurs souligné, Monsieur le Président, lors de la séance d'installation, en indiquant dans votre propos introductif la nécessité d'être attentifs à ces résultats tant il est vrai que, confrontés au mécontentement de nos habitants et des territoires qui se sentent délaissés et démunis, il nous appartient de trouver des réponses à leurs interrogations et à leurs attentes.

Le budget supplémentaire qui nous est présenté ne propose pas de changements qui nous autoriseraient à croire que nous sommes engagés sur une voie susceptible de satisfaire les attentes de nos concitoyens. Il se place dans la continuité de l'action précédente : il s'agit de simples ajustements alors que nous attendions des annonces,

un changement de cap, des propositions nouvelles susceptibles de prendre en compte les résultats auxquels nous avons tous été confrontés lors des élections du mois de mars dernier. Voilà ce que nous retenons de ce budget supplémentaire qui nous déçoit.

Monsieur le Président, évoquant les investissements, vous avez choisi de souligner ceux inscrits en faveur de la ville du Mans. Mais c'est bien normal, dans la mesure où la majorité des cantons du Mans sont conduits par la minorité départementale : le plan « Collège performant » avec les PPE, sujet sur lequel nous reviendrons à l'occasion de la présentation du rapport sur ce sujet ; le plan « Sarthe numérique », que nous avons soutenu ; les contraintes financières. Ces investissements s'inscrivent dans la continuité de l'action précédente.

Certes, il ne s'agit pas du budget primitif 2016 qui interviendra au début de l'année 2016. Il faudra donc encore attendre pour avoir une vraie vision de la politique que vous voulez mener au regard des derniers résultats électoraux. Rappelons toutefois qu'au cours de l'année, les deux actes forts de la collectivité se traduisent par le budget primitif, l'acte structurant qui fixe le cadre de notre action, et le budget supplémentaire qui permet des ajustements budgétaires à la marge, mais pas uniquement : il autorise aussi l'inscription de nouvelles politiques. Lorsque l'on arrive en responsabilité, ainsi que c'est le cas pour vous, on a l'occasion de porter des idées et des réponses nouvelles. Aujourd'hui, c'est une déception. On parle souvent des trois mois qui suivent l'élection d'une nouvelle équipe. Les cent jours sont passés et finalement on ne voit rien poindre de vraiment nouveau.

Monsieur le Président, je sais que vous voulez faire preuve de bonne volonté. Nous attendons des réponses et serons attentifs aux actions que vous engagerez. En tout cas, à notre niveau, dans le cadre des commissions, nous serons force de propositions. Nous sommes en attente et, plus encore, nos habitants.

Quant au compte administratif 2014, je rappelle en préalable que nous n'avons pas voté le budget. A cet instant, je veux souligner le sérieux et la compétence des services du Département dans l'exécution de ce compte, le compte administratif étant en phase avec le compte de gestion.

Monsieur le Président, j'ai l'impression que l'histoire se répète un peu chaque année. C'est ainsi que, tous les ans, M. Lorne nous explique que la situation financière est saine, ce que nous ne contestons pas, c'est exact, mais il est caractérisé par une auto-satisfaction, en tout cas tel est mon sentiment. Est-il une bonne chose d'être auto-satisfait alors que dans le même temps on nous assène que la baisse des dotations ampute largement le budget ? Nous reviendrons précisément sur les chiffres. Je ne veux pas entrer dans un discours politicien en rappelant les raisons qui président à cette situation – je l'ai fait à l'instant.

Que propose le compte administratif ?

Des dépenses en progression, notamment en dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 3,3 % à la suite de celles de l'année dernière qui avaient connu, à périmètres constants, une progression de 3,1 %. Cette progression est due aux allocations de solidarité : du RSA en hausse de 10 % et de la PCH à hauteur de 6 %, ce qui s'explique au regard de la situation économique actuelle.

Les charges de personnels ont augmenté mécaniquement et les charges supports sont contenues. Nous observons toutefois que les dépenses de communication représentent toujours une masse importante de 2,2 millions d'euros. Peut-être des économies pourraient-elles être réalisées à ce titre.

Dans le cadre des dépenses d'intervention, les dépenses liées à la politique de développement économique augmentent de 13,7 %. Nous aurions aimé obtenir des explications sur les effets de ces augmentations. J'imagine que vous avez procédé à des choix en termes économiques dans ce secteur parce qu'ils sont censés porter leurs fruits. Aussi aurions-nous aimé obtenir une évaluation.

Les dépenses de la ligne « Education » ont baissé de 2,3 %. Si, d'un côté, le plan « Collège performant » envisagé n'a jamais été à ce niveau, d'un autre, en 2014, la baisse des dépenses de fonctionnement est de 2,3 % dans ce secteur.

Notons également que les politiques culturelle et sportive, de manière sectorielle, connaissent des amputations drastiques ; elles se traduisent par une baisse de 7,3 % pour la culture et de 13,1 % pour le sport. Certes, il convient de faire des économies, mais la moyenne de la baisse de ces deux secteurs, en l'occurrence, avoisine les 10 %. Or, continuer à soutenir de manière forte tout ce qui concerne la culture et le sport sur notre Département participe du maintien du lien social.

Les recettes progressent de 2,2 %, ce qui n'est pas si mal au regard des chiffres de 2013 qui enregistraient une baisse. Il faut dire que la fiscalité indirecte a largement contribué à cette augmentation, avec notamment la reprise des droits de mutation à titre onéreux en raison de l'augmentation des taux les concernant, et les fonds de péréquation mis en place au niveau de la CVAE en 2014 et de la DMTO. Malgré la baisse de dotation, les fonds de péréquation ont réussi toutefois à l'amortir. En outre, la taxe des conventions d'assurances vient compenser la minoration de DGF.

Il est vrai que les dotations de l'Etat baissent de 3 % et que les recettes augmentent moins que les dépenses. A nouveau, nous nous retrouvons confrontés à une épargne brute en diminution de 3,8 millions d'euros. Monsieur le Président, vous avez précisé dans votre propos liminaire que son taux s'établissait à 10,4 % pour contribuer au financement des investissements. Vous dites que le taux reste bon. Il n'en demeure pas moins que c'est le taux le plus bas des dix dernières années, ce que vous avez indiqué dans le rapport, Monsieur Lorne. Par conséquent, dire « Tout va très bien, Madame la Marquise » est un peu fort.

Tous les ans, nous subissons l'effet ciseau – qui est une réalité –, mais notre épargne est en chute. A 3,9 %, le ratio des capacités d'autofinancement ou de désendettement reste raisonnable, mais il progresse : il est passé de 3,5 à 3,7, puis à 3,9. Monsieur Lorne, si nous prenons rendez-vous dans un an, nous savons par avance que ce taux sera en nette augmentation, car l'enveloppe d'investissement sera plus importante et l'épargne diminuera encore. A l'arrivée, le ratio devrait avoisiner 4,5 %. Ce taux donne une indication de la santé financière de la collectivité.

L'endettement recule certes, mais le taux d'investissement reste faible en 2014, à la hauteur de 2013, alors qu'au budget primitif 2015, il nous avait été annoncé qu'il serait bien plus élevé. Le recul de l'endettement est un élément positif que nous avons

soutenu puisque nous savons que depuis plusieurs années, les taux sont relativement bas. La dégradation de l'épargne en est une conséquence.

Monsieur le Président, nous n'avons pas voté le budget 2014. En raison des interrogations que je viens de poser, notre groupe s'abstiendra sur le compte administratif 2014.

M. GRELIER. Monsieur le Président, j'ai siégé quelques années au Conseil régional. Souvent, j'étais pris d'un sentiment de compassion pour mes collègues de la majorité qui s'abîmaient dans un exercice d'équilibriste souvent compliqué pour défendre, d'un côté, la politique du Gouvernement, de l'autre, pour faire prévaloir les intérêts locaux et ceux de la Région.

Le propos de notre collègue Christophe Chaudun va devoir me conduire à poursuivre dans ma logique compassionnelle, car il est extrêmement difficile, voire un peu schizophrénique, de continuer à nous reprocher aujourd'hui de ne pas aller assez vite, assez loin, au titre de notre budget supplémentaire, quand, dans le même temps, les parlementaires de la majorité voteront comme un seul homme la baisse des dotations des collectivités qui va se poursuivre et se poursuivre encore.

Il sera également difficile de justifier la loi NOTRe, les coups malsains portés à nos territoires et à nos communes, et de soutenir un Gouvernement qui met à mal les échelons territoriaux et de tenir au plan local un discours très favorable aux communes.

Ce ne doit pas être facile non plus d'intervenir après le Premier ministre, qui, le 2 septembre dernier, dans le Sud-Ouest de la France, a dit combien les partenariats public-privé étaient l'avenir de la France et l'avenir de l'investissement français, cela ne doit donc pas être simple d'expliquer à sa suite que les partenariats public/privé dans la Sarthe seront choses plus difficiles et compliquées.

Je veux dire amicalement à mon ami Christophe Chaudun qu'après cent jours d'échauffement, il faut qu'il continue à s'échauffer encore un peu, car les grands écarts sont parfois très douloureux !

M. LORNE, rapporteur. M. Chaudun a fait état d'un climat général compliqué. Disant cela, j'imagine que le climat est compliqué pour la minorité qui doit défendre une politique nationale très offensive contre les collectivités territoriales comme la nôtre.

M. Chaudun a évoqué l'endettement de la France, en rappelant qu'il était maintenant supérieur à 2 000 milliards d'euros. Mais peut-être convient-il de préciser que seuls 200 milliards d'euros sont de la responsabilité des collectivités territoriales, soit 10 %. Le reste, soit 90 %, représente la dette de l'Etat.

Nous comprenons qu'il faille participer à cet effort national, mais, dans ces cas-là – du moins c'est ainsi que je vois les choses – on aime bien que l'exemple vienne d'en haut. On aimerait participer à cet effort si l'Etat lui-même se montrait vertueux. Au lieu de cela, on a plutôt l'impression que l'on charge la barque. Un Gouvernement précédent avait décidé de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux. Cette mesure a

été supprimée, on a même décidé d'embaucher des fonctionnaires supplémentaires. Je ne pense pas que cela aille dans le bon sens.

Nous comprendrions sans doute mieux si l'Etat s'appliquait à lui-même le remède qu'il nous fait subir en réduisant ses dotations, car ces baisses sont historiques. Nous avons connu des stagnations ou des augmentations du coût de la vie, mais jamais une diminution de cette importance. C'est d'autant plus choquant que certains candidats au cours des élections présidentielles avaient annoncé courageusement qu'ils demanderaient aux collectivités de participer à l'effort de redressement. D'autres s'en sont bien gardés. Je me souviens que certains membres de la minorité fustigeaient cette proposition osée et scandaleuse d'un candidat qui se proposait de réduire de façon minimale – il s'agissait alors de 4,5 milliards d'euros – les dotations aux collectivités. Je note que d'autres candidats n'en avaient pas parlé et même promis qu'ils n'y toucheraient pas. Or, aujourd'hui, on voit ce qu'il en est.

Deux temps forts scandent l'année d'une collectivité : le vote du budget primitif et le vote du budget supplémentaire. Je rappelle à notre collègue qu'un budget primitif extrêmement sincère comme le nôtre avec des taux de réalisation qui dépassent les 90 % ne peut que se traduire par un budget supplémentaire réduit à portion congrue, puisqu'il n'y a plus ou peu d'aménagements à opérer par rapport au budget primitif. Je pense qu'il est plus sain de présenter un budget primitif exemplaire et un budget supplémentaire réduit à portion congrue plutôt que d'annoncer un budget primitif dithyrambique et d'être amené à le revoir à la baisse à l'occasion du budget supplémentaire. J'estime donc que cette façon de faire est plutôt la bonne.

Sans entrer dans une quelconque polémique, je rappelle les résultats du vote des élections du mois de mars 2015. Vous semblez critiquer la thèse selon laquelle il suffirait d'arroser les Sarthois d'argent pour les faire changer d'opinion politique. Je ne crois nullement que ce soit ce qu'attendent les Sarthois, qui ont très bien compris qu'un budget devait être équilibré – c'est une obligation pour les collectivités – et que l'argent ne vient pas d'ailleurs que de leur poche. Ils considèrent que l'on en a pris suffisamment et qu'il faudrait que le processus prenne fin.

Les problèmes d'emploi, de sécurité, de nature diverse, peuvent expliquer leur désarroi. Mais l'on n'y répondra pas simplement en injectant des millions d'euros.

S'agissant du compte administratif, vous avez fait état de la progression des dépenses de 3,3 %. Nous avons présenté la situation très objectivement et montré que ces dépenses étaient essentiellement des dépenses contraintes : soit des dépenses à caractère social, soit des augmentations de personnels, les mesures étant prises à l'échelon national. Bien sûr, ce n'est pas à notre échelon que nous décidons de revaloriser telle ou telle catégorie. Dès lors que les dépenses augmentent plus vite que les recettes, nous arrivons à cette situation que nous déplorons.

Je ne crois pas, Monsieur Chaudun, que vous ayez été attentif à mes propos, car je ne me suis jamais glorifié de la situation du compte administratif. Au contraire, j'ai souligné que la situation se dégradait et nous préoccupait. J'ai même signalé qu'à partir de 2015, nous connaîtrions une situation extrêmement compliquée. Nous ne recourons pas à l'autosatisfaction, nous sommes plutôt très soucieux de l'évolution de nos comptes publics.

Il y a deux façons de réagir : soit l'on est cigale et l'on dépense sans compter ; soit l'on est fourmi et l'on fait des réserves pour l'hiver. Il me semble que notre majorité, depuis plusieurs années, a été très fourmi et que c'est grâce aux efforts dans le domaine des dépenses de fonctionnement que nous sommes aujourd'hui dans une situation certes compliquée, mais enviée par d'autres départements qui sont dans une situation autrement plus compliquée que la nôtre.

Vous avez fait état de baisses et de hausses. Nous vous fournirons les éléments de réponse.

S'agissant de la culture, Mme la Présidente, à mes côtés, m'a signalé la construction d'un théâtre sur l'exercice précédent, ce qui pourrait expliquer la diminution des investissements, car l'on ne construit pas un théâtre tous les ans.

Vous avez signalé des frais de communication à hauteur de 2 millions d'euros. Pourtant, tout le monde sait combien nous sommes vigilants. Ces dépenses n'ont pas augmenté pendant plusieurs années, mais il est vrai que cela ne représente que 0,4 % de nos dépenses. Ce n'est donc pas là que nous trouverons de larges marges de manœuvre.

Vous vouliez obtenir une précision sur la hausse de 13,5 % dans le domaine économique. Il s'agit pour l'essentiel de l'absorption des Maisons de l'emploi.

Sur un plan plus général, nous souhaitons apporter aux Sarthois le maximum d'équipements et d'accompagnements. Or, les baisses de la dotation de l'Etat telles que prévues nous en empêchent et des arbitrages devront être faits. C'est pourquoi nous exprimons une vive inquiétude.

Ainsi que le disait notre collègue Grelier, il est compliqué de fustiger la politique financière du Département tout en essayant de défendre celle de l'Etat, puisque la situation financière du Département résulte directement de la baisse historique des dotations de l'Etat. Si elles avaient pour le moins été maintenues comme les années passées, la situation serait tout autre et nous pourrions continuer à faire toujours mieux pour les Sarthois.

M. Le PRESIDENT. Le compte administratif donne l'occasion d'une vérité des chiffres. Si l'on devait compenser la baisse de la dotation de l'Etat au cours des trois prochaines années, il suffirait simplement d'augmenter les impôts de 30 %. C'est assez parlant. Quand on considère la bonne gestion de la collectivité, ce qu'ont traduit les différents comptes administratifs, corroborés par le rapport de la Cour des comptes, la gestion du Département n'est nullement en cause. Ce qui l'est, c'est la volonté de l'Etat de faire porter un effort démesuré aux collectivités territoriales, en particulier aux Départements.

On a d'abord annoncé la mort du Conseil départemental. L'effort réalisé avec la décentralisation depuis les lois de mars 1982 a conduit au rôle irremplaçable du Département dans la gestion de proximité. D'ailleurs, aucune autre collectivité, pas même les nouvelles Régions, ne revendique de prendre en charge la solidarité, l'action sociale en faveur de l'enfance, de la famille ou des personnes âgées. Dans cette

logique, on a un peu le sentiment que n'ayant pas réussi à supprimer cet échelon territorial en raison de son efficacité dans les politiques proximité, on trouve des moyens de l'amener à un étranglement lent.

Dès lors que l'on compare la situation du Département de la Sarthe – un département les mieux gérés de France, qui jusqu'à présent a fait preuve d'une volonté d'équilibre – aux autres Départements, on constate que ceux-ci sont encore plus menacés. J'ai évoqué les Départements du Nord et du Maine-et-Loire, la chute du montant de leurs investissements de 50 % plus élevée que la nôtre. Ce sont des situations à prendre en compte.

J'entends le discours de l'opposition qui préconise de faire mieux et d'engager des dépenses supplémentaires. A cette différence près que nous n'avons jamais connu une telle baisse de nos recettes, constituées en premier lieu par les dotations de l'Etat. La baisse des dotations de l'Etat revient à la perte de l'autonomie fiscale de nos collectivités, puisque la fiscalité n'alimente nos budgets qu'à hauteur de 17 %, ce qui réduit singulièrement nos marges de manœuvre en matière de fiscalité directe. Quand bien même souhaiterions-nous utiliser la fiscalité pour faire face à ces augmentations, la contrainte est telle qu'elle serait insupportable pour nos contribuables, sans compter que la fiscalité nationale a atteint des niveaux si élevés qu'il est impossible d'envisager une augmentation de la fiscalité locale.

Le désengagement de l'Etat est si fort qu'il ne conduira pas uniquement le Département de la Sarthe dans une situation difficile, mais tous les Départements de France. Un vrai sujet est posé au Gouvernement et à l'Etat. Quelles sont les mesures qu'il entend prendre pour adapter cette situation à la réalité ? L'Etat nous imposant une charge qu'il ne compense pas, le département ne paiera que la seule part du RSA que le Département sera en mesure de régler comme le propose le Département du Nord. Je pourrais citer l'APA, sujet cher à Christophe Cunil, qui ne manque pas d'évoquer régulièrement la non-compensation depuis des années de l'allocation personnalisée d'autonomie. Nous ne disposons pas de beaucoup de possibilités. Sans vouloir entrer dans un débat trop politique, je dirai que nous ne sommes pas opposés à consentir des efforts et à réaliser des économies. Cela va de soi dans de telles circonstances. Mais quand la charge est trop importante, il est impossible d'y répondre et d'y faire face.

C'est la raison pour laquelle nous allons engager cette réflexion, à laquelle je veux associer l'ensemble des Conseillers départementaux. Nous disposons de marges de manœuvre pour réaliser des économies. Nous allons le faire. Malgré cet effort, malgré cet engagement très volontaire de notre Département, malgré aussi un engagement pour l'avenir des collèges et du numérique, de notre aide aux communes, car nous souhaitons continuer à leur apporter notre soutien –, cet effort est totalement disproportionné comparé à nos capacités départementales comme à celles de l'ensemble des Départements de France.

Je comprends que ce soit difficile à défendre. Jean-Carles Grelier a bien fait de le rappeler : des mesures nationales s'appliquent à l'ensemble du territoire. Il serait utile que chacun, à son niveau de responsabilité, fasse passer le message, car nous n'avons rien à gagner à une perte d'action de nos départements : c'est principalement la solidarité, mais aussi l'investissement et, derrière l'investissement, l'emploi, le soutien

à nos entreprises, ce que nous essayons de faire sur la base d'un taux à peu près constant d'investissement qui avoisine les cent millions d'euros. C'est l'un des taux les plus élevés de France. Si nous voulons continuer à accompagner nos entreprises, il faudra que l'Etat revoie sa copie.

M. COUNIL. Permettez quelques mots sur les échanges qui viennent d'avoir lieu.

Le premier revêtait un caractère extrêmement politique, à l'instar de ceux que l'on peut entendre à l'Assemblée nationale. Ce n'est pas ce que je souhaite faire au sein de notre assemblée, en tout cas, ce n'est pas la raison pour laquelle j'ai été élu ici.

Le Département de la Sarthe connaît une situation financière difficile, contrainte, qui le sera de plus en plus, car nous devons faire face à des dépenses sociales en forte augmentation. Je pense notamment à l'allocation personnalisée à l'autonomie, au RSA, à la prestation de compensation du handicap. Ainsi que vous l'avez souligné, c'est l'effet ciseau. A cela viennent se surajouter des choix politiques nationaux de réduction des dotations aux collectivités locales. Il en découle une situation très contrainte. Pour ma part, je souhaiterais que l'on sorte du débat politique qui consiste à jeter à la face « votre majorité », « votre opposition », car tout cela est finalement assez stérile et ne fait pas avancer le débat, notamment au sein de notre assemblée.

J'ai une certaine ancienneté dans cette assemblée. J'ai été élu en 1998. C'était avant l'acte II de la décentralisation. Lorsque nous nous réunissions au mois de juin pour voter le compte administratif, le budget supplémentaire, je me souviens que les délibérations proposaient nombre d'actions nouvelles. Les marges permettaient alors que les dossiers soient établis en fonction des besoins, en fonction des débats et visaient à la mise en place de politiques nouvelles et d'agir au service des Sarthoises et des Sarthois.

J'ai connu ensuite la décentralisation de 2004. Je me souviens des débats un peu musclés qui prévalaient alors. La majorité départementale recouvrait à l'époque la majorité gouvernementale. Nous mettions en garde contre l'impact de cette décentralisation. M. du Luart avait beau rassurer en disant que la compensation interviendrait à l'euro près, cela se traduit aujourd'hui par l'effet ciseau que vous venez d'évoquer Monsieur le Président. Autrement dit, la décentralisation a fortement pesé sur les dépenses de notre assemblée, qui a dû assumer des missions nouvelles alors que la compensation n'a pas été à la hauteur.

Les deux phénomènes viennent se heurter avec l'héritage de l'ancienne majorité gouvernementale en matière de décentralisation, de très nombreuses missions ayant été confiées au Département sans lui accorder les recettes correspondantes. Plusieurs centaines de millions d'euros ont ainsi pesé sur notre budget. Il est dommage que la réunion du groupe de suivi de la décentralisation n'ait pas eu lieu, L'ensemble des élus auraient pu être informés des chiffres et auraient été éclairés, l'écart croissant entre les dépenses nouvelles qui nous ont été imposées et les recettes correspondantes.

A cela, se surajoute la baisse des dotations aux collectivités locales qui nous impacte tous. Tous, au sein de nos collectivités, sommes amenés à assurer une gestion et à opérer des choix, parfois douloureux, de réduction des dépenses, car nous ne voulons pas non plus, ainsi que vous l'avez souligné, augmenter la fiscalité. Là encore, cessons

de nous envoyer des remarques à la face. Que la droite ou la gauche soit au pouvoir, je suis persuadé que l'une ou l'autre aurait agi de la sorte en diminuant les dotations aux collectivités locales. Le gouvernement de M. Fillon avait d'ailleurs engagé le mouvement en gelant les dotations. Par ailleurs, le projet de l'UMP au titre de la campagne présidentielle évoquait cette baisse.

Il convient donc de raison garder et de conserver à la mémoire ce passé qui démontre que personne n'a de leçons à donner. Nous avons plutôt intérêt, en tant qu'élus du Département de la Sarthe, à réfléchir à la façon dont nous sommes amenés à exercer correctement nos missions.

M. LORNE, rapporteur. M. Council a fait état de l'acte II de la décentralisation, suivie de la décentralisation de 2004, les transferts de charges qu'elle a impliqués et les conséquences qu'elle est susceptible d'engendrer aujourd'hui. C'est un fait : tous les ans, les réunions font état des conséquences financières et l'impact de la décentralisation sur notre Département. Je remarque toutefois que le contexte aujourd'hui est différent. Pour preuve, je vous livrerai les recettes de fonctionnement de 2003 qui s'élevaient à 305,3 millions d'euros. En 2004, elles sont passées à 347,5 millions d'euros. En 2005, elles s'établissaient à 370,3 millions d'euros, en 2006, à 396,1 millions d'euros. Au cours de cette période qui a connu une augmentation extrêmement forte – 425 millions d'euros en 2007, 450 millions d'euros en 2008, 486 millions d'euros en 2009 –, le Département pouvait faire face à ces dépenses nouvelles, non seulement absorber ce transfert de compétences, mais dégager de l'épargne pour investir d'une façon conséquente.

Aujourd'hui, non seulement les recettes ne progressent plus, mais elles diminuent sensiblement, alors que nos dépenses contraintes augmentent. Seraient-elles des dépenses choisies, on pourrait nous incriminer et nous demander de les adapter à nos recettes. Mais, en l'occurrence, l'Etat nous impose des dépenses supplémentaires sans compensation et en même temps diminue nos dotations. Que l'on soit de droite, de gauche, du centre, je ne vois pas très bien comment nous pourrions faire. Si le salaire du ménage diminue et qu'on le contraint à augmenter ses dépenses, il est à découvert à la banque. Il en est de même pour notre collectivité. Il ne s'agit pas de politique politicienne, mais d'une réalité comptable.

La réflexion fait défaut, et je m'en étonne : il est surprenant que les Conseils départementaux et leurs présidents ne se soient pas davantage concertés pour déterminer si l'effort imposé était réaliste et acceptable. A l'heure actuelle, qu'un Département soit géré par la gauche ou par la droite, cet effort est inacceptable. Il y a d'ailleurs des Départements de droite et de gauche qui seront mis dans une situation de faillite. Ils seront sans doute amenés à transférer leur budget entre les mains du Préfet pour gérer cette situation.

Il est possible de demander à un sportif d'améliorer son temps de quelques dixièmes ; cela sera peut-être suffisant pour qu'il gagne. Mais si on lui ajoute un sac à dos de cinq ou dix kilos, il n'y arrivera pas, car un sportif n'est pas un surhomme. Il en va de même pour le Département : nous sommes prêts à consentir tous les efforts nécessaires. Nous en avons déjà produit dans le passé, car le désendettement ne s'est pas réalisé par enchantement, mais parce que nous avons largement modéré nos dépenses de fonctionnement, ce qui nous a permis de dégager une épargne suffisante

et d'aboutir à ce désendettement. Certes, le désendettement n'est pas une fin en soi. Rien ne sert de dire que nous nous sommes désendettés de quelque 50 millions d'euros depuis 2009. Le désendettement n'en demeure pas moins essentiel, car, en raison des exercices extrêmement compliqués qui s'annoncent, nous allons sans doute avoir recours à l'emprunt, ce que d'autres départements, qui n'ont pas été aussi prévoyants, ne pourront plus faire. Encore une fois, les propos du Président ou les miens ne sont entachés d'aucune autosatisfaction, ce sont des propos graves appelant à la vigilance, car on nous conduit droit dans le mur. Si nous ne changeons pas de direction, alors oui, on placera le Département dans une situation impossible et nous ne pourrons plus faire face à nos responsabilités vis-à-vis des Sarthois.

M. Le PRESIDENT. Le débat étant important et la situation méritant quelques explications, je cède la parole aux deux derniers intervenants.

M. ROUILLON. Dans la période actuelle, il convient de rester pragmatiques et de tenter de s'affranchir de nos réflexes politiques, il convient surtout d'éviter qu'apparaisse un décalage entre les discours de campagne électorale et ceux prononcés en cours de gestion.

Les propositions formulées par M. Fillon, un de vos mentors favoris, étaient en leur temps plus drastiques que celles aujourd'hui en application. Nous sommes tous confrontés à l'endettement du pays, à la nécessité de contribuer à la baisse de cet endettement. Mais la réalité – et j'en conviens, je partage assez l'avis de M. Lorne – qui a consisté en la diminution des dotations de l'Etat est trop rapide. Nous aurions pu connaître une période de lissage, d'adaptation afin de permettre, sur une période plus longue, d'engager les réformes, les aménagements, les évolutions, les modernisations nécessaires. En l'occurrence, cela va trop vite.

Contrairement à ce que vous dites, la schizophrénie n'est pas de mise : les élus ont voté une motion à la Ville du Mans pour protester contre la baisse de la dotation de l'Etat que nous ne considérons pas soutenable.

En 2016-2017, nous allons nous retrouver dans une situation difficile liée aux répercussions des politiques de l'Etat sur nos budgets. Peut-être faut-il aujourd'hui engager un dialogue avec l'Etat pour étaler sur la durée cet effort nécessaire. Maigrir n'est pas un problème, à condition de se muscler. Peut-être convient-il donc d'évoluer dans certains secteurs, de réfléchir à des mutualisations entre Départements pour réduire les coûts, de réfléchir au fonctionnement de nos propres services publics. Les services administratifs du Département sont éclatés sur un nombre considérable de sites. Une réflexion sur ce sujet permettrait peut-être des mutualisations et des économies de fonctionnement durables.

Ensuite, confrontés à un budget contraint, il faut faire des choix d'avenir. Par exemple, en matière d'éducation, c'est certain, et d'économie. Malgré les lois en débat, le Département devra continuer à travailler dans les domaines de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur, pour préparer l'avenir. Je suis en cohérence avec mon propos d'hier, voire en allant au-delà des réglementations existantes, car on voit bien que l'on ne respecte pas les règles du code des collectivités territoriales. Il faudra certes mener les politiques de cohésion sociale, mais aussi de

préparation de l'avenir, de bataille pour l'emploi, la recherche et ce que feront les ressources durables de notre Département.

M. BEAUCHEF. Nous avons assisté à un exercice de pompier-pyromane : M. Chaudun a allumé l'incendie en tenant des propos de nature plutôt politicienne, ses collègues lui ont porté secours en essayant de l'éteindre : ils ont dit qu'il convenait d'être plus consensuels et de regarder la réalité en face. La ficelle est un peu grosse.

Cela dit, une vraie réalité pointait dans le propos de M. Chaudun : si nous voulons comprendre et respecter le vote de mars dernier, un vote lourd de signification, il faut avant tout comprendre que nous avons changé d'époque et que l'on ne peut plus continuer à s'envoyer des anathèmes liés à des considérations politiques, il faut avoir le courage de reconnaître la réalité. Il ne s'agit pas d'une question de rythme : les dotations ne baissent pas trop rapidement, les baisses de dotations sont en elles-mêmes une erreur.

Nous sommes des élus locaux, nous constatons que le résultat des baisses de dotation est impossible à gérer, car elles se traduisent par la baisse de services et des investissements de l'ensemble des collectivités publiques en France. Baisser les dotations est une erreur fondamentale. Les collectivités ne sont pas les principales causes d'endettement de notre pays, c'est d'abord à l'Etat, qu'il soit de droite ou de gauche, de faire le ménage chez lui, sans soumettre les collectivités à des réformes qu'elles ne sont pas en mesure de supporter. Le Département doit reverser des allocations. Il faut être lucide et entendre la colère des élus locaux.

Nombre de collègues maires, dans leur commune, subissent de plein fouet cette baisse des dotations. Il faut entendre leur colère qui est bien réelle. Je serai heureux que vous ayez le même discours et que l'on puisse geler la baisse des dotations. On n'y arrivera pas, ni au Département ni ailleurs. Il est extrêmement important d'en avoir conscience et je le rappelle.

Quant à la symbolique des cent jours, tout le monde sait comment ils se sont terminés dans l'histoire de France. Il est donc préférable de ne pas s'y référer. Si je considère les premiers mois de la majorité départementale, je considère qu'elle a travaillé de manière sage, sérieuse et sereine et je ne suis pas absolument pas déçu du travail réalisé. Nous avons changé d'époque, on ne peut pas être dans la communication ou dans les effets d'annonce des trois premiers mois, je le redis : on travaille de manière sérieuse, sage et sereine.

M. Le PRESIDENT. Je suis persuadé que nous pourrions compter sur la bonne volonté de chacun, qu'il soit de l'opposition ou de la majorité, pour présenter des propositions. Je veux rappeler le propos que j'ai tenu lors de la séance d'installation de notre Conseil : je suis ouvert à toutes propositions et à toutes remarques susceptibles de favoriser la politique en faveur des Sarthois. Je suis même heureux de constater – une fois n'est pas coutume – que Christophe Rouillon a reconnu que l'on avait atteint un niveau de baisse des dotations insupportable. Quand bien même sommes-nous disposés à faire des efforts, ce qui semble logique dans la situation que nous connaissons, cet effort imposé est tout simplement insupportable. Nous trouverons des solutions, mais nous savons, par avance, qu'il sera extrêmement difficile de maintenir

un équilibre. Le Département de la Sarthe n'est pas seul à être dans cette situation, c'est celle que connaît l'ensemble des Départements de France.

Je clos le débat sur le compte administratif et les perspectives du prochain budget. Je vous remercie de vos interventions.

Aux termes des textes, je dois me retirer le temps du vote. Aussi, je demande à Mme Pavy-Morançais de venir présider.

Mme Pavy-Morançais remplace M. Le Mèner au fauteuil de la présidence.

Mme La PRESIDENTE. Je mets aux voix le compte administratif. (*Adopté, 16 Conseillers généraux s'étant abstenus.*)

M. Le Mèner reprend le fauteuil de la présidence.

**BILAN DES ACQUISITIONS
ET CESSIONS IMMOBILIERES POUR L'ANNÉE 2014**

(Annexes du compte administratif 2014)

(Rapport n° 2)

M. LORNE, rapporteur. C'est une obligation et un devoir que de vous les présenter.
Je suppose que vous en avez pris connaissance.

M. Le PRESIDENT. Dont acte.

COMPTE DE GESTION 2014

(Rapport n° 3)

M. LORNE, rapporteur. Les comptes de gestion, établis par M. le Payeur départemental, sont identiques aux comptes administratifs tant pour le Département que pour le Foyer de l'Enfance et le Parc départemental.

M. Le PRESIDENT. Je mets aux voix le compte de gestion. *(Adopté à l'unanimité.)*

La parole est à M. Beauchef, président de la Commission Aménagement numérique des territoires, Infrastructures et Routes.

Une très belle image est diffusée sur les écrans des travaux de la rocade Est du Mans qui a reçu hier son premier bitume.

Commission Aménagement numérique des territoires, Infrastructures et Routes

**ROUTES : RELIER LES TERRITOIRES
VOIRIE : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015**

(Rapport n° 7)

M. BEAUCHEF, rapporteur. Le rapport s'établit en quatre points principaux.

I – LA MODERNISATION DU RESEAU

1 – Les projets structurants

Les déviations d'agglomérations

Dans le cadre des autorisations de programme votées antérieurement, il vous est proposé de réduire de 135 000 € l'autorisation de programme de la liaison RD 310/RD15 à l'est de Fresnay-sur-Sarthe afin de l'ajuster aux besoins.

Je vous propose également de diminuer de 1 319 700 € les crédits de paiement 2015, compte tenu :

- du résultat de l'appel d'offres pour la construction du giratoire de la RD 1, ainsi que du retard pris dans la procédure d'autorisation Loi sur l'Eau et des conséquences sur le décalage des travaux de la déviation de Saint-Calais,
- des besoins pour les acquisitions foncières sur la déviation de Vaas,
- des besoins pour les études, les acquisitions foncières et des travaux préliminaires pour le barreau A11/RD323 à Connerré.

Aussi, convient-il de réviser les échéanciers de crédit de paiement en décalant les crédits restitués.

En recettes, je vous propose de réduire les participations aux travaux de la déviation de Saint-Calais de 276 000 € pour l'Etat, de 150 000 € pour la Région et d'augmenter la participation de la commune de Saint-Calais pour les travaux de 2014 de 6 100 €.

Les opérations sur le territoire de Le Mans Métropole. Avec M. le Président et plusieurs de nos collègues, nous avons eu l'occasion de nous rendre sur place pour le lancement des travaux. L'opération, située sur Le Mans Métropole, est financée en totalité par le Département de la Sarthe. Il est important de le souligner, car il arrive d'entendre des propos troublants alors que le Département est en capacité d'assumer la totalité d'un gros financement sur le territoire de Le Mans Métropole.

Dans le cadre des autorisations de programme votées antérieurement, je vous propose d'inscrire 400 000 € de crédits de paiement pour réaliser les travaux sur la rocade nord-est du Mans.

2 – Les aménagements d'itinéraires

La modernisation du Réseau 1A

Au titre des autorisations de programme votées antérieurement, nous vous proposons :

- une inscription complémentaire d'autorisation de programme de 25 000 € : 5 000 € de crédits de paiement en 2015 et 20 000 € en 2016 pour des travaux complémentaires sur la RD 300 entre La Trugalle et Joué-l'Abbé.
- la réduction de 150 000 € de l'autorisation de programme de la RD 300 pour des travaux, aujourd'hui achevés, entre Nouans et Congé, pour l'ajuster aux besoins.

- l'inscription de 21 000 € de crédits de paiement en 2015 pour des travaux de finition sur la RD 300 entre Ballon et Dangeul ainsi que pour la poursuite des études Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement.

Aussi, convient-il globalement de réviser les autorisations de programme et leurs échéanciers de -125 000 € dont + 26 000 € en 2015 et -151 000 € pour les crédits de paiement inscrits sur les exercices suivants.

La modernisation du réseau 1B

Il vous est proposé l'inscription d'une autorisation de programme de 600 000 €, 570 000 € de crédits de paiement en 2015 et 30 000 € en 2016 afin de poursuivre le renforcement de la RD 7 entre Saint-Aubin des Coudrais et Bonnétable au titre de l'exercice 2015. Une section a été réalisée au printemps.

La modernisation du réseau secondaire

Il vous est proposé une inscription complémentaire d'autorisation de programme de 50 000 €, de 50 000 € de crédits de paiement pour réaliser le renforcement de la RD 29 entre Tuffé et Vouvray-sur-Huisne au titre de l'exercice 2015.

Dans la mesure où l'opération RD31/22 Vallon-sur-Gée est terminée, il convient de réduire de 72 € l'autorisation de programme et de réduire les crédits de paiement de 2017.

Les opérations immobilières

Il vous est proposé d'inscrire une autorisation de programme complémentaire de 5 000 €, 17 000 € de crédits de paiement en 2015 avec ajustement de l'échéancier de -12 000 € en 2018 pour les acquisitions de terrains de voirie.

Dans le cadre des autorisations de programme votées antérieurement, il vous est proposé de réduire l'autorisation de programme 2013 de 120 000 € pour les acquisitions de terrains de voirie.

En recettes, il vous est proposé d'inscrire 92 000 € pour les cessions et les échanges immobiliers à intervenir en 2015, dont 90 000 € en recettes d'investissement et 2 000 € en recettes de fonctionnement.

3. Le soutien aux autres maîtres d'ouvrage

L'aide aux communes

Pour les aides liées à la voirie communale, il convient de réduire l'autorisation de programme d'un montant de 180 811 € au titre du programme 2010 devenu caduc selon le règlement des subventions d'investissement.

De plus, il convient de réduire de 100 000 € l'autorisation de programme du programme 2015.

Concernant le programme 2014 des aides exceptionnelles, il convient d'ajuster les affectations de programme et les crédits de paiement inscrits en 2016 pour un montant de

-3 273 € pour les subventions exceptionnelles terminées.

Sur le programme 2015 des aides exceptionnelles, je vous propose d'affecter une autorisation de programme de la manière suivante :

- 10 500 € affectés à la Commune de Moncé-en-Saosnois,

- 33 100 € affectés à la Commune de Chauffour-Notre-Dame.

Ces travaux réalisés pour la commune, le Département avait programmé la réalisation. Il convient d'y participer, les communes les ayant prises en charge avant même que le Département finance.

II. L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DE NOTRE RESEAU

A – Renforcement et tapis techniques

Pour le programme 2014 terminé des renforcements et tapis techniques, il convient de réduire de 163,18 € l'autorisation de programme

B – Equipements de la route

En crédits, il vous est proposé de doter d'un montant de 126 000 € en autorisation de programme et en crédits de paiement le programme 2015 des équipements de la route. Ces crédits permettront de financer les bornes points repères implantés le long des routes départementales et le jalonnement directionnel.

Un accident s'est produit récemment, que nous avons évoqué en commission. Il nécessite d'investir dans un musoir, équipement de sécurité important, qui a permis de sauver une vie.

C – Administration générale et entretien routier

En dépenses, sont à inscrire :

- . 13 200 € pour l'ajustement du barème du Parc aux locations des véhicules de liaison,
- . 2 100 € pour le paiement des cartes grises des véhicules et engins,
- . 1 236 € pour la remise gracieuse de dommages sur le domaine public routier,
- . une baisse de 381 000 € pour tenir compte de l'évolution du barème du Parc. Le bilan du Parc départemental fait apparaître un solde 2014 positif en lien avec l'évolution favorable des prix des matières premières. Ce qui permet au Parc de reverser au budget général une recette de 400 000 €.

III – AMELIORER LA SECURITE DE NOTRE RESEAU

Il convient d'ajuster les affectations en autorisation de programme des exercices antérieurs :

Programme 2012 : - 0,23 € (programme terminé)

Programme 2013 : - 14 050,10 €

Programme 2014 : - 2 973,23 €

Par ailleurs, compte tenu de l'état d'avancement des opérations de sécurité routière, il convient d'ajuster les crédits de paiement Cette augmentation permettra de participer financièrement à la réalisation du giratoire du carrefour RD 139/ RD 140/ RD 140 *bis* dit « du Virage d'Arnage », sur le circuit, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Syndicat Mixte des 24 heures.

En recettes d'investissement, il vous est proposé d'inscrire pour un montant de 3 661,56 €, la participation de la Communauté de Communes du Pays Fléchois et 2 112,77 €, la participation de la Commune de Saint-Mars-la-Brière.

IV – LE BUDGET ANNEXE DU PARC DEPARTEMENTAL est le « bras armé » du Département dans la mise en œuvre des politiques routières avec les travaux d'enduit, le marquage routier, la pose des glissières. Il gère l'entière de la flotte des véhicules du Département.

Lors du Budget primitif 2015, l'Assemblée Départementale a voté un budget annexe de 11 450 000 € pour permettre le fonctionnement du Parc Départemental.

Il convient d'abonder ses recettes 2015 par l'apport de son résultat de fonctionnement 2014, non pris en compte lors du Budget primitif, et dont le montant définitif s'élève à 1 023 825 €, ainsi que par l'apport du stock prévisionnel au 31 décembre 2015 proposé à 900 000 €. De même, lors du Budget primitif, une prévision de recettes de 260 000 € était inscrite au titre de la compensation financière de l'Etat pour les agents fonctionnaires d'Etat qui ont été intégrés ou remplacés jusqu'en 2014 par des agents de la fonction publique territoriale. Cela nous rappelle un autre acte de la décentralisation ! Le montant exact de cette recette s'établit à 262 475 € et nécessite d'en corriger l'écriture au Budget supplémentaire par une recette supplémentaire de 2 475 €.

Par ailleurs, la prise en compte des stocks doit être intégrée dans les comptes prévisionnels du budget annexe 2015 par une inscription en dépense, équivalente à la valeur du stock au 31 décembre 2014 de 990 061 €. L'équilibre des comptes est maintenu car viennent s'ajouter des dépenses prévisionnelles supplémentaires qui se répartissent en charges de fournitures de carburants et d'émulsion de bitume ainsi qu'en charges de personnel territorial.

L'inscription d'une dépense de 400 000 € est proposée pour le reversement de l'excédent du budget annexe, essentiellement lié à la baisse du prix des matières premières.

Avis favorable des deux commissions.

M. CHAUDUN. Ce rapport qui comprend des ajustements liés aux travaux en cours ne suscite pas de remarques particulières.

Je poserai simplement une question sur la diminution des crédits de 1 319 700 euros relatifs au barreau entre l'A 11 et la RD 323. Les études sont sans doute déplacées dans le temps. Mme la Préfète a signé l'arrêté suite à l'enquête publique à la fin de l'année dernière. Pourrions-nous obtenir des précisions sur ce projet ? Suit-il son cours ? Nous nous interrogeons dans la mesure où l'on enregistre une diminution des crédits.

M. BEAUCHEF, rapporteur. Il s'agit d'une question de calendrier, car nous attendons que Cofiroute engage les démarches nécessaires en termes d'enquête publique. Nous procédons en l'occurrence à un ajustement technique. Pour l'heure, le dossier est au point mort, car nous ne disposons pas d'éléments nouveaux de notre partenaire. Rien à signaler, allais-je dire.

M. ROUILLON. Je me félicite d'abord de la réalisation du doublement de la rocade. C'est une bonne nouvelle. J'ai tenu vingt ans Conseiller général pour voir de mes yeux l'achèvement du doublement de la rocade. Voilà à quoi sert de rester Conseiller général !

Cette rocade améliorera la fluidité du trafic. En revanche, on retrouvera inévitablement les embouteillages au niveau du rond-point de Béner qui seront aggravés par le futur aménagement qui doit intervenir sur ce site.

Il nous faut absolument engager une réflexion sur la fluidité et sur les flux. On sait très bien que seule la réduction de la vitesse est susceptible d'éviter les à-coups. A l'instar d'un robinet, faire couler l'eau lentement plutôt qu'à fort débit permet un meilleur écoulement.

J'ai déjà lancé le débat sur la limitation de vitesse, qui actuellement est de 90 km/heure. C'est trop, compte tenu en particulier de l'enjeu par rapport au climat, à la pollution, aux émissions de gaz à effets de serre et, d'une façon pragmatique, par rapport à l'écoulement de la circulation. C'est pourquoi je considère qu'une vitesse de 70 km/h au cours de la journée serait suffisante, tout en reconnaissant que la nuit, lorsqu'on est seul sur la rocade, la vitesse de 70 km/h est sans doute un peu lente. Ne pourrait-on réfléchir à un aménagement dynamique de signalétiques différentes de circulation en fonction du flux et du trafic qui permettrait à certaines heures de rouler à 70 km/h et à d'autres à 90km/h ? Bien entendu, cela engage des coûts. Si ce n'est pas possible, je plaide en faveur de la vitesse la plus lente, car les personnes habitant le secteur souffrent de la pollution. Nous avons connu des pics de pollution considérables auxquels personne n'a réagi, si ce n'est la presse qui en a fait état. Ces pics ont des conséquences sur la santé humaine. Le secteur du nord du Mans est placé sous les vents d'ouest qui apportent la pollution d'une rocade drainant environ 50 000 véhicules/jour. Il y a là des écoles, des collèges, des sites sportifs. Il conviendrait de réfléchir à l'articulation entre la voiture, la protection de l'environnement et la santé des populations, ainsi qu'à l'efficacité et à la fluidité du trafic.

M. Le PRESIDENT. En tant qu'ancien Président de la commission et initiateur de la rocade, je rappelle pour mémoire que la réalisation de la rocade du Mans réunissait la participation de l'Etat, de la Région, voire de la CUM. Aujourd'hui, les derniers tronçons réalisés sur la rocade sont à la charge unique du Département, pour lequel l'effort est considérable. Si l'on considère l'entrée d'Yvré-l'Evêque, le giratoire, les 3 à 4 millions d'euros nécessaires pour terminer le doublement de la rocade, le Département prend à sa charge un investissement très élevé. Encore une fois, nous aurions aimé – peut-être pourrions-nous en bénéficier à l'avenir – que ces partenariats sous la forme de contrats de Plan Etat-Région nous permettent de financer d'autres infrastructures. Ce ne fut pas la volonté du Conseil régional des Pays de la Loire, qui, depuis maintenant plus d'une dizaine d'années, a décidé de ne plus financer les routes. Une fois encore, on se trouve dans une situation très compliquée de gestion de la voirie. J'évoque cette question, car la logique de l'aménagement de cette rocade repose sur la réalisation d'un pont courbe passant au-dessus du giratoire de Béner. Achever l'opération dans sa globalité nécessite entre 10 et 12 millions d'euros de travaux d'infrastructures. Douze millions d'euros de travaux supplémentaires pour notre budget, compte tenu de ce que nous avons évoqué, supposent de trouver des partenaires, ce qui résoudrait le problème de cette rocade qui n'a jamais été conduite jusqu'à son terme. Je suis très favorable à ce que nous engagions des négociations pour le moins avec le Conseil régional, ce serait plus difficile avec l'Etat.

Second aspect : la vitesse et la circulation. Nous avons demandé aux services de réfléchir à une solution qui passerait par une vitesse adaptée aux circonstances. Cette rocade supporte environ 40 000 véhicules/jour. Après la réalisation des nouveaux aménagements, le trafic augmentera encore. Réguler le débit de la circulation semble une possibilité, mais la situation n'est pas constante. Il faut donc imaginer des

signalétiques, la vitesse variant selon le moment de la journée. Ces panneaux mobiles existent d'ores et déjà dans d'autres villes et départements. Une fois que les travaux auront été réalisés, cela me semble une solution à envisager. J'y suis plutôt favorable.

Nous sommes régulièrement interpellés, sollicités par les entreprises de travaux publics qui nous disent que la baisse de la commande privée est considérable, la situation économique difficile, qu'elles ont du mal à conserver leurs effectifs. Elles nous demandent de maintenir nos investissements. Ce matin, nous avons évoqué les difficultés pour dégager l'autofinancement nécessaire à nos investissements. Ce sont l'ensemble des emplois de nos entreprises locales, dont la plupart des salariés habitent notre département, qui sont concernés. C'est donc un effort que je souhaite que nous poursuivions dans le domaine routier. Bien des travaux restent à réaliser pour améliorer la circulation sur notre département. Il faut aussi que nous en ayons les moyens.

M. CHAUDUN. Je m'inscris dans le sens du propos de M. Rouillon qui a évoqué la rocade de Coulaines. Dans certains départements ou régions, une partie de la circulation est déportée sur les autoroutes. En la circonstance, cela pourrait être le cas entre Auvours et l'échangeur d'Auchan, car nous rencontrerons un vrai problème lié aux futurs projets que vous avez évoqués et aux travaux à Béner. Ce tronçon doit être gratuit pour les utilisateurs. Une telle solution est préférable à des investissements démesurés que nous ne pourrions pas assumer, alors que des solutions existent. Voilà peut-être une piste d'étude à explorer.

M. Le PRÉSIDENT. Il s'agit de dépenses de fonctionnement. Or, dans le contexte actuel, prendre en charge le déficit d'une société d'autoroute pour autoriser la circulation urbaine sur un tronçon est impossible. Deux difficultés s'attachent à cette proposition que nous avons étudiée : d'une part, l'allongement du temps de parcours qui correspond à plusieurs kilomètres supplémentaires pour effectuer un même trajet. Les utilisateurs, pour l'essentiel, réalisent des parcours domicile-travail. Le coût des transports quotidiens représente une lourde charge dans le budget des usagers. Nous ne pouvons pas les inciter à prendre l'autoroute et à payer ce tronçon quotidiennement. D'autre part, la configuration de notre réseau autoroutier et routier n'est pas favorable à une telle solution. En revanche, que la rocade soit achevée me semble cohérent. Je suis donc décidé à ce que nous allions jusqu'au bout de cette opération, même si cela prend du temps – dans la mesure où nous en sommes les seuls financeurs.

Je mets aux voix le rapport. *(Adopté à l'unanimité.)*

La parole est à Mme Labrette-Ménager, Présidente et rapporteur de la Commission Développement durable, Environnement et Logement.

Commission Développement durable, Environnement et Logement

ENVIRONNEMENT : PRESERVER NOTRE CADRE DE VIE

(Rapport n° 10)

Mme LABRETTE-MENAGER, rapporteur. Ce budget supplémentaire se traduit principalement par une majoration de l'enveloppe destinée au programme de plantation de haies.

Afin de pouvoir faire face aux demandes d'accompagnement à la plantation de haies, notamment autour des exploitations agricoles et en particulier chez les Fermiers de Loué, il est proposé d'inscrire, par redéploiement, une autorisation de programme de 25 000 € et un crédit de paiement de 4 535 €.

Au titre des pratiques écoresponsables, le code de l'environnement prévoit que dans le cas d'installations soumises à un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT), l'État (40 %), l'exploitant des installations (25 %) et les collectivités qui perçoivent la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (25 %), participent au financement des travaux prescrits aux riverains.

Le site Butagaz d'Arnage est concerné par un PPRT. A ce titre, il est proposé d'inscrire une autorisation de programme et un crédit de 5 500 € au titre de 2015.

Par ailleurs, une recette de 2 400 € de l'Ademe avait été inscrite lors du vote du budget primitif dans le cadre des Trophées du développement durable des collèges pour des projets liés aux déchets. En l'absence de projet relevant de cette thématique, la recette doit être annulée.

Avis favorable de la commission.

M. Le PRÉSIDENT. Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport.
(Adopté à l'unanimité.)

MODERNISER ET SECURISER LES RESEAUX

(Rapport n° 11)

Mme LABRETTE-MENAGER, rapporteur. Le Département de la Sarthe exerce depuis 1930 la compétence d'autorité organisatrice du service public de l'électricité pour 374 communes de la Sarthe, hors la Ville du Mans qui a sa propre autorité organisatrice.

A ce titre, le Département de la Sarthe assure le renforcement et la sécurisation du réseau de distribution publique d'électricité en zone rurale en complément d'ERDF. Il assure également la mise en souterrain du réseau pour permettre aux communes de réaliser des aménagements urbains et la mise en valeur du patrimoine.

En 2014, nous avons consommé au titre des dépenses 23 052 466 €, marquant la participation forte du Département en faveur des réseaux, dont 53 487 € de fonctionnement. Il a bénéficié en recettes de 26 146 496 €, dont 8 094 164 € de fonctionnement.

Les recettes sont alimentées par les fonds FACE et la participation des communes. Nous y reviendrons à l'occasion du budget primitif lorsque nous mettrons en place le programme au titre de 2016.

L'activité du service réseaux a été soutenue en 2014, avec au total la réalisation de 328 chantiers, dont 86 opérations de dissimulation.

En parallèle, nous travaillons avec des entreprises qui répondent à des appels à projets de quatre ans. L'effort sur le volet social du marché a été maintenu, ce qui a permis entre 2011 et 2014 de signer 32 contrats de formation avec le GIECQ BTP de la Sarthe débouchant sur 12 CDI. C'est un volet central du marché.

Les mouvements budgétaires proposés visent à mettre en adéquation les reliquats des anciennes lignes budgétaires par la suppression des autorisations de programme 2014.

Pour le renforcement et la sécurisation des réseaux, il vous est proposé de réduire l'autorisation de programme 2014 de 4 901 260,97 €, de réduire les dépenses du programme Renforcement 2015 de 720 000 € et les recettes d'investissement de 600 000,00 euros.

Au titre des enfouissements de réseaux, il convient de réduire l'autorisation de programme de 6 310 050,72 €, les dépenses d'investissement de 27 000,00 € et les recettes de 22 500,00 €.

Il vous est proposé de réduire la taxe sur la consommation finale d'électricité perçue par le Département de 750 000 € par rapport à ce qui avait été prévu au BP, l'année

2014 ayant connu une forte baisse des consommations en électricité. La taxe étant basée sur la consommation d'électricité, la taxe est plus basse.

Jusqu'à présent, le Département fixait les taux tous les ans. Avec la nouvelle réglementation, on nous oblige à fixer des coefficients avant le 1^{er} octobre 2015. Il vous est proposé de retenir les coefficients 4,25 pour la part départementale de la TCFE et 8,50 pour la part communale pour la TCFE, ce qui correspond aux taux de 2015.

M. Le PRESIDENT. Je vous remercie.

Le GEC est un groupement d'entreprises qui agit pour la qualification et la solidarité.

Nous avons tenu compte de cet aspect. Notre mission de solidarité nous amène à verser des allocations, mais aussi à trouver des solutions pour un certain nombre d'allocations. C'est un moyen d'associer les entreprises à la préoccupation de l'insertion, il faut le souligner, car tous les Départements n'agissent pas de la sorte.

Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport. *(Adopté à l'unanimité.)*

DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENT POUR CONTRIBUER A LA COHESION SOCIALE

(Rapport n° 12)

Mme LABRETTE-MENAGER, rapporteur. Les propositions soumises portent sur un abondement des recettes et des crédits de paiement au titre de la délégation de compétence pour la gestion des aides à la pierre.

En 2011, le Département a signé avec l'Etat une nouvelle convention de délégation des aides à la pierre qui expire au 31 décembre 2016.

Dans l'exercice de cette délégation, le Département attribue les aides de l'Etat aux bailleurs sociaux afin de financer les opérations de construction de logements locatifs sociaux.

L'Etat fixe chaque année les objectifs de production de logements et la dotation de crédits correspondante.

Pour les aides au parc public, nous avons inscrit au budget primitif un crédit prévisionnel de 400 000 € de recettes attendues de l'Etat pour honorer les engagements pris. A ce jour, environ 486 000 € ont d'ores et déjà été encaissés, dont 400 000 € reversés aux bailleurs sociaux bénéficiaires. Aussi, pour permettre le versement aux bailleurs de la totalité des sommes perçues de l'Etat et dans la perspective de dotations complémentaires d'ici à la fin 2015, il apparaît nécessaire d'inscrire en recette un crédit complémentaire de 200 000 € et en dépense un crédit correspondant à la prévision de recette de 200 000 € pour permettre le règlement des demandes de paiement.

Accord de la commission.

M. Le PRESIDENT. Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport.
(Adopté à l'unanimité.)

La parole est à M. Vallienne, Président et rapporteur de la Commission réussite éducative : collèges et transports.

Il y a peu, nous avons eu l'occasion d'inaugurer le collège d'Ecommoy.

Commission Réussite éducative : collèges et transports

COLLEGES : PREPARER L'AVENIR

PROJET DE CONTRAT DE PARTENARIAT (CP) POUR LA MODERNISATION DE QUATRE COLLEGES

(Rapport n° 6)

M. VALLIENNE, rapporteur Il vous est proposé une inscription d'autorisation de programme de 720 000 euros.

1. Le contexte

Le Patrimoine « Collèges » du Département de la Sarthe se compose de 58 collèges publics, représentant environ 300 000 mètres carrés de surface hors œuvre nette. Ils sont répartis sur 57 sites, le collège Costa Gavras et le collège Anne Frank se situant sur le même site.

Ce parc présente la particularité d'avoir été très majoritairement construit entre 1960 et 1980. C'est pourquoi certains collèges connaissent aujourd'hui un taux de vétusté certain. Ils ont été construits à l'époque avec des menuiseries simple vitrage, des chaudières énergivores, certains d'entre eux ne sont pas isolés.

D'où l'idée, à l'occasion de la DM1 2013, de valider le plan Collège performant, qui a représenté un long travail de dix-huit mois de la commission. Il est composé de trois phases d'investissement de 5 ans et s'étalera donc sur les 15 prochaines années.

Nous avons arrêté une liste de 20 collèges prioritaires, représentant 330 M€ d'investissement, ce qui n'est pas négligeable.

Le plan permet de définir un référentiel très précis des besoins en termes de places, de surface des classes, de classes techniques, de salles de professeurs, de restauration scolaire.

Le plan Collège performant a été voté par 38 élus de notre assemblée sur un total de 40 et deux abstentions. Parmi les abstentionnistes, M. Brault, à l'époque Conseiller général du canton de la Chartre-sur-le-Loir, avait indiqué que si cela était à refaire, il aurait voté pour. On peut donc considérer que le plan Collège a été adopté par 39 voix pour et 1 abstention.

Par le passé, la difficulté a été de réaliser les travaux des collèges en Maîtrise d'Ouvrage Publique (MOP). Nos services n'étant pas en mesure d'assumer le suivi de l'ensemble du programme de rénovation des collèges, nous avons lancé l'idée d'un contrat de partenariat. Selon le code général de collectivités territoriales, « *le contrat de partenariat est un contrat administratif par lequel une collectivité territoriale ou un établissement public local confie à un tiers, pour une période déterminée en*

fonction de la durée d'amortissement des investissements ou des modalités de financement retenues, une mission globale ayant pour objet la construction ou la transformation, l'entretien, la maintenance, l'exploitation ou la gestion d'ouvrages, d'équipements ou de biens immatériels nécessaires au service public, ainsi que tout ou partie de leur financement, à l'exception de toute participation au capital ».

A ce titre, quatre collèges ont été retenus : il s'agit de 3 collèges à ossature métallique – Henri Lefevre à Arnage, Jean Cocteau à Coulaines et Maroc Huchepie au Mans – qui sont prévus dans la phase 1 du plan Collège, ainsi que le collège Marcel Pagnol de Noyen-Malicorne qui figurait parmi les collèges prérequis. Avec 507 élèves en 2014, ce dernier est arrivé à saturation. Il est impossible de déployer les élèves sur d'autres collèges environnants, puisqu'il est situé entre La Flèche et Sablé où les effectifs sont relativement nombreux et La Suze. D'où la nécessité de réaliser ces quatre collèges, avec une particularité pour le collège d'Arnage, qui aura la possibilité d'accueillir vingt pensionnaires.

Les caractéristiques principales des futurs collèges sont donc les suivantes :

- Collège Henri Lefevre - Arnage : une capacité de 500 élèves, un internat pouvant accueillir 20 pensionnaires, pour une surface de 6 500 m² SHON,
- Collège Jean Cocteau – Coulaines : une capacité de 600 élèves pour une surface de 5500 m² SHON,
- Collège Maroc-Huchepie – Le Mans : une capacité de 600 élèves, une SEGPA permettant d'accueillir 64 élèves pour une surface de 6 400 m² SHON,
- Collège Marcel Pagnol à Noyen-sur-Sarthe : une capacité de 600 élèves pour une surface de près de 6 500 m² SHON.

L'ensemble de ce projet représente donc près de 25 000 m² SHON à construire. Soit un total TTC de 83 millions d'euros.

Il n'y aura qu'un seul contrat pour les quatre collèges, dont la durée serait de vingt ans. Le montant estimé du loyer annuel s'élèverait à 8 millions d'euros TTC.

Les prestations confiées au partenaire seraient la conception, la construction, le gros entretien et renouvellement ainsi que le financement du projet.

Les prestations conservées en régie par le Département seront :

- l'entretien général réalisé par nos personnels,
- la restauration scolaire, que l'on ne peut imaginer externaliser, dans la mesure où nous œuvrons en faveur des circuits courts, pour éviter le gaspillage,
- l'accueil avec l'agent d'accueil,
- la maintenance informatique.

Un partenariat unique est envisagé. Une telle formule nous permet de conserver un contact avec les établissements, par le biais de nos agents techniques territoriaux et l'Education nationale, les sports et le système d'information.

Il s'agit donc d'un contrat de partenariat à forte dominante patrimoniale.

La mise en service des établissements pourrait intervenir entre septembre 2018 et septembre 2019 : deux collèges ouvriraient en septembre 2018, les deux autres en septembre 2019.

Si nous faisons appel à nos services dans les termes de la loi MOB, un différé dans le temps d'environ deux ans interviendrait. Ce serait ambitieux compte tenu des programmes en cours de rénovation dans de nombreux collèges.

La réalisation d'une Évaluation Préalable (EP) se définit conformément aux dispositions de l'article L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales :

« I.-Les contrats de partenariat donnent lieu à une évaluation préalable précisant les motifs de caractère économique, financier, juridique et administratif qui conduisent la personne publique à engager la procédure de passation d'un tel contrat. Cette évaluation comporte une analyse comparative de différentes options, notamment en termes de coût global hors taxes, de partage des risques et de performance, ainsi qu'au regard des préoccupations de développement durable. Lorsqu'il s'agit de faire face à une situation imprévisible, cette évaluation peut être succincte. Cette évaluation est menée selon une méthodologie définie par le ministre chargé de l'économie.

Elle est présentée à l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale ou à l'organe délibérant de l'établissement public, qui se prononce sur le principe du recours à un contrat de partenariat. »

Les contrats de partenariat sont conclus en fonction de trois critères :

Le premier porte sur la complexité. Le dossier répond à ce critère de la complexité à réaliser quatre collèges.

Le deuxième critère est celui de l'urgence. Trois collèges étant à ossature métallique, leur reconstruction présente un caractère d'urgence.

Le troisième a trait à l'efficience. En l'occurrence, il y a efficience à réaliser les travaux dans les meilleurs délais. Au surplus, la réalisation est avantageuse au plan financier.

Le projet répond donc aux conditions d'éligibilité du contrat de partenariat. Le Département a fait appel à la mission d'appui au partenariat public/privé bien qu'il n'y soit pas obligé. Le rapport de cette mission est favorable au passage en partenariat public/privé : il indique que le gain obtenu serait de 6,5 % du montant TTC de l'opération.

Cet avantage financier pourrait s'élever à 9 % en montant TTC dans l'hypothèse d'une participation du Département à l'investissement d'environ 20 % du montant global TTC.

Le Département a reçu un avis favorable de la MAPP le 20 mai 2015. Dans le cadre de cet avis, la MAPP a ainsi validé les principaux éléments suivants :

- Le contexte du projet de contrat de partenariat,
- Les démonstrations développées afin de justifier chacun des critères,
- Le choix des schémas retenus au titre de l'évaluation comparative,
- Les hypothèses de calendrier permettant la comparabilité des schémas MOP et CP,
- L'estimation des coûts d'investissement et d'exploitation,
- Les hypothèses financières retenues pour les différents schémas,
- La méthodologie et les résultats concernant la prise en compte des risques et de l'avantage socio-économique,
- La méthode utilisée pour l'analyse de sensibilité des résultats obtenus.

La MAPP donne au Département quitus du lancement de cette opération de quatre collèges en partenariat public/privé.

En conclusion, la synthèse de l'avis mentionne que « la pertinence du recours au contrat de partenariat est établie au regard des trois critères d'urgence, de complexité et d'efficacité économique ».

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a rendu un avis favorable au recours au contrat de partenariat le 11 juin 2015. Le Comité Technique a également rendu un avis favorable le 22 juin 2015.

Le projet de contrat de partenariat pour la reconstruction de quatre collèges revêt une importance stratégique pour le Département de la Sarthe. En effet, le recours au contrat de partenariat pour la reconstruction de ces quatre collèges vient doubler la capacité du Département à conduire l'ensemble des opérations prévues, à savoir les 6 collèges prérequis et les 9 collèges de la phase 1 du Plan.

Je pèse mes mots : sans le contrat de partenariat, le Département ne serait pas en capacité de mener à bien le programme de travaux voté, compte tenu du nombre déjà important d'opérations en cours sous maîtrise d'ouvrage publique. Ainsi, eu égard aux conclusions de l'évaluation préalable, il vous est proposé de recourir au contrat de partenariat pour la reconstruction de ces collèges.

J'en viens à l'information concernant la procédure d'attribution du contrat de partenariat.

Dans la mesure où le contrat de partenariat porte un projet complexe, il peut être passé, au choix, selon la procédure d'appel d'offres ou selon la procédure du dialogue compétitif. Compte tenu de l'urgence qui entoure le projet, la procédure de l'appel d'offres peut sembler à première vue plus opportune. Mais il nous semble plus judicieux de retenir la voie d'une procédure de dialogue compétitif, dans la mesure où cette procédure permettra d'engager un dialogue avec les candidats et de clarifier les divers éléments, évitant toutes mauvaises surprises au cours de l'exécution de l'opération.

Dans la mesure où il y aura trois candidats, il conviendra d'indemniser chaque candidat non retenu à hauteur de 360 000 € TTC, soit 720 000 euros.

Je vous informe maintenant de la participation financière du Département.

Si nos budgets le permettent, nous nous donnerons les moyens de participer à l'investissement dans la limite de 20 % maximum du coût d'investissement. Ce sera sans doute difficile au vu du contexte que nous connaissons, ainsi que vous l'avez exprimé, Monsieur le Président, dans votre allocution d'ouverture.

Au titre de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), nous pouvons bénéficier de subventions liées à l'internat d'Arnage, éventuellement pour d'autres opérations si les critères des fonds Feder venaient à évoluer.

Le calendrier prévisionnel pourrait être le suivant :

Début juillet : lancement de l'appel à candidatures.

La prochaine Commission permanente prendrait acte de l'extension de la compétence et créerait la commission DSP afin de sélectionner les candidatures.

Courant juillet 2015, l'arbitrage du Président interviendrait sur la composition de la commission du dialogue et nommerait les élus.

Septembre 201 à octobre 2016 : dialogue compétitif pour sélection du partenaire.

Octobre 2016, à l'occasion de la DM1 et du DOB, interviendrait la décision de l'Assemblée délibérante autorisant le Président à signer le contrat.

Nous pourrions espérer la signature du contrat en novembre 2013 et le début des travaux à la suite.

Les clauses du contrat sont importantes :

Le Département doit soutenir les PME, puisque nous fixerons par ce contrat une part d'exécution d'investissement minimum de 50 %, assurée par les PME locales, ainsi que l'exploitation sur la durée de 20 ans. Quant aux entreprises, elles devront faire travailler des personnes bénéficiaires du RSA, soit entre 20 000 et 25 000 heures.

Autre objectif, en matière de développement durable : la volonté d'atteindre l'objectif BEPOS, Bâtiments à énergie positive, pour l'ensemble des quatre collèges.

Je rappelle que d'autres Départements ont déjà fait appel aux contrats de partenariat pour construire des collèges. Ainsi la Moselle a-t-elle construit quatre collèges sur la base de deux contrats, le Loiret a construit neuf collèges sur la base de quatre contrats, la Seine-Saint-Denis douze collèges sur la base de trois contrats. Le site du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis présente l'inauguration des douze collèges en PPP réalisé en grande pompe par le Président de la République, la ministre de l'Education nationale et M. Bartolone, Président de l'Assemblée nationale et ancien Président du Conseil général de Seine-Saint-Denis. Quelques semaines plus tard, M. Valls s'est rendu en Seine-Saint-Denis pour inaugurer l'un des collèges. Par ailleurs, lors de l'un de ses déplacements en province, le 2 septembre 2014, M. Valls a expliqué que les PPP étaient l'avenir de l'Etat. Pourquoi pas l'avenir de la Sarthe également ?

Cent cinquante contrats sont actuellement signés et en cours d'exploitation. Ils se déroulent normalement. Bien évidemment, on évoque plus souvent les quelques contrats qui n'ont pas été bien préparés, d'où précisément notre volonté que ceux que nous signerons le soient.

En conclusion, le rapport qui est soumis à votre approbation ne peut conduire à un débat caractérisé par un clivage droite-gauche ou majorité contre minorité. Je le souligne au cas où certains d'entre vous seraient tentés de s'engager sur cette voie et dans la mesure où divers contrats de partenariat ont été mis en œuvre par divers élus de toutes tendances. D'ailleurs, ce rapport a été voté à l'unanimité par la commission Réussite éducative vendredi dernier.

Ce projet ambitieux de contrat de partenariat est un formidable espoir pour nos futurs collégiens, privilégiant un certain confort dans leur parcours scolaire. C'est aussi pour les équipes éducatives un confort de travail, sans oublier l'ensemble des agents qui travaillent dans nos collèges. Ne retardons donc pas l'exécution de notre plan Collège performant sous des prétextes idéologiques.

Mes chers collègues, nous avons le devoir de construire l'avenir pour nos têtes blondes ou brunes, un avenir enthousiaste et serein, un avenir d'espoir dans un monde parfois difficile, un avenir tout simplement pour la jeunesse de notre département. Montrons notre capacité à être innovants pour nos collègues tout en préservant nos budgets futurs. Notre plan Collège performant fait l'objet de convoitises et est un exemple pour de nombreux Départements de l'Hexagone. Prenons nos responsabilités et soyons fiers, très fiers de nos décisions efficaces pour le bien-être des Sarthoises et des Sarthois. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité départementale.*)

M. Le PRESIDENT. Très bien, Monsieur le président ! J'ai craint un instant que vous ne manifestiez une trop grande sollicitude à l'égard du Premier ministre, du Président de la République lorsque vous avez interpellé les membres de la majorité sur les PPP. *A priori*, tel n'est pas le cas.

Le débat est ouvert.

M. Samuel CHEVALLIER. Nouvel élu, je me suis fortement intéressé au plan Collège performant. J'ai compris tout de suite que c'était là un vaste programme susceptible de mettre à jour l'ensemble de nos collèges. Je l'ai trouvé extrêmement intéressant. En 2013 déjà, le dispositif prévoyait des solutions alternatives. On ne peut, par conséquent, se dire aujourd'hui surpris. La possibilité existait déjà.

J'ai noté que le Président Jean-Marie Geveaux avait saisi pour avis la commission nationale, alors même que ce n'était pas une obligation, et que cette commission avait émis un avis favorable au dispositif PPP.

Je me suis attaché à avoir une analyse, non pas politicienne, mais pragmatique. Quatre collèges sont concernés. Il ne s'agit pas d'une question de dogme, nous avons une vraie volonté d'aller vite pour rendre les services nécessaires. Depuis le début de cette nouvelle mandature, je suis Président de la commission d'appel d'offres. J'ai eu l'honneur de présider la CCSP sur les services publics qui a rendu un avis positif. Je me rends compte que la qualité de nos services permettra de présenter un dossier solide.

Ce dispositif est une innovation. Dans des moments de contraintes budgétaires comme nous en vivons actuellement, ce peut être un atout utile.

Présenter les quatre collèges en même temps aura un effet de masse et se révélera un atout pour être cohérent par rapport aux finances et éviter de s'inscrire dans un schéma qui serait inintéressant pour notre collectivité. Au contraire, ce sera un moyen supplémentaire qui participera à la performance de notre projet, répondra rapidement aux besoins des enfants de demain. Nous disposerons ainsi de collègues à la hauteur de l'exigence que nous avons pour eux.

M. ROUILLON. Je serai moins enflammé que mes précédents collègues. Il n'en reste pas moins que je serai tout autant pragmatique. Cela fait bientôt dix ans que je me bats en faveur de la rénovation du collège de Coulaines. Il reste d'ailleurs dans cette enceinte douze témoins de ces batailles.

Il est extrêmement important de rénover ce collège de type Pailleron, à structure métallique, qui est devenu dangereux, car il peut se déformer en cas d'incendie et provoquer un drame. Nous sommes aujourd'hui dans l'urgence, il n'y a pas d'autres solutions. Serions-nous aujourd'hui dans la majorité, nous ferions la même chose, car il faut aller vite et reconstruire ces quatre collèges. Je ne suis pas un adepte du partenariat public/privé, mais c'est, selon moi, aujourd'hui, une solution pragmatique qui permet d'aller vite en garantissant qu'une partie du collège continuera à être géré par le public, la cantine en particulier.

Il s'agit d'un combat ancien, je connais bien le collège de Coulaines. Je suis membre de son conseil d'administration depuis de nombreuses années. J'ai alerté sur son état de vétusté. Il est aujourd'hui nécessaire d'agir rapidement et de reconstruire ce collège. C'est pourquoi je voterai pour cette délibération comme je l'ai fait en commission et comme je l'avais fait lors de la dernière session du Conseil départemental.

M. Daniel CHEVALIER. Je rejoins Régis Vallienne dans ses conclusions.

Du choix de partenariat public/privé, je retiens en premier lieu le critère de l'urgence. Urgence, sécurité, j'ai bien entendu, mais urgence sur le seul point sur lequel nous pouvons agir, à savoir le cadre de l'enseignement et des apprentissages que nous offrons à nos collégiens.

Bien que nous ne soyons pas totalement responsables de la situation, je rappelle que le taux de réussite dans les collèges de la Sarthe est de 80,75 %. A l'échelon de l'Académie, le taux se situe à 85 % et au niveau national à 84,8 %. Nous sommes donc largement en-deçà des taux de réussite, nous sommes placés au même rang que la Seine-Saint-Denis. Si nous ne pouvons pas endosser la responsabilité de la situation, nous ne pouvons pas non plus nous affranchir de l'obligation d'offrir le plus rapidement possible des cadres de travail convenable à nos collégiens. Je sais que certains parmi nous sont enseignants. Nous savons l'importance pour les enseignants d'avoir un cadre d'enseignement le plus approprié possible. Nous connaissons aussi la sensibilité des jeunes élèves qui viennent de l'école et qui, arrivant au collège, sont déstructurés, d'autant plus dans les collèges qui n'offrent pas les conditions correctes d'un apprentissage.

Gagner trois ou cinq ans représente plus que la scolarité d'une génération de collégiens. Nous ne pouvons-nous passer de cette opportunité pour agir, bien sûr dans le cadre d'un dispositif bordé, tel qu'il a été présenté. Je souscris totalement à ce dispositif qui ne fera que grandir notre département.

M. COUNIL. Assurément, ce dossier n'est pas simple. Nous sommes pris en étau entre la nécessité et l'urgence de reconstruire un certain nombre de collèges et le choix que fait la majorité départementale de recourir au partenariat public/privé.

Or, le choix du PPP peut faire débat. Il soulève des inquiétudes. Lors d'une précédente session, j'avais fait état d'un rapport d'information sénatorial de M. Jean-Pierre Sueur, élu du Loiret, sur les contrats de partenariats public/privé. Il indiquait que, mal gérés, ces contrats pouvaient représenter une bombe à retardement financière pour les collectivités.

A l'époque, j'avais évoqué la volonté de la majorité de privatiser un certain nombre de collèges. C'est l'une des raisons pour lesquelles j'avais été le seul élu à voter contre le plan Collège performant, ainsi que l'a rappelé M. Vallienne, sans me nommer.

Aujourd'hui, votre majorité propose un choix, il propose d'avancer sur cette question des PPP. J'émettrai deux regrets.

A l'époque, nous avons proposé de tester une autre solution. Elle consistait à recourir aux sociétés d'économie mixte locales. La majorité d'alors avait démontré que le Département n'était pas en mesure de porter à lui seul et dans le même temps la reconstruction de quatre collèges, ce qui justifiait, selon lui, le recours au PPP.

Nous avons mis en avant l'idée de passer par des sociétés d'économie mixte qui avaient également besoin de travailler. Je pense, par exemple, à la Secos ou à Cenovia qui auraient pu être sollicitées. Or, à l'issue des travaux que vous avez menés, cette solution n'a pas été étudiée. Vous avez étudié deux solutions : la première en interne à la collectivité, la seconde, celle des PPP.

Deuxièmement, on peut regretter que ce choix n'ait pas été assumé au moment de la campagne des élections départementales. Vous avez clairement indiqué que vous vouliez reconstruire les collèges, mais que les dispositions pour ce faire n'étaient pas encore retenues. Or, tout le monde sait que, globalement, le choix était fait et que vous avanceriez dans cette optique.

Avec Isabelle Cozic-Guillaume, nous nous considérons plus particulièrement concerné car deux collèges seront reconstruits sur notre canton, qui en compte cinq. J'ai une petite attache sentimentale au collège Maroc-Huchepie où j'ai passé quatre ans de ma vie entre onze et quinze ans, ainsi qu'au collège d'Arnage, où j'ai débuté ma carrière professionnelle.

J'ai eu l'occasion de redécouvrir ces deux établissements en faisant le tour des collèges du canton avec Isabelle Cozic-Guillaume pour aller à la rencontre des principaux. C'est vrai qu'une urgence caractérise ces deux établissements. J'avais oublié combien leur structure, leur mode de construction les rendaient fragiles et combien ils étaient inadaptés à l'enseignement.

J'ai étudié le dossier attentivement et participé activement à la Commission présidée par Samuel Chevallier. J'ai apprécié la manière dont la réunion a été conduite : elle nous a permis d'étudier le dossier au fond en deux heures et demie et de poser l'ensemble des questions que nous souhaitions aborder.

Je retiens du dossier que nous ne prenons pas aujourd'hui de décision définitive. La procédure que nous lançons aboutira à la fin de l'année 2016 à un nouveau vote de l'Assemblée afin de déterminer si elle s'engage définitivement en faveur du projet. Il est important de le souligner car des engagements ont été pris. Par exemple, le recours aux entreprises locales, le fait que le Département resterait propriétaire des murs. Des annonces ont également été faites en matière de coût selon lesquelles le partenariat public/privé reviendrait moins cher au Département que de construire en interne. A la

fin de l'année prochaine, nous verrons si les annonces sont avérées. La décision que l'on nous demande de prendre aujourd'hui n'est pas définitive.

Par ailleurs, contrairement aux craintes que j'ai pu éprouver, il n'y a pas privatisation des établissements. La privatisation aurait signifié que l'on aurait confié les murs à une entreprise privée et les autres missions du Département. L'assurance nous a été donnée – c'est écrit dans la délibération rappelée par le rapporteur – que la restauration scolaire serait toujours assurée par des agents du Département de la Sarthe, qu'il en serait de même des fonctions d'accueil et d'entretien.

Lors de la réunion de la commission, il a été rappelé que le Département serait propriétaire des murs dès la livraison des établissements sans attendre la fin du contrat. Il a également été rappelé que les équipes éducatives ne subiraient aucun changement par rapport à un autre établissement – c'est une crainte qui avait été soulevée.

En étudiant le dossier, j'ai perçu la volonté de la majorité gouvernementale de présenter un dossier très cadré par des garde-fous. Les débats que nous avons eus par le passé au sein de cette assemblée ont peut-être conduit à ce choix de la majorité départementale.

Aujourd'hui, j'ai envie d'être pragmatique. Je ne veux pas adopter une position trop doctrinaire, que je récuse, du reste, dans les autres assemblées où je siège. Avec Isabelle Cozic-Guillaume, nous voterons donc favorablement cette délibération. Pour autant, ce n'est pas un blanc-seing, en ce sens que nous nous donnons rendez-vous dans un an pour étudier le contrat final. Un vote définitif déterminera si les conditions posées et émises sont ou non respectées ; selon le cas, nous confirmerons notre vote ou modifierons notre position.

Je remercie les membres de notre groupe. Je trouve qu'il est positif que l'on admette au sein d'un groupe que chacun, en fonction de la réalité des territoires, puisse adopter des positions différentes. C'est un exemple qui pourrait servir aussi à la majorité départementale.

M. LORNE. Je n'appréhendais pas les discussions liées à cette proposition présentée par la majorité, mais je m'attendais à ce que le côté politicien ou l'idéologie prime sur le pragmatisme. Or, il n'en est rien. J'en suis, pour ma part, très heureux, car seule la finalité de cette opération doit guider nos prises de position. Quelle est-elle si ce n'est le bien-être des collégiens, des équipes d'enseignants et des personnes travaillant dans ces collèges ?

Vous connaissez l'adage « La fin justifie les moyens ». Je le reprends ici avec précaution, en ne retenant que son aspect positif.

Nous voulions aboutir dans le cadre du plan « Collège performant ». Force était de constater que nous n'avions pas les moyens techniques ni financiers de le mener à bien, parce que réaliser des investissements de cette nature suppose de déployer beaucoup d'énergie et si nous avons pu le faire par le passé, cela ne fut jamais à la hauteur de celle qui se présente à nous aujourd'hui. En effet, nous procédions opération par opération. Or, aujourd'hui, il s'agit d'en mener plusieurs de front.

Les moyens financiers, la présentation des comptes administratifs 2014, mais surtout ce qui nous attend en 2015 ont montré que nous ne pourrions pas faire face à un projet aussi ambitieux. Restaient plusieurs possibilités, dont celle des PPP qui nous a paru intéressante. Mais il eût été inconscient de notre part d'ignorer les écueils susceptibles de s'attacher à ce type de partenariat. C'est bien parce que de gros inconvénients se sont produits dans le cadre de ces partenariats public/privé que, forts de cette expérience, nous sommes aujourd'hui extrêmement précautionneux sur les dispositions à mettre en place pour nous assurer que le PPP se déroule dans de bonnes conditions pour notre Département et que la construction des collèges soit une réussite. Procéder à une maîtrise d'œuvre publique en ayant recours à l'emprunt était impossible. Dès lors, deux solutions se présentaient à nous : soit laisser la situation se dégrader, mais c'eût été inconséquent de notre part, car certaines structures sont plus que vieillissantes et donc dangereuses et parce que c'est un devoir pour notre collectivité que de mettre des bâtiments de qualité à la disposition des collégiens et des équipes d'enseignants.

Je me félicite que le pragmatisme l'emporte. Bien sûr, il faut être prudent – je rejoins, à cet égard, les propos de M. Counil. C'est une obligation qui nous est faite, non un blanc-seing que nous confierions à nos partenaires privés qui, au contraire, seront très encadrés. Ce n'est pas non plus une façon pour nous de nous défaire sur eux de certaines de nos compétences. Nous allons les conserver. Il aurait été éminemment dommage que la minorité départementale oppose une réaction purement idéologique à cette opportunité qui nous était offerte, mais, force est de constater que la raison l'emporte. J'en suis très heureux avec les précautions d'usage. Nous allons essayer de faire en sorte que ces partenariats public/privé soient une réussite dans la Sarthe, non pas pour la majorité qui en prendra la responsabilité, accompagnée probablement par la minorité, mais pour les enfants qui, demain, étudieront dans des collèges de qualité.

M. PETIT-LASSAY. Monsieur le Président, chers collègues, bien entendu, je ne puis qu'être favorable au plan de rénovation et de reconstruction des collèges. J'ai, à ce titre, été très sensible aux propos enflammés de la fin de l'intervention du vice-président.

En revanche, sur le sujet des contrats de partenariats public/privé, des interrogations persistent, et cela même après la journée d'information du 1^{er} juin dernier.

J'ai relu récemment l'intervention de notre ancien collègue, Jean-Luc Fontaine, voilà plus d'un an. Je me demande si elle n'est pas toujours d'actualité. En définitive, ce que vous nous avez proposé au cours de la journée du 1^{er} juin et dans votre rapport préliminaire continue de soulever des craintes et des interrogations inhérentes à ces contrats de partenariat public/privé.

C'est vrai que le travail ne fait que commencer et qu'une évaluation préalable a été réalisée. Cela dit, je m'interroge sur sa crédibilité, car cette obligation d'établir une évaluation préalable ne s'impose que dans le cadre d'un partenariat et non pas pour les autres types de portage financier. C'est dire que la collectivité territoriale n'investit dans cette évaluation préalable qu'après avoir acquis la certitude qu'elle souhaite réaliser l'investissement sur la base d'un tel montage.

Evaluation préalable par rapport au PPP, pas d'évaluation préalable par rapport à la MOB.

Les hypothèses qui servent de base à l'évaluation sont formulées dans un sens très favorable aux contrats de partenariat. Personnellement, je crains qu'il s'agisse davantage d'un plaidoyer en faveur d'un choix déjà décidé que d'une démonstration.

L'évaluation préalable compare le bilan attendu du recours à un contrat de partenariat compte tenu de la longue période sur laquelle elle s'applique. Nous n'avons pas forcément cette même évaluation avec la procédure classique.

Tout à l'heure, Christophe Council a parlé des PPP comme d'une bombe à retardement. Je pense, en effet, que l'une des difficultés que rencontrent les collectivités territoriales telles que la nôtre sera la rigidification des dépenses issues de ces contrats dans la mesure où ils nous empêcheront de recourir à l'emprunt et mobilisera l'ensemble des dépenses de fonctionnement à la couverture des loyers. On l'a bien vu par le passé s'agissant d'autres projets engagés ailleurs : des estimations réalisées sur plusieurs projets montrent parfois un quasi doublement des charges à payer sur le long terme comparé à un investissement qui aurait pu être fait au travers d'une MOP.

Les problèmes liés à l'insuffisance des compétences appropriées au sein de la personnalité publique sont fréquents. Les collectivités territoriales, notamment les plus modestes d'entre elles, ne disposent pas des ressources internes suffisantes pour négocier avec les grands groupes. C'est l'une des questions que j'ai déjà formulées le 1^{er} juin dernier : quels sont les outils dont disposerait le Conseil départemental pour négocier du mieux possible avec les groupes ?

Le contrôle budgétaire se limite souvent – c'est ce que j'ai tiré des différents articles que j'ai lus sur les PPP – à un simple contrôle de la régularité et du respect des règles d'enregistrement budgétaire et comptable. Jamais, ils ne portent sur la soutenabilité budgétaire du recours à un contrat de partenariat. Pourtant, c'est une question centrale dans un contexte de raréfaction de la ressource budgétaire. J'ai entendu, c'est vrai, que l'engagement sera pris de faire participer les PME et entreprises locales à cette reconstruction, mais on note un certain paradoxe dans les cas où les contrats ont été mis en place. En définitive, même s'ils instituent une participation des PME et des petites entreprises locales, les contrats ont souvent un effet négatif sur l'emploi local, car les groupes en général travaillent dans la globalité et non pas sur des aspects spécifiques tel qu'on peut le concevoir dans le cadre d'appels d'offres allotés.

Lorsqu'une entreprise locale ne sera pas en mesure de répondre, quelle que soit la raison, le groupe avec lequel nous aurons signé le contrat retiendra les entreprises qu'il connaît et qui seront en mesure de réaliser la prestation dans les meilleurs délais.

Dans un marché public classique, il y a mise en concurrence pour chaque fonction, pour chaque métier. Cette mise en concurrence vise à permettre un choix optimal pour chaque fonction ou chaque métier. C'est vrai que la procédure de la MOP est lourde, elle peut être longue, mais elle garantit une série de choix qualitatifs en même temps qu'elle garantit l'accès égal de toutes les entreprises à la commande publique. Je crains que ce contrat de partenariat public/privé n'autorise pas totalement cette possibilité.

Le grand groupe qui sera retenu – car seuls de grands groupes pourront être retenus – définira les prix et les prestations. Les entreprises, locales ou autres, se trouveront dans une situation de dépendance très contraignante.

Certes, nous n'en sommes pas à la phase du choix final. Mais en l'état des informations que j'ai reçues et en tant que nouvel élu animé de la volonté d'assumer mes responsabilités, je ne voterai pas ce contrat de partenariat public/privé.

M. BEUCHEF. Je voudrais dire à M. Petit-Lassay : n'ayez pas peur, n'ayons pas peur ! C'est vrai que c'est une forme nouvelle de partenariat qui est susceptible de susciter des appréhensions. Notre collectivité connaît mal l'usage des PPP. Mais, à l'évidence, elle s'impose comme un mode de financement efficace présentant l'avantage de répondre dans des délais rapides aux besoins de nos collégiens.

Soulignons que le PPP sera utilisé de manière limitée. Il ne concerne que quatre collèges et l'ensemble des travaux dans les collèges seront réalisés sous maîtrise d'œuvre publique. La prise de risque est par conséquent extrêmement limitée. L'ensemble du Plan collège sera réalisé directement par le Département.

Je citerai l'exemple de Mamers. En septembre 2018, quand trois des collèges ouvriront, un quatrième collège, le collège Mauboussin à Mamers, ouvrira dans le département. Voilà des années et des années que la construction de ce collège en MOB est prévue. Si nous n'adoptons pas le dispositif des PPP pour les quatre collèges retenus, le rythme de leur construction se calquerait sur celui de Mamers, on reculerait de cinq à six ans la date de leur ouverture. Le projet a progressé à un rythme administratif normal, cela a pris un temps démesuré.

Lors du dernier conseil d'administration du collège de Mamers mardi dernier, nous avons eu le plaisir de découvrir le très beau projet de l'architecte. Le collège sera neuf et offrira aux collégiens des conditions de travail exceptionnelles. C'est ce qu'il faut voir d'abord. On ne peut s'arrêter avec crainte en raison d'un dispositif que l'on connaît mal parce qu'il est nouveau, il faut s'engager avec confiance et se dire que, de toute façon, si on repart sur une maîtrise d'œuvre publique pour construire ces collèges, on retardera leur construction de nombreuses années en raison des lourdeurs administratives.

Je pense donc qu'il faut agir en confiance pour réussir ce qui nous réunit ici : offrir aux jeunes de bonnes conditions de travail.

M. Le PRESIDENT. A Mamers, la cité scolaire fait entrer en ligne de compte les compétences du Conseil régional et celles du Conseil général de l'époque. Cela n'a pas simplifié la situation. C'est pourquoi, lors du débat sur la loi NOTRe, j'ai souhaité que la compétence des lycées soit aussi compétence départementale, mais c'est là un autre débat.

Mme ELSHOUD. Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, mesdames et Messieurs les Conseillers, je partage l'analyse qui a été faite par mon collègue Claude Petit-Lassay. Je compléterai son intervention par quatre remarques.

En premier lieu, j'aimerais rappeler, comme le faisait déjà le Conseil constitutionnel en 2003 et en 2008, que le recours au contrat de partenariat public/privé doit rester une exception. Sa généralisation et sa normalisation constituent un risque réel pour l'égalité des opérateurs devant la commande publique, pour la protection de propriétés publiques du Département et pour le bon usage des deniers publics sarthois.

L'engagement dans un contrat de partenariat n'est pas un choix anodin et je regrette, Monsieur le Président de la commission, que vous n'ayez pas cité les exemples des collèges qui fâchent, comme l'est celui rénové par le Département des Hauts-de-Seine, au sujet duquel la Chambre régionale des comptes a émis un avis très critique.

En outre, je rappelle que, derrière son acronyme, la MAPP est bien la Mission d'appui aux partenariats public/privé. « Mission d'appui », car, en effet, cet organisme exerce, d'une part, des fonctions de conseil et d'évaluation ; d'autre part, des fonctions de promotion desdits contrats. La Cour des comptes rappelait d'ailleurs en début d'année l'ambiguïté de l'intervention de cet organisme. Il ne s'étonnait pas de ne compter depuis 2004 que cinq avis défavorables sur 150 demandes. La Cour des comptes relève d'ailleurs que cet avis n'est pas obligatoire pour les collectivités et qu'à l'analyse seules les collectivités qui souhaitaient avoir recours aux PPE ont sollicité son avis, une façon pour elles de légitimer leur décision et de confirmer l'opportunité du projet, quelle que soit sa soutenabilité ou sa faisabilité.

Enfin, j'aimerais rappeler que son avis n'a aucune influence sur la décision du juge administratif dans le cadre d'un potentiel recours contentieux. Autrement dit, les démonstrations de la MAPP n'ont aucune valeur juridique. Pour ces raisons, nous ne satisfaisons pas de la présentation de cet avis favorable qui, à notre sens, ne démontre rien.

Au surplus, il faut déplorer le silence du législateur de 2003 et de 2008 sur le critère de l'urgence et sur celui de la complexité du projet, critères qui doivent être remplis alternativement pour avoir recours à un partenariat public/privé. Silence qui a conduit le juge administratif un jour à considérer que le PPP n'était pas possible si le Département avait été lui-même la cause du retard préjudiciable à l'intérêt général et à considérer un autre jour que toutes les causes pouvaient être invoquées pour justifier l'urgence. En l'occurrence, nous n'admettons pas que le retard soit la résultante du seul oubli de la collectivité et que la complexité puisse être résumée à la technicité.

Enfin, nous posons la question de l'adaptabilité à moindre coût de nos collèges que laissera ce contrat de partenariat aux enjeux et aux réformes en matière de projets pédagogiques, de transition numérique et de transition écologique.

Sur ce dernier point d'ailleurs, nous nous étonnons de ne pas voir candidater le Département de la Sarthe au fonds d'un milliard d'euros qui a été ouvert par le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, sur l'engagement de la Banque européenne d'investissement pour financer la rénovation énergétique des collèges. Pour être cohérents, on ne peut se prévaloir de difficultés financières pour justifier le PPP et ne pas solliciter des fonds aussi importants.

Enfin, je conteste l'idée selon laquelle le vote d'aujourd'hui ne serait pas un vote définitif. Si le vote est favorable aujourd'hui, s'ouvrira alors une période d'expertise et de dialogue compétitif pendant un an et demi. Cela a un coût et il sera alors malvenu de balayer le temps que certains auront essayé de gagner à cette occasion.

Nous exprimerons donc tout à l'heure par notre vote les inquiétudes justifiées des Sarthois vis-à-vis de ce contrat.

M. Le PRÉSIDENT. Il ne s'agit pas d'une aide qui nous est accordée, mais de fonds qui sont mis à notre disposition sous forme d'emprunt. Pour l'heure, nous ne rencontrons pas de grosses difficultés à emprunter.

M. CHAUDUN. Je voudrais souligner la qualité des interventions, le débat est serein et ne présente aucun caractère polémique. Nous ne sommes pas là pour polémiquer sur ce sujet ô combien important de l'avenir des jeunes de notre département. Le ton de mon intervention s'inscrira donc dans la continuité.

M. Vallienne a évoqué dans sa présentation l'aspect politicien alors qu'il dit que ce débat ne doit pas se placer sous cet angle. En même temps, il nous a rappelé que les collèges ont été inaugurés en Seine-Saint-Denis par le Président de la République, citant par ailleurs à plusieurs reprises le Premier ministre.

Mme Pavy-Morançais, Vice-Présidente, remplace M. Le Mèner au fauteuil de la présidence.

M. CHAUDUN. M. Vallienne a lui-même placé le débat sous un angle politique. C'est un peu contradictoire. Je veux simplement lui rappeler que la question n'est pas un débat droite-gauche. Des Départements de gauche et des politiques de gauche ont recouru au partenariat public/privé. Je lui rappelle également que dans un département de droite comme celui de l'Indre-et-Loire, le Président de votre sensibilité, nouvellement élu, vient d'annoncer le retrait des PPP qui avaient été décidés par la gauche avant les élections. D'ailleurs, il cite par la voix de son Vice-président : « Nous ne voulons pas de ce mode de fonctionnement qui hypothèque l'avenir. C'est un chèque en blanc, on ne sait pas où l'on va et cela nous coûterait une fortune. » Cet extrait est tiré de *la Gazette* publiée le 22 juin 2015.

Sortons de ce débat politicien et des idéologies et soyons pragmatiques dans notre réflexion. J'ai grandement apprécié l'intervention de Daniel Chevalier. Je me suis fait huer il y a un an, ici même dans cette enceinte, quand j'ai souligné que nous enregistrons les plus mauvais résultats des brevets des collèges de la Région des Pays de la Loire. C'est une réalité. Evidemment, nous ne sommes pas les seuls responsables de ces résultats, mais nous ne pouvons pas nous en affranchir. Les conditions d'accueil des élèves dans les collèges sont l'une des conditions de leur réussite. C'est une question que nous devons poser, nous ne pouvons pas nous désengager de nos responsabilités.

Je partage totalement ce qui vient d'être dit. Voilà un an, je n'avais pas tout à fait tort lorsque j'ai fait mon intervention. J'ai bien retenu l'intervention de mes collègues. Nous n'adopterons pas tous la même position sur ce sujet. Certains ont des intérêts

locaux, cantonaux, ils veulent défendre leur territoire. D'autres s'abstiendront et la majorité de notre groupe votera contre pour les raisons qui ont été explicitées, notamment par Claude Petit-Lassay et Mélina Elshoud.

En tant que président du groupe, je renforcerai cette position en rappelant que nous avons voté pour le plan Collège performant, lequel ne faisait nullement état de la manière dont seraient portées les opérations de reconstruction.

Oui, nous sommes pour la réussite éducative de nos collégiens. Je l'ai rappelé précédemment en faisant référence en outre au plan numérique que nous avons toujours soutenu. Donc, oui, nous avons voté en commission pour la réussite des élèves, car nous y sommes favorables. Comment pourrait-il en être autrement ? Mais la majorité d'entre nous ne croient pas aujourd'hui au portage d'un partenariat public/privé.

Le critère avancé de l'urgence m'étonne. M. Rouillon l'a indiqué : depuis dix ans, il alerte sur la nécessité de rénovation du collège de Coulaines en raison des dangers qu'il présente. Cette assemblée est donc bien informée des problèmes qu'il pose. Depuis des années, vous êtes en responsabilité. Vous auriez pu prévoir ce plan bien plus rapidement. Le critère d'urgence ne tient donc pas ici. Il en va de même pour les autres collèges.

Un collège a pris feu, il faut reconstruire. Dans ce cas-là, oui, il y a urgence. Mais aujourd'hui, la programmation qui nous est présentée aurait pu être prévue depuis bien longtemps. Vous êtes aux manettes de ce Département depuis une trentaine d'années. La programmation doit être pluriannuelle ; on n'attend pas que tout s'écroule avant d'agir. Je tenais à rappeler votre responsabilité, c'est une réalité que personne ne peut contester.

Bien sûr, comme l'a souligné M. Council, nous constatons le travail réalisé. Nous vous avons alertés largement. Vous avez donc tenté de prendre toutes les garanties, parce que les diverses expériences intervenues sur le territoire national ne sont pas toutes probantes et il ne s'agit pas uniquement de quelques exemples. Tous les partenariats public/privé qui ont été lancés jusqu'à présent sont très compliqués. Quatre-vingt-dix-sept pour cent des PPP connaissent régulièrement des avenants. C'est dire que l'enveloppe déterminée au départ pouvait paraître plus intéressante qu'une solution MOP. L'éducation n'est pas à l'abri de réformes. A chaque nouveau gouvernement et à chaque nouveau ministre, des réformes interviennent avec son lot d'évolutions. C'est dire qu'au cours du contrat, nous serons dans l'obligation d'apporter des avenants à ce contrat. Dans la mesure où nous serons en position de monopole par rapport à des contrats qui sont signés avec un seul interlocuteur, nous aurons de grandes difficultés à négocier des avenants. A l'arrivée, dans vingt ans, nous ferons les comptes. Je mets en garde aujourd'hui tous les élus. Christophe Council l'a dit : chacun, à son niveau, peut prendre ses responsabilités.

Il ne s'agit pas de faire le grand écart entre des politiques nationale et locale. Ce n'est pas la question. Il s'agit de donner un avis sur cette forme de portage financier. Je mets en garde tous les nouveaux élus qui n'ont pas suivi l'ensemble des débats précédents sur la responsabilité qu'ils prennent vis-à-vis des générations futures. Oui, au portage public, non au PPP, qui, en outre, impactera nos entreprises. On évoque

50 % de PME. Mais elles seront en position de sous-traitants sous l'emprise du groupe qui les aura choisies, elles ne seront pas en position de cotraitants. Dans de telles conditions, leurs marges seront abaissées, impactant les résultats de ces entreprises. Les conditions diffèrent selon que l'on est sous-traitant ou cotraitant.

J'ai relu les interventions prononcées ici il y a plus d'un an. J'étais intervenu pour dire qu'il convenait d'étudier et de comparer. Nous ne sommes pas dogmatiquement contre mais il faut étudier la solution que pourraient présenter les sociétés d'économie mixte, une idée qui avait été reprise par Mme Rivron ; elle avait insisté sur cette nécessité. Aujourd'hui, je constate que ce n'est plus le cas. Aujourd'hui, on a évoqué les PPP et le MOP. Où est la piste intermédiaire qui paraissait plausible ? En effet, nous avons déjà réalisé des portages d'établissements scolaires par la voie de la Secos, au conseil d'administration duquel nous siégeons.

Et puis, au regard de la campagne électorale, il convient d'être cohérents. Ce n'est pas une question de pragmatisme. Notre groupe a toujours été opposé à ce type de portage. Nous l'avons suffisamment répété au cours de la campagne électorale, mon cher collègue de campagne, lorsque nous nous retrouvions face à face au cours des différents débats.

Je respecte les électeurs qui nous ont fait confiance. Aussi, aujourd'hui, il nous faut être cohérents par rapport à la position que nous avons prise. C'est la raison pour laquelle la majorité de notre groupe votera contre ce type de contrat de partenariat.

M. Le Mèner reprend le fauteuil de la présidence.

M. Le PRÉSIDENT. J'ai eu l'impression que le débat s'est enflammé le temps de mon absence. J'étais parti sur une note de conciliation, telle n'est plus l'impression que j'ai en revenant.

Monsieur Chaudun, vous parlez de cohérence. Je le conçois très bien mais il y a une certaine contradiction entre votre première intervention de ce matin qui regrettait que nous n'en fassions pas assez, qui mettait en avant la nécessité de trouver les moyens d'en faire plus et d'investir et votre second propos qui nous reproche de trouver, parmi les différentes réponses qui s'offrent à nous, un moyen qui n'est pas nouveau, qui a permis à l'occasion de pallier certaines situations difficiles et qui aujourd'hui fait partie des possibilités ouvertes, reconnues et encouragées par l'Etat.

Il y a donc une contradiction entre votre position et ce que vous défendez.

Ensuite, vous évoquez la position unanime de votre groupe. Je constate tout au contraire des positions pragmatiques qui tiennent compte de conditions que d'ailleurs nous partageons. Nous avons défendu au cours de la campagne des élections départementales ces programmes d'investissement dont faisaient partie les PPP. Il y a donc une cohérence comme chacun peut le constater. Je le répète, nous portons nous-mêmes de nombreuses opérations, mais nous avons atteint les limites des financements possibles. Aujourd'hui, la solution serait susceptible de passer par le PPP. Dans le Département, nous comptons deux investissements qui ont été réalisés de cette manière, notamment la prison de Coulaines. Ce n'est pas parce que de grands groupes sont installés sur notre département qu'ils ne doivent pas travailler et qu'ils

ne font pas travailler des sous-traitants. J'étais hier soir au collège de Vibraye. Des travaux ont commencé, qui ne sont d'ailleurs pas prévus dans le cadre du contrat Collège performant. Parmi les entreprises présentes, des personnes ont souligné qu'elles avaient travaillé dans le cadre de PPP. Il n'y a pas de contradiction. L'investissement, fût-ce sous forme de PPP, est un soutien à l'économie – il est important de le rappeler.

M. ROUILLON. Le terrain du collège appartient à la ville de Coulaines. Je l'ai toujours dit : à partir du moment où le Département votera l'investissement, je m'engagerai à céder pour l'euro symbolique un terrain qui vaut plus de deux millions d'euros. J'ai demandé à M. Vallienne qu'il me donne la garantie, que j'ai obtenue, que ce terrain resterait la propriété du Conseil général et que le bâtiment s'ajouterait à la propriété du Conseil général à l'issue de la période de vingt ans. La ville de Coulaines est prête à délibérer à la rentrée de septembre à la condition que vous nous fournissiez cette garantie.

Par ailleurs, en étudiant les règles de financement de la Banque européenne d'investissement, on note l'existence du Fonds Infrastructures stratégiques pour les collectivités locales, doté de 20 milliards d'euros qui permet un accompagnement des projets en partenariat public/privé.

M. Le PRESIDENT. Les terrains sur lesquels sont construits les collèges ne sont pas toujours la propriété du Département, ce que nous avons découvert voilà plusieurs années. Je trouve qu'il est un peu cher à Coulaines, mais dans la mesure où la ville se propose de nous le céder, nous la remercions.

Certains ont dû le constater sur leur territoire : il arrive que le collège est parfois construit sur des terrains qui ne lui appartiennent pas. Je me souviens du collège de Changé notamment. Au moment de son extension, nous nous sommes rendu compte que nous n'étions toujours pas propriétaires du terrain et que nous construisions sur la propriété d'autrui. Mais cela s'est arrangé dans les meilleures conditions qui soient.

Mme RIVRON. J'avoue que les débats m'étonnent parfois.

Selon moi, le pragmatisme revêt toute son importance. Sans doute, tout le monde n'avait-il pas envie de retenir cette solution. Pour autant, les contraintes budgétaires nous y obligent. D'ailleurs, on peut s'interroger : sommes-nous toujours vertueux en passant par la maîtrise d'ouvrage public ? Les projets sont-ils toujours en cohérence et fiables au plan économique ? N'y a-t-il pas des avenants ? Quelques exemples passés me font dire que nos commandes publiques ne sont pas toujours vertueuses.

Nous avons mis en face des études préalables une méthodologie déclinée par le ministère de l'Economie. Nous avons réuni toutes les garanties pour qu'un gain de 6,5 % sur une opération de 83 millions d'euros soit envisageable. Sans doute des avenants interviendront-ils. Tout le monde est sensible à l'argent public, à la rigueur. Aussi, cette opération fera-t-elle l'objet d'un suivi par des commissions.

Les craintes sont présentes. Le collège de Connerré venant d'être construit, peut-être le problème est-il moins prégnant. Mais le collège Costa Gavras, celui de Sablé, ont été construits et des rénovations importantes réalisées grâce à cette formule. Les

budgets avoisinaient les 15 millions d'euros. En l'occurrence, il s'agit de budgets de 100 millions d'euros. Nos services n'ont pas la possibilité de réaliser des travaux de cette importance, dans la mesure où les budgets et les effectifs sont en réduction. C'est là une réalité qui s'impose à nous. Il est vrai que le collège de Coulaines a besoin de travaux, mais les autres aussi. Quand on a la chance de visiter le collège Costa Gavras, on constate le confort de travail qu'offre cet établissement.

Contrairement à ce qu'il prétend, nous n'avons pas hurlé lorsque M. Counil a évoqué les mauvais résultats enregistrés dans la Sarthe, puisqu'ils sont tirés d'une étude portant sur le Plan Lecture. Nous avons été aidés dans la reconstruction et la rénovation de la bibliothèque départementale, parce qu'il a été identifié que nos résultats n'étaient pas au niveau et que nous avions besoin d'accompagner nos élèves dans une réussite scolaire de bien meilleur niveau. Tous les services sont concernés, et au premier chef la Bibliothèque départementale concernée par les nouveaux équipements et leurs performances au service des jeunes. Elle tient d'ailleurs aujourd'hui sa séance de lecture publique.

M. CHAUDUN. Monsieur le Président, sans doute avez-vous mal entendu. Nous n'avons pas tous la même position sur ce vote, mais la majorité du groupe votera contre. Eu égard à leur situation locale, certains s'exprimeront pour ou s'abstiendront.

M. Le PRESIDENT. J'évoquais votre position unanime au cours de la campagne départementale. J'avais cru comprendre qu'elle était alors unanime et qu'elle ne l'est plus.

Nous voterons, nous compterons alors les voix.

M. VALLIENNE. La campagne électorale étant terminée, il convient maintenant de se mettre au travail. Quel que soit l'avis des uns et des autres, l'essentiel est d'avancer sur ce projet de PPP. Nous devons rénover quinze collèges dans les cinq ou six années qui viennent, dont quatre collèges en PPP, soit un quart du programme.

J'ai bien compris le propos de M. Counil sur l'urgence et les raisons qui l'ont poussé à revoir sa position passée. Il a expliqué que les PPP pouvaient se révéler une bombe à retardement, ce qu'ont également souligné M. Petit-Lassay et Mme Elshoud.

L'évaluation a été réalisée par le cabinet d'étude. Nous allons lancer le dialogue compétitif. Bien évidemment, si au terme du dialogue compétitif, nous n'atteignons pas les objectifs qui ont été fixés, nous reverrons notre copie. Nous n'allons pas nous lancer dans une opération dont nous connaissons dès le départ l'inefficience économique. Il faut être raisonnable. Je pense que l'évaluation qui a été réalisée est pertinente. Mais personne n'étant infallible et s'il devait y avoir incohérence entre l'évaluation préalable et le dialogue compétitif, bien évidemment, nous reviendrions sur notre position.

Cette formule ne privatise ni les collèges ni les terrains. Ils restent bien la propriété du Conseil départemental. C'est vrai que le terrain à Coulaines est cher, nous ne pensions pas que le prix du terrain y était aussi élevé ! Merci, Monsieur le Maire de Coulaines !

L'intervention de la Secos a été relevée. Les sociétés d'économie mixte locale pourraient intervenir dans certains cas, mais c'est un véritable métier. Je ne suis pas certain que la Secos soit suffisamment armée aujourd'hui pour répondre à ce genre d'opérations alors que nos services le sont. Faisant appel à un cabinet structuré qui a l'habitude de mener à bien ce type d'opération, cela me paraît plus sérieux que d'engager la Secos dans une telle opération.

Monsieur Petit-Lassay, vous avez exprimé vos craintes, vos critiques et vos questionnements, ce que nous pouvons comprendre, sur la crédibilité de l'évaluation préalable. Mais agissant ainsi, vous mettez en doute le travail du cabinet. Si nous avons demandé une évaluation préalable, c'était précisément pour connaître les coûts des PPP. Car si nous connaissons les coûts des MOP – nous les maîtrisons, puisque nous les pratiquons au quotidien – nous nous interrogeons sur les PPP. Cette évaluation préalable doit être un document sincère. Comme je le disais à l'instant, s'il n'y avait pas de cohérence entre l'évaluation préalable et le résultat du dialogue compétitif, nous reverrions notre copie, cela peut se produire, mais, pour l'heure, nous pensons que l'évaluation préalable est correcte.

Vous avez également évoqué la problématique des entreprises du bâtiment. A ce stade, je revêtirai ma casquette de professionnel. Compte tenu de l'importance du plan Collèges au cours des cinq ou six prochaines années, je ne suis pas certain que toutes les entreprises du bâtiment de la Sarthe puissent répondre à un tel volume de demandes. En faisant intervenir des PME à hauteur de 50 % dans notre contrat de PPP, cela ne pose aucune difficulté.

Souvenez-vous du collège de Connerré, dont 50 % des travaux ont été réalisés par le groupe Eiffage. Les groupes comme Eiffage ont eu le droit de répondre aux appels d'offres dans le cadre de la loi MOP. En fixant un taux de 50 %, nous sommes assurés que les entreprises locales répondront aux appels d'offres.

Vous nous dites que les entreprises ne seront pas totalement gagnantes en répondant en tant que sous-traitants, mais il faut savoir qu'elles éviteront certaines contraintes, par exemple elles n'auront pas de travail à fournir dans le cadre de l'étude. Je connais de nombreuses entreprises du Département qui n'ont aucun état d'âme lorsqu'il s'agit de répondre en qualité de sous-traitants, dès lors que des garanties permettent d'assurer le paiement de leur travail. Nous avons connu des périodes assez difficiles au cours desquelles des constructeurs de pavillons disparaissaient avec l'argent du client sans payer l'entreprise. En l'occurrence, nous avons affaire à des groupes structurés. Il n'y a aucune difficulté, les contrats sont sûrs et les entreprises prêtes à répondre dans ce cadre, quand bien même serait-ce en position de sous-traitants.

Pendant la campagne électorale, le groupe de la majorité a été très clair. Nous avons indiqué que nous nous orienterions vers des PPP, à la condition que l'évaluation préalable les justifierait. La chose la plus importante aujourd'hui est d'avancer à cet égard. Je remercie mes collègues qui sont intervenus pour soutenir ce programme qui vous est proposé.

Telles sont les réponses que je souhaitais apporter.

M. Le PRÉSIDENT. Plus personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport. (*Adopté, onze Conseillers départementaux ayant voté Contre et deux Conseillers départementaux s'étant abstenus.*)

La parole est à M. Samuel Chevallier, Président et rapporteur de la Commission Emploi, Développement économique et touristique, et Aménagement du territoire.

Une très belle image d'une entreprise, prise au hasard d'une visite, est projetée sur les écrans. Il s'agit de l'entreprise Claas tractor !

EMPLOI, ECONOMIE, TOURISME, ALLOCATIONS, INSERTION

(Rapport n° 4)

M. Samuel CHEVALLIER, rapporteur. Au titre du développement économique, des ajustements sont nécessaires.

Il convient d'ajuster l'enveloppe de l'Association Carrefour Entreprise Sarthe de 15 000 € par redéploiement de crédits pour financer le prix Cap Création destiné à une entreprise dont le paiement est décalé en 2015.

Il convient d'inscrire une recette d'investissement d'un crédit de paiement au titre d'une provision pour créance douteuse d'un montant de 50 000 euros suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise T2M Services.

Il est proposé de procéder à un virement d'autorisation de programme de 120 000 € et des crédits de paiement 2015 à hauteur de 60 000 € de l'enveloppe d'aide au développement de l'emploi dans les entreprises vers l'enveloppe d'aide à l'immobilier, la Région devant également intervenir financièrement au titre d'une aide à l'emploi auprès de la société France Lamelles.

En accord avec la Région, il a été décidé, au cours de la CP du 27 avril 2015 de privilégier l'engagement d'une aide à l'immobilier à verser au Syndicat Mixte des Parcs d'Activités Cerisé – Arçonnay plutôt qu'une aide au développement à l'emploi. Il s'agit de soutenir la création de trente-cinq emplois.

Au titre du tourisme, ce rapport expose de façon prioritaire le soutien majeur du Département à Le Mans Métropole dans l'action de revalorisation de la place des Jacobins au Mans, sous forme de subvention plafonnée à 3 000 000 € en autorisation de programme et crédit de paiement sur l'exercice 2015. Ce dossier fera l'objet d'un rapport lors d'une prochaine séance de la Commission permanente.

Sont ensuite exposées des propositions d'ajustement :

Le redéploiement de 29 339,12 € au titre du développement des filières par redéploiement des lignes « hébergements, sites et équipements touristiques publics » pour financer le dossier dont le paiement avait été initialement prévu en 2014.

Une enveloppe de 15 000 € en AP et en CP a été votée au BP 2015 pour la finalisation de l'opération La Sarthe à vélo afin de financer l'implantation de compteurs sur l'ensemble du tracé et ainsi évaluer l'impact de cette action pour notre département.

Il est nécessaire de majorer l'enveloppe de 5 000 euros en autorisation de programme et crédits de paiement. Il est proposé d'inscrire le solde de la subvention de la Région, soit 25 000 euros, à l'opération, et de la subvention du Feder, soit 36 220 euros.

Il vous est proposé l'inscription d'un titre de recettes de 700 euros validé au CP du 27 avril 2015 relatif à la subvention de 7 000 euros accordée en 2005 à un établissement de chambres d'hôtes à Luceau pour la création d'une piscine attenante à cinq chambres d'hôtes existantes mises en vente. Cette recette est calculée au prorata de l'activité depuis le déclenchement de l'aide. Il convient donc de solliciter le remboursement de la subvention versée au prorata du nombre d'années écoulées et d'inscrire une recette d'investissement de 700 €.

La ligne ferroviaire Transvap est un outil touristique majeur de notre département et la collectivité a investi près de 1,2 million d'euros depuis 2010 en engageant notamment la rénovation de la gare de Bonnétable, la création de la plaque tournante de Beillé-Conneré.

Il vous est proposé de désinscrire 25 877,39 euros en autorisation de programme 2014, la réinscription de 10 000 euros en autorisation de programme pour 2015 au vu de l'avancée des travaux restant à réaliser et l'inscription de 15 euros nécessaires à l'acquisition d'une partie de terrain auprès de la commune de Tuffé.

Au titre du tourisme fluvial, le règlement budgétaire et financier de la Collectivité prévoit la désinscription des autorisations de programme millésimées liées aux opérations achevées. Les anciennes inscriptions n'ont plus vocation à exister et imposent le nettoyage des lignes d'autorisation de programme. C'est pourquoi il vous est proposé de désinscrire 42 396,06 € pour le dragage des canaux, 130 015,33 euros pour la rénovation des débarcadères, 240 035,70 euros pour la réhabilitation des perrés, 73 799,31 € pour l'entretien des maisons éduisières de la Sarthe navigable. Dans le cadre du règlement budgétaire de notre collectivité, de nouvelles autorisations de programme millésimées ont été votées au BP 2015 pour la réalisation des travaux annuels.

L'État a souhaité revoir le règlement général de police de la navigation (RGPN). Dès lors, un nouveau règlement particulier de police de navigation doit être rédigé. Compte tenu de la modification du régime de gestion des ouvrages du Mans qui ont été automatisés dans le cadre de la lutte contre les inondations et dans l'objectif d'optimiser les périodes de navigation sur le secteur amont, une étude a été lancée. Les différents échanges avec nos partenaires ont généré des retards. C'est pourquoi les crédits votés en 2014 pour cette étude et non consommés en 2014 doivent être réinscrits en 2015, date de la fin de l'étude.

Il vous est proposé d'inscrire en investissement 10 000 €, crédit nécessaire à la finalisation de l'étude. La complexité des échanges en vue de la validation des documents administratifs par la direction départementale des territoires et de la mer de Loire-Atlantique a généré un retard de réalisation de cette barge.

Les crédits votés en 214 sont tombés.

Le décalage de calendrier de réalisation a conduit les services à ponctionner 20 000 € sur la ligne dédiée à la « Réhabilitation de perrés » vers la ligne budgétaire « Barge à moteur ». Dès lors, il convient d'inscrire un crédit de paiement de 20 000 € sur la ligne « Réhabilitation de perrés ».

Sur chaque barrage est installée une vanne de fond nécessaire à la réalisation des écourues. Sur la Sarthe navigable, ces vannes très corrodées font l'objet d'un suivi régulier par les services. Le Département s'est engagé dans la mise aux normes des ouvrages dans le cadre de la continuité écologique pour minimiser les coûts d'installation de chantiers. Les ouvrages concernés par cette mise aux normes font l'objet du remplacement des vannes. Les solutions techniques retenues pour les vannes du barrage de Beffes doivent être optimisées. Aussi, vous est-il proposé d'inscrire en investissement un crédit de paiement de 50 000 €.

Dans le cadre de la gestion du domaine fluvial, les services émettent les titres d'occupation. Cependant, un certain nombre de propriétaires vendent ou cèdent leur terrain et leurs installations sans en avertir la collectivité. Ces redevances sont contestées à juste titre par les usagers. Il convient donc d'annuler des titres émis par erreur. Il vous est proposé d'inscrire en fonctionnement une dépense de 1 000 €.

Dans ce même cadre, certains usagers ne règlent pas les redevances dues à notre collectivité pour l'occupation de diverses occupations en prévision des éventuels échecs des procédures de recouvrement engagées par la collectivité, il vous est proposé d'inscrire un montant de 200 euros nécessaires à l'admission en non-valeur des titres de recettes émis par notre collectivité.

J'en arrive à l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'année 2015 marque la transition entre le Contrat de Projets État Région CPER 2007-2013 et le CPER 2015-2020.

La participation du Département au CPER 2007-2013 est en cours de clôture avec la fin des programmes immobiliers liés aux bâtiments-recherche de l'UFR sciences et aux travaux d'extension du bâtiment de l'ESGT, ce qui nécessite d'actualiser nos écritures budgétaires en diminuant de 2 230 000 € l'autorisation de programme initiale et d'inscrire 28 000 € en crédits de paiement sur l'exercice pour le solde de financement du programme de recherche « Matériaux ».

La participation du Département au CPER 2015-2020 se concentrera sur l'opération « Le Mans acoustique immobilier et matériel de mesure » pour laquelle il est prévu d'inscrire une autorisation de programme de 2 150 000 €.

Le Département sera également mobilisé en faveur de l'opération phare « Technocampus » du Mans, réalisé hors CPER.

Depuis 2009, les universités du Maine et d'Angers proposent avec succès aux étudiants de s'inscrire et de suivre les cours communs de première année aux études de santé dispensées à la faculté de médecine d'Angers.

Dans la continuité de cette démarche, les deux établissements ont été candidats à une expérimentation nationale pour la mise en œuvre d'une nouvelle licence pluripass 2015 qui permettra aux étudiants bac + 1 de s'orienter au terme de leur année vers les études de santé ou vers d'autres études scientifiques.

Pour être poursuivi et optimisé, ce partenariat nécessite un équipement informatique plus interactif entre les deux sites. C'est pourquoi le Département est sollicité pour

accompagner ce déploiement pour lequel il est proposé d'inscrire une autorisation de programme de 50 000 € et les crédits de paiement correspondants.

Enfin, il avait été inscrit au BP 2014 les crédits de paiement nécessaires au financement de la dernière partie des travaux d'une thèse réalisée par un étudiant de l'Université du Maine consacrée à l'Environnement Numérique du Travail E-lyco et ses usages par les familles de collégiens en Sarthe et pour laquelle la Caisse des Dépôts et Consignations doit verser une subvention de 12 000 €. Je rappelle que E-lyco permet aux élèves et à leurs parents d'échanger avec les enseignants sur internet pour les parties collèges et lycées. Compte tenu du retard pris par cette étude et de la non-réalisation de la dépense en 2014, il convient de procéder à une nouvelle inscription sur l'exercice 2015.

Au titre des allocations du RSA et de l'insertion, lors de la séance budgétaire de décembre 2015, une dépense de fonctionnement de 302 500 €, relative à la mise en place d'une nouvelle organisation territoriale conjointe avec Le Mans Métropole, avait été prévue pour la gestion de la nouvelle enveloppe FSE 2014/2020. 302 500 € ont été inscrits en dépenses et en recettes pour le remboursement de mise à disposition d'un agent de Le Mans Métropole et de l'avance de FSE faite par le Département aux structures bénéficiaires portées par le PLIE.

Par ailleurs, 39 100 € ont été inscrits en recettes dans le cadre du financement par Le Mans métropole d'un demi-ETP dédié au pilotage de l'enveloppe au sein du Département. Cette organisation n'ayant pu se mettre en place sur le territoire, il vous est proposé d'annuler ces deux inscriptions, en dépenses et en recettes.

Enfin, suite à la non-utilisation de l'autorisation de programme et des crédits de paiement positionnés sur l'échéancier en 2016 et conformément au règlement budgétaire et financier, il convient de désinscrire la somme de 47 251,31 € en autorisation de programme et en crédits de paiement au titre des aides à l'investissement aux structures d'insertion.

Les deux commissions ont émis un avis favorable.

Mme PAVY-MORANÇAIS, Vice-Présidente. La discussion générale est ouverte.

La parole est à M. Counil.

M. COUNIL. La première difficulté que présente ce rapport, c'est qu'il couvre de très nombreuses problématiques pouvant susciter des approches différentes. Il est difficile de nous positionner. En effet, si certains points du rapport vont dans le bon sens, d'autres suscitent notre opposition car nous éprouvons des doutes. La présentation d'un tel rapport dans sa globalité pose question.

Au moment où l'Assemblée départementale s'ouvre à une nouvelle vie, il conviendrait, sans toutefois multiplier à l'infini les rapports, d'essayer de scinder les gros rapports en plusieurs afin de permettre une meilleure lisibilité, autorisant ainsi des expressions et des prises de position plus simples.

Le rapport présenté est important car il pose la question du développement économique et nous voyons combien la situation de l'emploi dans notre Département

reste critique comme l'atteste la dernière livraison des chiffres du chômage qui montrent que nous continuons à occuper le dernier rang des Départements de la Région des Pays de la Loire. Bien sûr, on peut en accuser la situation au plan national, mais je pense que nous avons tous notre part de responsabilité s'agissant de l'emploi, notre façon d'agir pouvant influencer.

Au moment de la prise de fonctions des élus, on peut regretter que nous n'ayons pas un débat sur la question du développement économique, sur les orientations ou les réorientations. Depuis ce matin, nous parlons d'une situation budgétaire plus contrainte et qui doit nous obliger à faire mieux avec peut-être autant, voire moins d'argent. C'est le cas s'agissant du développement économique. Au cours de la campagne électorale, nous avons pu démontrer la différence d'approche entre la majorité et l'actuelle minorité sur ce sujet. Je pense au soutien à l'entreprise ou aux parcs d'activités départementaux, dont certains restent vides.

J'ai entendu les propos du Président Le Mèner, qui a déclaré que l'examen, fin septembre, des conclusions de la loi NOTRe permettraient d'avancer sur l'ensemble de ces sujets. Je pense, en effet, que c'est une loi d'importance.

Je voudrais maintenant poser une question un peu particulière portant sur l'Institut automobile du Mans, installé sur le Technoparc des 24 Heures. C'est une institution qui est reconnue et qui permet d'encadrer efficacement la filière automobile dans notre département. Au plan industriel, chacun sait combien cette filière, aux côtés de la filière agro-alimentaire, reste essentielle pour notre Département. J'ai cru comprendre la volonté du Département de remettre en cause dès cette année sa participation à l'IAM. Ce qui entraînerait *de facto* la remise en cause des participations des autres collectivités liées par une convention de cofinancement. L'inquiétude est forte. L'Institut a montré par le passé comme à l'heure actuelle à quel point il pouvait se révéler utile au développement industriel de notre territoire.

Ma seconde remarque portera sur l'insertion.

Les prestations sociales versées par le Département pèsent toujours plus lourdement sur nos finances et c'est le cas tout particulièrement du RSA. Le montant a progressé fortement ces dernières années et continuera, à n'en pas douter, d'augmenter. Même si la courbe du chômage venait à s'inverser, les premières personnes qui seront réemployées ne seront certainement pas celles qui sont au RSA, mais celles qui seront le plus facilement employables et efficaces. Autrement dit, nous allons gérer pendant plusieurs années un nombre élevé de personnes au RSA. Cela nous renvoie à la question de l'insertion par l'activité qui est essentielle pour ce public.

Des inquiétudes portent sur certains chantiers en difficulté. L'an dernier, nous avons assisté à la disparition de l'association Culture et Liberté. L'association Passerelles est à son tour sur le point de disparaître. Il nous faut étudier collectivement la façon de soutenir nos chantiers. Par le passé, nous les avons soumis à une pression un peu trop forte, notamment en termes de sorties positives. Lorsque le marché de l'emploi est aussi détérioré que celui que nous connaissons aujourd'hui, il est difficile, voire impossible pour les chantiers d'insertion de répondre à cette exigence de sorties positives. Il convient donc de reprendre ce dossier, ce que nous ferons, je l'espère, dans le cadre du nouvel appel à projet.

Au titre de l'insertion, nous relevons la diminution de l'aide en faveur des structures, que je viens d'évoquer de 47 251 euros. Par ailleurs, nous nous interrogeons sur les nouveaux chantiers. J'informe mes nouveaux collègues qu'après la disparition de Culture et Liberté, le Conseil départemental avait lancé un appel à projet pour réattribuer les places en contrats aidés. Elles l'ont été il y a quelque temps déjà et pourtant je n'ai pas l'impression que les nouveaux chantiers aient commencé leur activité. Je conçois, Monsieur le président de la commission, que vous n'ayez pas la réponse à ma question dans la mesure où il s'agit d'une thématique que vous découvrez dans le plan départemental, mais je serais preneur d'une petite note, d'un rapport d'étape qui puisse nous indiquer où en est la mise en œuvre des chantiers et associations retenus suite à cet appel à projet.

A l'issue de cette intervention, le Groupe des Elus de Gauche et Républicains s'abstiendra sur cette délibération.

M. CALIPPE. Je suis très inquiet de la méthode utilisée de l'appel à projet auprès d'associations d'insertion, mais aussi plus largement à caractère social. On met en concurrence des associations qui travaillent sur le terrain pour éviter que le lien social ne se rompe.

Peuvent répondre à l'appel à projet les associations qui comptent un ou deux salariés. Les plus petites associations qui ne comptent pas un permanent susceptible de travailler sur les appels à projet sont exclues d'entrée.

Parfois, les associations se regroupent pour répondre aux appels à projets. En même temps, elles sont sur le terrain de la concurrence – les agents, les salariés se croisent régulièrement dans le cadre des actions qu'ils mettent en place. On leur demande donc de répondre à un appel d'offres et pour ce faire soit de se regrouper, soit de se mettre en concurrence. A terme, des associations disparaissent car elles ne sont pas en capacité de répondre à l'appel à projet. Ceux qui en souffrent le plus sont les usagers, en tout cas, les bénéficiaires des actions sociales et d'insertion.

Je demande que l'on soit très attentif. Lorsque le Département finance les actions qu'une association met en place, il faut qu'il soit exigeant sur les moyens qu'elle utilise. Mais, l'appel à projet en écarte certaines. En effet, les appels à projet ont condamné un grand nombre d'associations dans notre département et continueront de le faire. A un moment donné, le Conseil départemental et les villes ne pourront pas se substituer au travail que les associations accomplissent. Nous serons donc confrontés à un véritable problème. Nous laisserons les besoins des populations entières sans réponse. Avant de lancer des appels à projet, mesurons que le monde associatif a besoin d'aide financière et logistique avant d'être mis en concurrence pour répondre à des besoins connus.

M. BEAUCHEF. Pour ma part, je suis plutôt favorable aux appels à projet qui se sont révélés positifs pour des associations d'insertion que je connais et qui ont bousculé positivement les raisonnements que nous tenions. Bien sûr, il faut rester prudent. Cela dit, la logique d'appel à projet me semble positive, car elle nous a fait sortir d'une certaine automaticité.

Le questionnement de l'appel à projet est toujours bon pour les structures, qui, bien sûr, doivent être en capacité de faire. Il faut qu'elles aient une certaine envergure, des structures importantes étant une garantie d'efficacité pour nos chantiers.

L'exigence de sorties positives, rappelée par M. Counil, me semble bonne, si ce n'est qu'il convient de revoir le taux. Le principe de taux de sorties positives nous permet, comme les appels à projet, d'évaluer la réalité de l'action des structures. Mais les taux sont inaccessibles pour les associations, puisque le marché du travail ne le permet pas. Gardons les deux principes, même s'il faut abaisser le niveau d'exigences.

M. Le Mèner reprend le fauteuil de la présidence.

M. Samuel CHEVALLIER, rapporteur. M. Counil a demandé que les rapports soient scindés. J'en prends note. Lors de la dernière réunion, il m'avait été demandé de les regrouper. Mais les scinder ne me pose pas de difficultés et je puis prendre en compte cette demande pour les prochaines réunions.

L'emploi reste une préoccupation de la commission. En tant que président, j'y suis très attaché. Même si l'on peut évoquer l'influence de la situation au plan national, il convient de prendre en compte les réalités du territoire. Je suis ouvert pour que, dans le cadre de la commission, nous puissions travailler et débattre de ces orientations.

La loi NOTRe sera votée prochainement. Nous sommes attentifs aux évolutions qui impacteront notre collectivité.

Un crédit de 90 000 euros a été inscrit en faveur de l'AIM qui sera honoré sur le budget de cette année. Ensuite, comme tous les ans, des réflexions porteront sur les inscriptions des années futures. Selon les évolutions auxquelles conduira la loi NOTRe, un premier versement de 40 000 ou 50 000 euros sera réalisé cette année sur le budget. Le crédit de 90 000 euros sera consommé. C'est un dossier que j'ai étudié avec attention.

Je constate que nous assistons au basculement d'une logique de subventionnement du secteur de l'insertion à une logique d'appel à projets. Au même titre que M. Beauchef, je me réjouis de l'effet bénéfique que cela a pu avoir sur bien des structures car nous avons tous une responsabilité dans l'utilisation de l'argent public, qui est celui des contribuables. Nous avons pu mesurer que certaines associations ne jouaient pas le jeu et n'étaient pas efficaces au regard des fonds que nous leur remettions. C'est, en effet, un changement. Je note d'ailleurs qu'il s'impose à toutes les collectivités, puisque j'ai la chance d'être également élu à Le Mans Métropole. La réalité est la même. L'impact sur les collectivités impose une nouvelle donne et c'est tant mieux. Peut-être n'étions-nous pas suffisamment attentifs et précautionneux de l'argent public. Je me réjouis qu'il en aille différemment aujourd'hui.

S'agissant des appels à projets, vous parlez de contrainte. Il me semble que les appels à projet formulent des objectifs portant sur les publics. La formulation de ces objectifs permet aux structures d'y répondre avec leur propre vision des choses. Il y a, bien sûr, un regard financier, mais aussi un regard "qualité". Je pense que nous serons amenés à travailler ensemble sur ce sujet dans le cadre de la commission. La structure,

l'association ou le chantier répondent en fonction des critères qui sont les leurs. Le Département s'attache ensuite à choisir.

Une somme de 47 251 euros n'a pas été affectée. Cela arrive, faute de réponse.

Voilà les éléments que je pouvais apporter aux questions soulevées.

M. Le Mèner reprend le fauteuil de la présidence.

M. Le PRESIDENT. Je mets aux voix le rapport. (*Adopté, 11 Conseillers généraux s'étant abstenus*).

Je vous propose de suspendre la séance qui reprendra par la présentation des rapports de la Commission Solidarité.

La séance est suspendue à 13 heures 10.

La séance est reprise à 14 heures 35 sous la présidence de M. Dominique Le Mèner, Président du Conseil départemental.

Secrétaire de séance : Mme Véronique Rivron.

Commission de la Solidarité : Enfance-Famille
Personnes âgées et personnes handicapées

SOLIDARITE DEPARTEMENTALE : RENFORCER LA PROXIMITE

(Rapport n° 5)

Mme LEROUX, rapporteur. En préambule, je rappelle les chiffres de la population sarthoise : d'après le recensement de 2010, la Sarthe compte 563 000 habitants. Le quart de la population est âgée de moins de vingt ans, un quart de plus de soixante ans. Parmi les plus de soixante ans, 12,5 % ont plus de 75 ans.

Toutes les tranches de la vie étant concernées par la solidarité, cela explique la diversité des sujets qu'aborde notre Commission.

Le budget principal de solidarité se traduit par une autorisation de programme de 2 731 200 € ;

Les dépenses d'investissement s'élèvent à hauteur de 1 890 100 € ;

Les recettes d'investissement à hauteur de 732 800 € ;

Les dépenses de fonctionnement à hauteur de 229 10 532 € ;

Les recettes de fonctionnement à hauteur de 58 084 673 €.

Le budget annexe du foyer de l'enfance/ Centre maternel s'établit comme suit :

Section d'investissement : 120 115 € ;

Section de fonctionnement : 3 096 814 €.

Le budget supplémentaire intègre les ajustements liés à l'exécution budgétaire 2014 et à la consommation des quatre premiers mois de l'exercice 2015. Il témoigne également du soutien du Département à l'offre de services de proximité aux Sarthois, notamment au travers des aides aux étudiants et à l'installation des médecins.

Je propose de vous présenter les principaux domaines. Le premier a trait à l'enfance, la jeunesse et à la famille.

Ainsi que je l'ai souligné dans mon introduction, la consommation au cours des premiers mois d'activité permet de diminuer de 307 500 € les crédits consacrés au titre des Maisons d'enfants à caractère social, de régulariser des inscriptions en faveur de l'accompagnement des enfants à hauteur de 57 000 euros.

L'analyse des besoins du Foyer de l'enfance – Centre maternel de la Sarthe fait ressortir la nécessité d'un ajustement des dépenses de fonctionnement, à hauteur de 119 846 €. Il est couvert globalement par le reporten 2015 du montant des excédents de l'exercice 2014.

Les ajustements ou prévisions initiales concernent les dépenses liées notamment aux besoins hôteliers internes et au transport, à la prise en charge extérieure d'hébergement de jeunes, en particulier les mineurs étrangers isolés, et au surcoût lié au versement d'allocations de chômage et à la mise en œuvre d'un plan de formation.

Au titre de l'investissement, il est proposé d'ajouter 161 707 euros, couverts par l'excédent net disponible de 2014 qui concerne les postes d'installation électrique, d'installation générale et les achats d'équipements des chambres et des salles d'activité.

Au titre des actions en faveur des personnes âgées, il convient d'inscrire une recette complémentaire de 162 000 €. Cet ajustement fait suite à la convention relative à la CNSA.

Il est donc proposé d'ajuster la participation du Département et celle de la CNSA dans les conditions suivantes :

- En investissement : - 6 000 €
- En fonctionnement : - 4 500 €.

Et cela afin de tenir compte des récentes modifications des modalités de participation de la CNSA au financement dans le cadre de la convention 2015, de l'accompagnement des services à domicile au titre des actions de modernisation, de professionnalisation et de structuration.

Il vous est proposé une diminution de 30 000 € des crédits relatifs à la formation des accueillants familiaux en l'attente de la future loi d'adaptation de la société au vieillissement et d'annuler 40 000 € au titre des remises gracieuses.

Il vous est proposé de désinscrire une somme de 676 000 € destinée à l'accueil en établissement, correspondant à un report sur 2016 du remboursement par le Centre hospitalier de Château-du-Loir des trois prêts à taux zéro accordés en 2013 et en 2014 par le Département en soutien à la situation financière dégradée de cette structure. Au cours de l'année 2014, des procédures mises en place ont commencé à produire leurs effets. Aussi, la situation se redresse-t-elle.

Au chapitre des personnes handicapées, l'enveloppe inscrite au budget primitif consacrée à la prestation de compensation du handicap peut être minorée de 400 000 euros. Les résultats du premier trimestre nous y autorisent. Lorsque nous avons voté le budget, nous nous étions fondés sur l'augmentation projetée de 3 % des années précédentes. Or, le nombre des bénéficiaires n'a pas progressé. Nous vous proposons une réduction de 400 000 euros. Par ailleurs, la mise en œuvre du guide méthodologique MDPH/Département qui met en exergue un meilleur cadrage des évaluations par les équipes pluridisciplinaires de la MDPH, notamment pour les aides humaines avec :

- o une prise en compte de la Solidarité familiale dans les aides,
- o la suppression des heures de service ménager, hors champ d'application de la PCH,
- o une vérification lors des renouvellements ou des révisions des heures de participation à la vie sociale. Lorsque des heures sont parfois accordées, à la faveur des renouvellements des dossiers à la Maison départementale du handicap, on note que le financement est prévu et versé, mais les heures non utilisées.

Au titre de l'offre de soins, il vous est proposé une inscription de crédits supplémentaires de 186 600 € sur les lignes relatives au contrat d'engagement et aux frais de stage au chapitre de la démographie médicale.

Face à la montée en charge du nombre d'étudiants en médecine, en odontologie, en masso-kinésithérapie et de l'évolution des dispositifs, il est proposé une autorisation de programme et un crédit de paiement de 7 000 euros destinés à la création d'appartements-relais pour jeunes adultes handicapés sortant du centre soins études de Sablé-sur-Sarthe.

Dans la mesure où nous inscrivons des crédits supplémentaires en faveur de la démographie médicale, je me propose de vous faire un point à la date d'aujourd'hui.

Nous comptons à ce jour sur le département 45 médecins généralistes signataires d'un contrat d'engagement. Quatre installations ont eu lieu en 2013 dans les secteurs de Conlie et de Courdemanche. Une installation s'est réalisée au Mans, mais Le Mans n'étant pas alors considérée comme zone fragile, la bourse a été remboursée. Le quatrième lieu d'implantation est Tennie. En 2014, nous avons enregistré trois installations : Brulon, La Flèche et Vibraye. Il y en aura deux en 2015, l'une à Ecommoy, l'autre à Conlie, mais ces sites sont à confirmer. En 2016, deux nouvelles installations auraient lieu à Ecommoy et à Montfort-le-Gesnois.

D'autres installations sont programmées, mais les lieux d'implantation ne sont pas d'ores et déjà fixés.

Aucune installation de médecins ayant bénéficié d'un contrat d'engagement ne devrait intervenir en 2017 ; en revanche, il y en aurait 9 en 2018, 11 en 2019, 9 en 2020 et 6 en 2021 au regard des contrats qui sont signés aujourd'hui.

Quarante-cinq contrats de chirurgiens-dentistes ont été passés. Une installation a eu lieu en 2013 à La Flèche, 4 en 2015 à la Chartre-sur-le-Loir et à La Flèche. Un professionnel n'a pas encore fait son choix d'installation. L'installation du quatrième chirurgien-dentiste à Ruaudin est à confirmer. Neuf installations interviendront en 2016, 19 en 2017, 6 en 2018, 3 en 2019 et 3 en 2020.

Deux masseurs kinésithérapeutes s'installeraient en 2017, mais les choix ne sont pas encore arrêtés par les futurs praticiens.

Le Conseil départemental a versé des aides à la première installation en 2013. Cela concernait un médecin généraliste, deux chirurgiens-dentistes et un masseur kinésithérapeute, un médecin sur le secteur de Sillé-le-Guillaume, deux dentistes à La Flèche, un masseur-kinésithérapeute au Lude. En 2014, les aides concernaient trois masseurs kinésithérapeutes sur les secteurs de Château-du-Loir, La Flèche et Roezé et, en 2015, deux médecins généralistes, un chirurgien-dentiste, trois masseurs kinésithérapeutes sur les secteurs de Sillé-le-Guillaume, Vibraye, Bessé-sur-Braye, Champagné et Fresnay-sur-Sarthe.

La dernière commission d'instruction relative à la "Démographie médicale", composée d'élus, s'est tenue au mois de janvier de cette année. Il est envisagé de vous proposer une réunion à la rentrée. Lors de la dernière réunion avant les élections, nous étions convenus d'associer le docteur Rossard en qualité de personne qualifiée.

Le Plan Démographie médicale a été évoqué lors du BP 2014 et au cours des groupes de travail du Schéma unique. Un plan d'action en matière de démographie médicale

pourra être élaboré en déclinaison des préconisations du Schéma et à rendre visibles les actions engagées par le Département et à être à la fois un outil d'accompagnement des territoires et de dialogue avec des autorités de santé.

L'ensemble des contrats d'engagement et les installations réalisées ou à venir sont un plus apporté par le Département. Cela dit, nous savons d'ores et déjà que les derniers éléments relatifs à la démographie médicale sur le secteur de la Sarthe resteront insuffisants pour couvrir l'ensemble des besoins dans notre Département. Cela dit, il s'agit d'une avancée notable.

Au chapitre de la cohésion sociale, des actions n'ayant pas été mises en œuvre, 7 600 € doivent être récupérés sur les crédits de contrats de ville.

Par ailleurs, il convient d'accompagner les acteurs à hauteur de 250 000 € destinés à compléter la ligne consacrée à l'accompagnement spécifique des jeunes en situation de handicap et/ou affectés de troubles psychiques relevant de la protection de l'enfance, accueillis temporairement au Foyer de l'enfance avec l'appui d'un prestataire "appel médical". Une telle problématique nécessite des réponses complémentaires relevant des différents champs de compétences est en réflexion actuellement avec l'Agence régionale de la Santé et s'inscrit dans le cadre des travaux d'élaboration du futur Schéma départemental unique.

Ces points ont été abordés lors du Conseil de surveillance au Foyer de l'Enfance dernièrement. Le Foyer de l'Enfance accueille des enfants le week-end lorsque les établissements ferment et qu'ils ne peuvent être reçus par les familles. Ces enfants étant affectés de handicaps physiques ou psychiques, des renforts de personnels au Foyer de l'enfance sont nécessaires.

Au regard de l'activité de 2014, très peu d'enfants petits ont été accueillis, si bien qu'un partenariat s'est instauré avec la pouponnière de Changé, à la fois en raison de l'âge d'enfants, trop jeunes et isolés parmi les autres enfants accueillis au Foyer de l'Enfance. C'est possible, mais à titre dérogatoire. C'est également possible lorsqu'il s'agit d'éviter de séparer une fratrie.

Dernièrement, la directrice du Foyer de l'enfance a fait état des problématiques des enfants accueillis, de plus en plus compliquées à gérer. Elle a fait état de la mise en place d'un partenariat avec les professionnels du CHS qui compte des enfants jeunes en souffrance, pour lesquels des réponses doivent être apportées.

Les différents professionnels que nous avons pu rencontrer dressent le constat que le travail réalisé dans le cadre des rencontres en regard du Schéma unique a suscité des partenariats qui se nouent assez facilement lorsqu'il faut être opérationnels sur le terrain.

Ce rapport a fait l'objet d'un vote favorable dans le cadre de la commission, quatre Conseillers départementaux s'étant abstenus.

M. Le PRÉSIDENT. Votre présentation recèle de nombreux sujets d'importance. L'un d'entre eux est symbolique de ce que j'évoquais ce matin en matière de démographie médicale.

Si le Conseil départemental et le Conseil régional n'avaient pas pris l'initiative, nous aurions accusé un retard bien plus grand, même si les chiffres présentés à l'instant montrent que des mesures nationales restent nécessaires pour faire face à cette situation de la désertification médicale.

L'accompagnement du Conseil départemental, des communautés de communes, des communes qui œuvrent dans le même sens ainsi que de l'ensemble des partenaires qui financent les maisons médicales ou le système des bourses mis en place ne suffira pas à endiguer les nombreux départs à la retraite prévus au cours des prochains mois et années, puisque, dans certains secteurs, la désertification ira en s'accroissant et se traduira par une chute brutale du nombre des médecins en mesure d'exercer sur notre territoire. Le Département prend tout son sens en tant qu'institution en matière d'aménagement du territoire, en l'occurrence médical. Aussi, j'espère que nous serons soutenus dans notre démarche comme ce fut le cas jusqu'à présent, mais que des mesures nationales viendront l'abonder pour favoriser la couverture de notre territoire. Le Département de la Sarthe n'est pas seul concerné. Le sont tout autant les trois quarts des départements de France qui subissent cette désertification médicale malgré le nombre croissant d'étudiants en médecine et de médecins formés, malgré également un nombre élevé de dispositifs déjà en place.

Le débat est ouvert.

Mme GRELET-CERTENAIS. J'interviens au nom des membres de la Commission Solidarité. Mes collègues s'associent à la synthèse que je vous présente.

Lors de la réunion de la Commission Solidarité, mes collègues et moi-même avons constaté que nous avons pu débattre et largement échanger sur les questions inscrites à l'ordre du jour. Je voulais donc remercier Mme la Présidente et son équipe pour leur disponibilité. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour saluer la promotion de la nouvelle Directrice générale adjointe de la Solidarité départementale, Mme Marie-Hélène Gautier.

Des restitutions nous ont été présentées relatives au Schéma unique en cours d'élaboration ainsi que sur les actions Santé, notamment des aides aux professionnels et aux étudiants. Elles font état d'une démarche d'association qui s'enclenche et qui répond ainsi aux nombreux vœux formulés lors du dernier mandat. Je tenais à le dire : c'est encourageant. A notre demande, il est même prévu de réaliser un point sur la cellule de recueil et de traitement des informations préoccupantes. Nous vous en remercions par avance.

Pour autant, les points inscrits aux travaux de cette commission consistaient exclusivement à quelques ajustements budgétaires ne remettant pas en cause le programme en cours.

Les explications fournies nous ont semblé justifiées. Nous resterons, bien évidemment, attentifs à l'évolution des Maisons d'enfants à caractère social. 7 500 euros viennent en atténuation pour des raisons de stabilité des admissions. Effectivement, on pouvait se poser la question. Il en va de même du Centre hospitalier de Château-du-Loir dont les remboursements des prêts consentis

par le Département sont différés. Ce sont des questions auxquelles nous resterons attentifs.

Dans l'attente de projets volontaristes, notamment de la mise en place du Schéma unique, auquel j'ai toujours été très favorable s'agissant d'une démarche ambitieuse, de transversalité, de prise en compte de la personne, quelle qu'elle soit, afin d'être au plus près dans la réponse apportée, d'éviter toute rupture de prise en charge et de favoriser tous les partenariats sur les territoires ;

Dans cette attente donc et conformément à nos demandes précédentes, qu'il s'agisse d'une véritable politique tournée vers la jeunesse sarthoise que nous devons soutenir et valoriser ou bien d'un soutien réel en faveur des personnes âgées qui pâtissent, elles aussi, de lignes budgétaires contraintes – j'ai noté qu'au titre des charges d'intervention, les dépenses de fonctionnement ne progressent que de 0,7 % seulement au compte administratif, ce qui nous semble faible ;

Dans l'attente d'un schéma départemental dans le domaine de la santé, d'une vision plus claire de son organisation territoriale ainsi que nous l'avions précédemment formulé – vous nous aviez apporté quelques éléments, mais ce travail doit être poursuivi, nous voulons avoir une vision globale.

Dans cette attente, mes collègues de la minorité départementale et moi-même, membres de la Commission Solidarité, nous nous abstiendrons. Merci.

Mme HEUZÉ. Je ne siège pas au sein de la Commission Solidarité, mais je tiens à faire un lien avec ce que nous avons vécu lorsque nous siégions au cours des autres mandats au sein de la Commission Solidarité qui près de 50 % du budget du Département.

Je félicite Mme Leroux, Présidente de la Commission, qui a synthétisé l'ensemble des actions qui seront menées. Je suis toutefois un peu déçue, même s'il ne s'agit, dans ce rapport, que de réajustements budgétaires. Je ne veux pas dire, loin s'en faut, que tout ce qui est présenté ne doit pas être voté, bien au contraire, mais j'attendais de la part de cette nouvelle Assemblée des pistes innovantes en matière sociale.

Vous êtes très justement intervenue sur la Maison de l'enfance, qui reçoit, avez-vous indiqué, peu d'enfants. Sur le plan social, le constat porte sur la jeunesse. Nous sommes alertés sur la situation de jeunes en grande difficulté sociale, nous assistons à un décrochage scolaire dans les collèges qui relèvent de notre compétence. Bien sûr, nous prenons en charge l'aspect matériel des collèges, mais la réussite éducative tout autant. Le décrochage scolaire est un réel problème.

Mme Préfète a abordé cette question il y a peu. L'addiction à l'alcool et aux stupéfiants touche les jeunes.

Sans aucune déstabilisation budgétaire, nous pourrions ouvrir un large volet en matière de prévention. J'ai cité l'exemple de la jeunesse. Un autre domaine me tient à cœur, que je propose depuis plusieurs années: je pense à la lutte contre les violences faites aux femmes. Pour l'heure, aucune action n'apparaît sur ce sujet. Les différents volets restent les mêmes : enfance-famille, les mères et enfants en difficulté. Certes, c'est une réalité, si ce n'est que les violences faites aux femmes touchent toutes les femmes, pas uniquement celles qui sont mères. Il est de notre devoir de réfléchir à la façon de mener des actions en ce domaine.

Le troisième volet est celui des personnes âgées. Une délibération s'intitule "Anticiper le vieillissement". Je dirais plutôt "Anticiper les conséquences du vieillissement". Ce thème fera l'objet de la loi d'adaptation de la société au vieillissement en janvier 2016. En lien avec l'aspect législatif, nous devons mener des actions innovantes. Je citerai l'exemple du logement des jeunes étudiants chez les seniors qui ne veulent pas rester isolés, une formule qui n'est pas développée dans la Sarthe alors que de nombreux étudiants de l'université cherchent un logement. Ce partenariat n'implique pas de gros financements, uniquement une mise en œuvre portée par une association. De telles idées sont susceptibles de maintenir des seniors, des personnes du quatrième âge à leur domicile. C'est un sujet important. J'aurais espéré que des actions soient proposées dès maintenant.

Madame la Présidente, je vous fais confiance. Je sais que vous avez fort à faire. Mais je tenais à vous livrer ces propositions qui pourraient se révéler très intéressantes.

Mme PAVY-MORANCAIS. Je remercie Mme Leroux pour le travail réalisé au cours des années passées à mes côtés et pour avoir repris la présidence de la Commission Solidarité qui est lourde budgétairement, également en engagement et investissement en temps. Il est important de le rappeler car, outre l'animation des commissions, il convient d'être présent aux réunions d'un grand nombre de structures.

Le budget de la Solidarité est le plus important de notre collectivité. Cette compétence de solidarité a d'ailleurs été réaffirmée par la loi de janvier 2014. Il nous appartient ainsi de gérer les prestations de droit commun des bénéficiaires. Si cette loi rappelait que le Département était le principal chef de file en ce domaine, il convient de rappeler qu'il n'est pas seul à mettre en œuvre ces politiques : il est aidé en cela par des partenaires. A cet égard, Mme Heuzé a évoqué le rôle des associations, qui interviennent en grand nombre. Nous sommes là pour les soutenir. Aussi, mettons-nous en place les contrats d'objectifs et de moyens pour l'ensemble des associations, qu'elles s'occupent du handicap de la famille – notamment au titre de la gestion des Maisons d'enfants à caractère social – ou des personnes âgées. Nous savons travailler avec les associations en partenariat. Certes, nous sommes innovants dans un certain nombre de domaines mais il n'est pas simple de soutenir les personnes les plus fragiles. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de la situation. Il y a un certain nombre de règles. Nous connaissons l'importance de ce budget.

Mme Leroux en a parlé. J'attends beaucoup de la mise en œuvre du Schéma unique. On le constate aujourd'hui, on ne peut pas cloisonner les politiques, quelles qu'elles soient avec d'un côté, les personnes âgées, les personnes handicapées, l'enfance et la famille assorties des politiques de prévention et de protection. Il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble des problématiques d'une famille. Une famille fragilisée est fragilisée financièrement, parfois psychologiquement, par l'emploi, par le logement. Le Schéma unique et la réflexion déjà engagée avec l'ensemble de nos partenaires permettront d'apporter des réponses, du moins de mettre en place des actions pour répondre aux besoins.

Vous considérez que le nombre d'actions engagées dans le cadre du présent budget supplémentaire reste insuffisant, mais je précise que le budget supplémentaire est destiné à opérer des réajustements. A ce titre, il convient de saluer le rôle et l'action de

nos services, car dès le vote du budget primitif, la gestion conduit à une parfaite maîtrise du budget. En effet, nous avons réussi à cerner l'ensemble des besoins, mis en place des référentiels dans divers domaines pour maîtriser certaines de nos dépenses. Oui, un c'est budget supplémentaire et à ce titre, comme dans n'importe quelle autre collectivité, il fait l'objet de réajustements.

Je m'étonne que l'hôpital de Château-du-Loir préoccupe certains de nos collègues. Certes, il a connu de fortes difficultés entre 2008 et 2013. Un rapport de la Chambre régionale des comptes a mis en exergue les difficultés de gestion. Aujourd'hui, il compte à sa tête un nouveau directeur et un contrat de retour à l'équilibre a été signé avec les différents partenaires, notamment l'ARS. Cet hôpital, non seulement souffrait de problèmes de gestion, mais a fait l'objet d'une fermeture de 55 lits pour personnes âgées sans autorisation des autorités de tutelle et alors même que le personnel continuait à être payé. Obligatoirement, des recettes ont fait défaut. Nul besoin d'être comptable pour comprendre les difficultés qui sont survenues.

Le contrat de retour à l'équilibre court jusqu'en 2018. Je suis Présidente du Conseil de surveillance. Nous sommes extrêmement attentifs à l'ensemble des actions mises en place. Cette année, le déficit est moins élevé que celui envisagé pour l'année 2014. En effet, l'hôpital enregistre même un petit bénéfice alors qu'un gros déficit était prévu. Je pense qu'il faut laisser le temps à cet établissement de se remettre à flot. C'est la raison pour laquelle la collectivité départementale a demandé le report du remboursement de l'emprunt que l'établissement avait contracté auprès d'elle. Nous sommes solidaires des établissements de nos cantons lorsqu'ils sont en difficulté, notamment les hôpitaux locaux, les établissements médicosociaux, lorsqu'ils sont en capacité d'agir pour revenir à un équilibre normal.

Merci, Madame Leroux, pour votre action.

M. COUNIL. Je voulais intervenir sur deux questions liées au budget de l'action sociale.

Premièrement, je voulais faire part à l'assemblée de mon inquiétude suite au vote par la Commission permanente la semaine dernière de la programmation 2015 du contrat urbain de cohésion sociale qui permet de subventionner des actions dans les quartiers qui relèvent des zones prioritaires Politique de la ville.

Ces quartiers sont situés au Mans, à Coulaines, à Allonnes, également à Sablé-sur-Sarthe. Le choix budgétaire retenu au mois de décembre 2014 a conduit à diminuer très sensiblement l'enveloppe budgétaire, ce que l'on retrouve aujourd'hui dans les choix présentés qui mettent en péril des actions dans les quartiers relevant de la Politique de la ville. Ainsi, sur mon secteur, la subvention de la MJC Plaine du Ronceray est passée de 10 000 euros à 4 200 euros, soit une baisse de 58 %. Le Centre social des quartiers sud est passé d'une subvention de 15 975 euros l'année dernière à 9 400 euros, soit une baisse de 41 %.

Si l'on s'intéresse aux collèges classés dans les zones prioritaires Politique de la ville, l'aide est passée de 35 000 euros en 2014 à 22 950 euros, soit une baisse de 34 %.

Je veux me faire ici l'écho des inquiétudes que de telles baisses ont soulevé dans les quartiers concernés.

Les crédits de Le Mans Métropole se traduisent par une réduction de 36 % qui se répartit entre la ville d'Arnage, qui disparaît totalement de la programmation, la ville d'Allonnes, de Coulaines, du Mans et des projets intercommunaux.

Certes, cet état de fait est la conséquence du choix réalisé au moment du vote du budget primitif ; néanmoins, la décision de la programmation intervient au mois de juin, à un moment où les actions sont engagées. C'est le problème de la programmation du contrat de ville. Nous sommes collectivement amenés à prendre des décisions – et moi le premier, puisque la programmation de la ville du Mans a été arrêtée hier au conseil municipal – à la fin du mois de juin alors que les actions, pour la plupart, débutaient au mois de janvier.

Aujourd'hui, je suis interpellé par de multiples associations et structures de quartier qui s'inquiètent car elles comptaient sur des ressources qui, finalement, ne se concrétiseront pas. J'en ai eu l'occasion d'en discuter avec Mme Latouche, principale du collège Le Ronceray, qui m'a informé que son enveloppe était quasiment consommée alors que nous lui annonçons aujourd'hui que le Conseil général attribue au collège une subvention en baisse de 40 %. Elle ne sait quoi faire.

Des structures sont fragiles et il est légitime d'être inquiets de ce repli.

Parce que nous en avons débattu hier dans le cadre du conseil municipal du Mans, j'informe l'assemblée que Mme Rivron a dressé la liste des engagements du Département auprès de l'Agglomération et de la Métropole. Je n'ai nullement l'intention de remettre en question cet engagement, je veux simplement rappeler que le Département s'est engagé dans une politique contractuelle à l'issue d'un débat homérique. Je me souviens d'une passe d'armes assez violente entre le Président du Quart et moi-même, laquelle l'avait conduit à instaurer un groupe de travail, à l'époque piloté par M. Jean-Marie Geveaux, pour arrêter globalement la participation du Département au contrat de ville.

Globalement, cette participation n'a jamais été remise en cause. Elle l'est cette année, ce qui n'est pas sans poser de problème, d'autant qu'elle intervient tardivement. Je souhaiterais que l'on reprenne le dossier. L'enjeu est de 80 000 euros. Ne serait-il pas possible d'envisager pour cette année d'élever l'enveloppe à un niveau un peu plus significatif, non pas à 80 000 euros, bien sûr, et de cibler les efforts sur des secteurs qui sont de la compétence clé du Département ? Je note, par exemple, que l'aide aux collèges connaît un recul de 12 000 euros. On peut s'inquiéter, car, derrière tout cela, des actions sont menées. Nous connaissons aujourd'hui suffisamment de difficultés dans ces collèges classés en zone prioritaire Politique de la ville pour s'interroger.

A l'occasion d'un prochain document budgétaire, je souhaiterais que cette ligne soit abondée et qu'elle connaisse une nouvelle attribution de subventions complémentaires. Au titre du prochain contrat de ville, je souhaiterais que soit organisée une réunion spécifique de la Commission Solidarité à laquelle seraient associés l'ensemble des élus concernés par cette thématique. C'est le cas du canton de Sablé-sur-Sarthe, des cantons Le Mans 2, 7, 6, 5 et 4, directement concernés en raison des politiques que nous

pensons sur ce thème. Nous pourrions ainsi débattre de cette question. J'entends et je l'ai dit ce matin ce que sont les contraintes budgétaires du Conseil départemental. Si vous estimez nécessaire de réduire l'aide précédemment apportée, pourquoi pas ? Mais nous ne pouvons pas procéder ainsi en milieu d'année. Cette baisse devrait intervenir à l'issue d'un débat, à la suite duquel nous disposerions d'un temps entre nous pour réfléchir aux axes que nous considérons prioritaires. Nous ne pouvons pas laisser les élus des territoires à l'écart d'une telle problématique.

Telle est ma demande qui porte à la fois sur la nécessité d'un temps de réflexion et un réabondement de la ligne qui compléterait les subventions en faveur des associations aujourd'hui mises en difficulté parce que prévenues tardivement.

Ma seconde question porte sur la démographie médicale. Je vous remercie, Madame la Présidente, du point que vous avez fait sur le sujet. Vous avez indiqué que la question de la démographie médicale concernait l'ensemble du territoire. Sur mon canton, j'ai été alerté par des médecins inquiets qui me disaient que de huit voilà quelques années, ils ne sont plus aujourd'hui que 3,5.

Nous avons commencé à travailler sur plusieurs projets. Mais dans la mesure où nous ne sommes pas classés en zone prioritaire au titre de la démographie médicale, la plupart des projets sont bloqués. Je pense donc qu'il serait une bonne chose que l'on aborde cette question. Un groupe est officiellement constitué sur la démographie médicale. Il serait utile, comme nous le faisons parfois, que ce groupe soit élargi aux élus intéressés par cette question extrêmement sensible, qui nous concerne tous, que nous soyons d'un territoire urbain, périurbain ou rural. Plus nombreux nous serons à y réfléchir, plus il y aura d'intelligence collective autour de la table et mieux nous pourrions partager un peu les choix politiques qui sont arrêtés.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, à l'issue de cette intervention, les deux propositions que je mets sur la table.

Mme LEMEUNIER. Je m'associe à l'intervention de Mme Grelet-Certenais sur le travail réalisé par la commission et sur votre volonté de nous y associer.

Je veux maintenant revenir sur la désertification médicale. Pour certains de nos concitoyens, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, il est difficile de trouver un médecin généraliste et de bénéficier de soins de proximité.

L'enquête réalisée en 2013 par la Caisse primaire d'assurance maladie avançait ces chiffres : la Sarthe compte 387 médecins généralistes libéraux en dehors des médecins spécialistes, soit une densité de 0,69 médecin pour mille habitants. Lors de la dernière commission, le docteur Guy Mboko nous indiquait que le seuil serait de 5,9 médecins pour 10 000 habitants. C'est dire un déficit relativement important par rapport au niveau national, voire régional.

Un départ n'est pas égal à une installation, mais à l'installation d'environ deux médecins. Le Département a lancé des mesures pour endiguer la désertification médicale : la bourse aux étudiants, le soutien à l'installation, la création de maisons médicales pluridisciplinaires. Néanmoins, au regard de la situation, la mise en œuvre

d'un plan départemental pour la démographie médicale en lien avec l'Agence régionale de santé s'impose.

Madame Leroux, suite à votre propos, je prends note que vous prenez en compte le problème de la démographie médicale, que vous avez prévu de nous réunir au mois de septembre et d'y associer le docteur Rossard, médecin référent de cette problématique.

M. CHAUDUN. Je ne reprendrai pas tout ce qui vient d'être dit, j'interviendrai sur deux points.

Il ne faut pas être surpris que nous nous intéressions à l'hôpital de Château-du-Loir. Je rappelle que les élus de la minorité, à l'occasion des différentes Commissions permanentes, ont voté le soutien à l'hôpital de Château-du-Loir, notamment l'emprunt que vous avez évoqué.

Les élus de notre groupe soutiennent depuis longtemps l'hôpital de Château-du-Loir. Je rappelle d'ailleurs à Mme Pavy que le Président actuel du Conseil départemental n'était pas tout à fait d'accord et que cela avait fait débat lors des Commissions permanentes. Il ne faut donc pas dire des choses erronées.

Par ailleurs, je voudrais évoquer un point très particulier auquel je souhaiterais obtenir une réponse. Nous avons un dispositif de contrat d'engagement de jeunes médecins qui peuvent ensuite s'installer sur des territoires déficitaires ou prioritaires dans des périmètres déterminés par l'Agence régionale de santé. Une cartographie a d'ailleurs été produite. Nous avons même voté une délibération qui permet d'élargir le périmètre à quelques kilomètres autour de ces zones. Aujourd'hui, ces médecins peuvent s'installer par exemple dans des maisons de santé pluridisciplinaires implantées dans ces secteurs. Il existe sur le territoire départemental deux structures publiques, deux centres municipaux de santé : un sur le canton de la Ferté-Bernard, l'autre à Connerré, eux aussi dans des zones déficitaires. Je voudrais savoir si ces médecins auront la possibilité demain de s'installer dans ces structures, certes publiques, mais dans des zones prioritaires. Voilà ma question. J'aimerais recevoir une réponse assez claire sur ce sujet. Aujourd'hui, la problématique n'est pas de savoir si le médecin s'installera dans une structure publique ou s'il adoptera un statut libéral, mais si nous laissons la possibilité aux jeunes médecins sous contrat d'engagement de s'installer dans les zones déficitaires.

Mme LEROUX, rapporteur. Divers sujets ont été abordés, mais la solidarité étant le sujet le plus vaste et le budget le plus important du Département, ce n'est pas étonnant.

Le budget supplémentaire, en effet, est destiné à réaliser de simples ajustements. Mais les élections ne sont pas très loin. Le budget a été voté pour l'année 2015. Depuis deux mois, avec Marie-Pierre Brosset et plusieurs de nos collègues, nous sommes allés à la rencontre de tous les services et d'un grand nombre de structures... Nous n'avons pas terminé, car près de 90 établissements accueillent des personnes âgées et environ 54 structures accueillent des enfants gérés soit par l'ADAPEI, ANAIS ou l'APAJ.

Au cours de ces deux derniers mois, les services et les élus nous avons rencontré de nombreuses associations qui nous ont fait part de leurs préoccupations. Notons que

les CEPOM et les différents référentiels mis en place par le Conseil départemental produisent leurs effets.

Nous avons eu des échanges très intéressants avec les associations, en ce sens qu'elles sont bien conscientes que les budgets sont contraints dans tous les domaines. Cette prise de conscience est, je crois, la résultante des rencontres organisées sur le Schéma unique. Des partenariats se créent, des échanges se font. Globalement, nous avons affaire à des associations qui, elles-mêmes, ont utilisé le terme d'innovations pour trouver des réponses aux problématiques auxquelles elles étaient confrontées et sans forcément augmenter le budget.

J'en viens à l'intervention de Mme Heuzé. J'ai indiqué qu'en 2014, le centre maternel n'avait accueilli que peu d'enfants en bas âge. Dernièrement, à la faveur de la présentation du rapport d'activité, il nous a été confirmé que 78 % des accueils concernent des jeunes de plus de 13 ans. C'est le cas au Foyer de l'enfance. Je pense aussi à l'accueil d'urgence de 72 heures au Foyer de l'enfance qui porte ses fruits. Peut-être s'agit-il d'un temps court, mais il permet de résoudre certaines problématiques en situation de crise et d'éviter des placements. C'est une réflexion constante pour trouver des solutions adéquates à la lumière des situations des enfants accueillis et examinés.

S'agissant des violences faites aux femmes, des actions ont été lancées. Lorsque j'étais professionnelle sur le terrain, j'avais constaté que des dispositifs avaient été instaurés à titre expérimental par le Département, à l'instar des postes d'assistantes sociales en gendarmerie qui furent ensuite pérennisés. C'est ainsi que sous l'angle des violences faites aux femmes, une partie des difficultés ont été résolues bien que ces mesures restent insuffisantes. Cela dit, nous sommes en début de mandat et nous avons du temps devant nous pour poursuivre cette action.

La commission Solidarité a souhaité organiser une rencontre pour faire le point sur les cellules de recueil des informations préoccupantes des mineurs. Mme Gautier a également annoncé au cours de la Commission permanente qu'une cellule de recueil d'informations préoccupantes pour les majeurs existe également et que nous commençons à avoir du recul et des retours. Il est important de faire le point sur le travail réalisé par ces deux cellules.

J'insiste sur les différentes rencontres qui ont eu lieu avec les associations. Les rencontres partenariales qui se sont déroulées dans le cadre de la préparation du schéma unique portent leurs fruits. Pas plus tard que cette semaine, une première réunion s'est tenue sur la MAIA et les CLIC qui couvrent le nord du Département et le Perche sarthois.

L'ensemble des partenaires professionnels, entre autres de santé, qui se sont déplacés, intéressés par cette structure créée dans le Département de la Sarthe, n'ont pas manqué de dire tout le bien qu'ils en pensaient et de nous faire part de l'intérêt qu'elle présentait pour la population âgée. Cette structure s'inscrit dans la droite ligne de la loi sur l'adaptation au vieillissement. En outre, ils ont relevé que le maillage réalisé sur l'ensemble du département était unique en France.

J'ai annoncé que nous organiserions une nouvelle réunion sur la démographie médicale à la rentrée prochaine. Il sera intéressant de faire le point sur la cartographie des secteurs déficitaires établie par l'ARS. Pour avoir participé au cours des quatre dernières années, depuis que j'ai été élue en 2011, à différents débats sur la

problématique médicale, je relève que nombre de constats ont été tirés : les jeunes médecins ne veulent plus s'installer seuls en milieu rural ni même dans les petites villes qui ne semblent pas recueillir leurs faveurs. Le problème est général.

La solution n'est pas unique, différentes pistes doivent exister. Il faut, par conséquent, y réfléchir ensemble pour imaginer des solutions.

Christophe Chaudun est intervenu sur la possibilité de "flécher" les contrats d'engagement vers les centres municipaux de santé. En tant que Vice-Présidente de la commission Solidarité, il me semble prématuré de vous répondre ; je laisserai le soin au Président de vous répondre.

Je rappelle les contrats d'engagement permettent aux médecins généralistes de s'installer à 50 % de leur temps en maisons de santé pluridisciplinaire et pratiquer à 50 % en profession libérale. C'est là une précision importante à apporter.

Nous sommes en début de mandat, le champ qui nous attend est vaste. Nous avons de quoi nous occuper.

M. Le PRÉSIDENT. Deux sujets ont été abordés principalement :

D'une part, la démographie médicale. A cet égard, nous pouvons réfléchir à la façon d'adapter nos dispositifs. Mais encore une fois, au regard de la situation globale, ce sont des pis-aller. Bien s'ils soient indispensables au maintien de notre carte sanitaire, il faudra être bien plus imaginatifs et pas uniquement au niveau local. Nous investissons déjà beaucoup, des efforts considérables sont déjà réalisés. Le contexte est compliqué pour nos finances. J'ignore jusqu'où nous pourrions aller dans ce domaine. Mais en tout cas, je ne suis pas opposé à ce que l'on redéfinisse un certain nombre de moyens sur l'ensemble de ce secteur.

Pour ce qui concerne les contrats d'engagement, je propose que la commission se saisisse de la proposition présentée et qu'elle étudie la façon d'aborder les aides. Le Département est souvent tributaire de ce que l'Etat décide et des calendriers qu'il fixe.

Je relève – cela a déjà fait l'objet d'une discussion entre nous – que la Ville du Mans a également réduit ses dépenses en faveur des associations, ce qui me permet de préciser le terme que nous avons utilisé. Nous avons d'ailleurs une lettre du Président et du Maire du Mans qui nous en fait part. Néanmoins, il faut que nous ciblions les aides. Tout le monde semble vouloir jouer le jeu, y compris dans les associations. Nous restons ouverts. C'est ce que je retiens de la proposition de la Présidente.

Je mets aux voix le rapport. *(Adopté, 15 Conseillers généraux s'étant abstenus).*

La parole est à M. Boussard, Président et rapporteur de la Commission Agriculture, Ruralité et Développement rural.

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE TOUS LES TERRITOIRES

AGRICULTURE

(Rapport n° 8)

M. BOUSSARD, rapporteur. Avant de donner lecture du rapport, je souhaite féliciter de leur travail les membres de la commission qui ont pu y participer. J'associe à mon propos Mme Liberge, Vice-présidence en charge de la Commission Agriculture, Ruralité et Développement local.

Notre politique de soutien contractualisé au territoire fait l'objet d'une inscription de 1,921 million d'euros en autorisation de programme et de 240 000 euros en dépense d'investissement.

Cette politique se développe selon plusieurs axes, dont la nouvelle politique de contractualisation départementale avec les territoires, notamment le CTI, le Contrat de Territoire Innovant, qui vient, pour partie, remplacer la CDL. Je rappelle que la CDL reposait sur trois piliers : dotation de base, dotation proportionnelle et développement transversal numérique.

Désormais les trois piliers de cette stratégie sont :

- Le déploiement du Très Haut Débit,
- Le développement des usages et services numériques,
- La volonté de conjuguer les efforts du Département et des Communautés de communes qui souhaitent, dès 2015, s'engager dans une démarche volontaire pour déployer conjointement infrastructures et services numériques.

Cela a permis de mettre en œuvre une action votée lors du budget primitif 2015 et donc de proposer à certains territoires volontaires d'inscrire le numérique comme élément fédérateur d'un contrat de développement territorial qui correspondait à l'AMITIS.

A l'issue de l'AMITIS, le Département a retenu cinq Communautés de communes pilotes : Maine 301, Pays des Brières et du Gesnois, Bocage Cénomans, Alpes Mancelles et Val du Loir, pour expérimenter, dès 2015, une nouvelle politique de contractualisation départementale en proposant la mise en place des Contrats Territoire Innovant, CTI, en remplacement de la seule partie proportionnelle des Conventions de Développement Local, CDL.

Initialement, le montage financier validé dans le cadre du Schéma départemental d'aménagement numérique prévoyait de laisser à la charge des Communautés de

communes une participation à hauteur de 700 euros par prise installée. Suite aux règles découlant de la participation financière de la Région, ce “reste à charge” a été porté à 500 euros. Le Département propose en conséquence de financer les 200 euros restants par prise.

Au total, l’effort du Département qui viendra compléter l’effort initialement prévu à 19 millions d’euros s’élèvera à 12 millions d’euros.

Pour accompagner les cinq Communautés de communes pilotes dès l’année 2015 et par anticipation, il est proposé d’inscrire une autorisation de programme d’un montant de 1 921 000 euros sur 6 ans, 2015-2020, et de solliciter les crédits de paiement correspondants pour un montant de 200 000 euros pour l’année 2015.

Abordons les espaces numériques de proximité. Nous avons adopté, lors du budget primitif 2015, la création d’espaces numériques de proximité et de poursuivre une mission de médiation numérique, notamment auprès des populations fragiles. Cette mission œuvre également en faveur du développement économique des territoires par la promotion des nouveaux usages professionnels.

Cette nouvelle politique s’inscrit simultanément :

- dans le cadre du « troisième pilier » de la stratégie Sarthe Numérique qui consiste en un déploiement rapide et préfiguratif du Très Haut Débit associé à une contractualisation nouvelle avec les territoires mettant en œuvre une stratégie d’usages et de services.

Il devient nécessaire que le Département se dote désormais d’un dispositif formel permettant d’accompagner les Communautés de communes, dont le projet est susceptible de se concrétiser au cours de l’année.

Le Département a inscrit au BP 2015 une autorisation de programme de 100 000 euros pour les concours financiers à accorder aux territoires au titre des ENP, dont les crédits étaient initialement positionnés sur l’exercice 2016. Il vous est proposé, au titre du second semestre 2015, d’inscrire 40 000 euros en crédits de paiement afin de financer les premiers projets qui nous parviendront.

Par ailleurs, le dispositif comprend la volonté d’accompagner les projets d’aménagements urbains. Il s’agit ici d’abonder le Fonds Départemental d’Aménagement Urbain, le FDAU, permettant d’attribuer une aide aux communes et communautés de communes pour la réalisation de travaux urbains s’inscrivant dans un plan d’aménagement d’ensemble. L’accès à l’aide départementale est réservé aux communes de moins de 5 000 habitants, à raison d’une opération par période de 6 ans.

En raison des fortes contraintes budgétaires et les incertitudes sur le devenir des compétences, le Département n’avait pas inscrit d’autorisation de programme sur cette ligne en 2015. Par ailleurs, en 2015, l’État a accru significativement ses financements au profit des opérations éligibles à la Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux. Aussi, vous est-il proposé d’inscrire une autorisation de programme de 180 000 euros qui permettra la prise en compte des demandes de financement reçues en complément des financements de la DETR.

Sous le titre “Assumer notre compétence sur l’aménagement foncier”, le rapport prévoit la prise en charge des dépenses de 150 000 euros qui font suite aux opérations liées à la LGV. Cette somme est totalement compensée en recettes par l’entreprise Eiffage dans le cadre de la convention qui nous lie à elle.

Pour la partie Agriculture, il convient de valoriser tous nos territoires. Il est proposé de désinscrire 25 000 euros en autorisation de programme, de diminuer de 4 535 euros les crédits d’investissement et d’augmenter les dépenses de fonctionnement de 11 500 euros.

Ainsi qu’annoncé ce matin par ma collègue Fabienne Labrette-Ménager, il apparaît d’ores et déjà que le financement de certains matériels agricoles permettant de mieux respecter l’environnement ne sera pas possible, le taux maximum d’aides publiques étant atteint par les crédits de la Région, de l’Agence de l’Eau et du FEADER. Les crédits correspondants sont donc disponibles. Par ailleurs, des projets de la Commission Environnement, au titre de l’agriculture, concernent des plantations de haies entourant les bâtiments d’élevage à Loué.

En conséquence, il vous est proposé de redéployer 25 000 euros en autorisation de programme, ainsi que 4 535 euros en crédits de paiement pour l’année 2015.

Afin de permettre à Inovalys la poursuite en 2015 de son développement de compétence dans le domaine de l’emballage en lien avec la plateforme régionale d’innovation Ligepack, il est proposé d’inscrire un crédit à titre ponctuel et non reconductible de fonctionnement de 11 500 euros. Il s’agit d’une subvention exceptionnelle qui ne sera versée qu’une seule fois.

M. Le PRÉSIDENT. Je souligne que nous nous situons, encore une fois, dans le champ d’intervention du Conseil départemental. Le plan d’action numérique est une initiative du Département engagée depuis 2004. Il nous a permis d’être à la pointe de cet aménagement. Il est important de le souligner car les efforts déployés ont été considérables et ce sans déroger à une bonne gestion de notre collectivité.

Cet effort se poursuit. Nous entrons dans une phase nouvelle qui nous permettra de lancer les procédures nécessaires afin que des travaux soient entrepris dès l’année prochaine avec les cinq Communautés de communes retenues ; elles seront suivies de six autres. C’est, là encore, un exemple même de la réactivité de notre collectivité à ce genre d’opérations. A l’évidence, le sujet importe en ce qu’il nous inscrit dans une démarche de moyen terme avec l’ambition de couvrir l’intégralité du département, puisque, à ce jour, seule l’agglomération du Mans et Coulaines et quelques autres communes du département, telles que Sablé, sont visées par l’opérateur historique et font donc l’objet d’un aménagement de très haut débit sans intervention de la collectivité. Néanmoins, d’autres communes de l’agglomération sont concernées. Je pense à Ruaudin, Champagné, Saint-Saturnin, La Milesse, Aigné qui mobiliseront des financements dans le cadre du Syndicat mixte.

Ce sont des sujets importants.

M. COUNIL. Je suis complètement perdu en ce qui concerne la politique territoriale du Département. Je savais comment elle fonctionnait avant avec la CDL, la dotation proportionnelle, propre à chaque canton.

Je note aujourd'hui que des éléments nouveaux se mettent en place mais qu'ils sont réservés à cinq territoires. Aussi, j'ai l'impression que les autres territoires perdent l'intégralité des aides qu'ils percevaient auparavant. Je ne siège pas à la commission Agriculture et personne n'a été capable de m'expliquer très clairement en quoi consistera la politique territoriale. Sera-t-elle uniquement ciblée sur le numérique ? Sera-t-elle aussi destinée à d'autres actions, comme c'était précédemment le cas avec la dotation de base ? J'aimerais recevoir quelques éclaircissements, je suis un peu perdu.

Mme HEUZÉ. J'ai la chance de siéger au sein de la Commission Agriculture qui m'intéresse beaucoup. Je suis élue d'un canton urbain. Ce n'est pas pour cela que je ne m'intéresse pas à la ruralité – bien au contraire.

A l'instar de M. Counil, des éléments de cette délibération me gênent. Le premier élément concerne six d'entre nous, y compris le Président : dans la mesure où nous sommes membres d'Inovalys, nous ne pourrions pas prendre part au vote en raison de la prévention des prises illégales d'intérêt. Pour une partie de la délibération qui concerne un projet d'emballage à hauteur de 11 500 euros, nous ne participerons donc pas au vote.

Il est fort dommage que nous soyons exclus du vote de l'ensemble de la délibération n° 8. C'est un point de méthode. Certes, ainsi que cela a été dit tout à l'heure, il est une bonne chose de globaliser, on y gagne sans doute du temps ; néanmoins, chaque point est intéressant. Or, en l'occurrence, techniquement, nous ne pourrions voter le point central de la délibération.

A l'instar de M. Counil, lorsque j'ai choisi de siéger à la Commission de l'Agriculture, de la Ruralité et du Développement local, j'avais envie de parler d'agriculture. Or, je constate que le premier sujet majeur débattu par cette commission porte sur le numérique et la dotation d'innovation.

J'ai obtenu des réponses au sein de la commission. Les débats y furent très intéressants et ont permis d'aller plus loin qu'annoncé. Cependant, je reste dubitative. La réponse, je l'entends très bien, réside dans l'urgence de la couverture numérique dans le milieu rural dans la mesure où Le Mans est couvert par Orange. Autrement dit, si les Manceaux sont favorisés, les non-Manceaux le sont moins. Je l'entends. Cela signifie qu'une partie des crédits sera versée au titre de la convention CTI. Je ne vote pas car je suis membre d'Inovalys, mais j'interroge le Président : que devons-nous répondre à nos citoyens des cantons urbains et des cantons manceaux à propos de projets d'équipement dont les montants ne sont pas très élevés, mais qui dépassent la convention de développement local de base à laquelle nous avons préalablement accès ?

M. Le PRÉSIDENT. Je réponds à la première partie de la question. Nous avons pris une mesure qui consiste à indiquer aux différents élus concernés les délibérations susceptibles d'entraîner un reproche de prise illégale d'intérêt. Cette feuille a été

déposée sur vos bureaux. Elle précise les réserves et indique les élus qui ne participent pas à tel ou tel vote.

Je retiens l'idée que la délibération fera l'objet d'un vote disjoint pour ce qui concerne le dossier Inovalys. Nous voterons d'abord notre participation à Inovalys. Je n'y participerai d'ailleurs pas, puisque j'en suis le Président, puis nous voterons le reste du rapport. Aujourd'hui, nous procéderons ainsi et à l'avenir nous procéderons systématiquement de la sorte pour éviter toute ambiguïté au moment du vote. Ce sera en effet plus clair.

M. ROUILLON. Le choix a été fait de constituer le réseau Sartel. Cependant, je ne suis pas sûr que nous ayons un quelconque intérêt financier à développer notre propre réseau ; je pense qu'il est préférable de travailler davantage avec l'opérateur historique, y compris dans le cadre de partenariats financiers. Par exemple, la zone d'activité de Coulaines est desservie par Sartel, mais les entreprises ne s'y abonnent pas car c'est très cher, alors que Orange, l'entreprise historique, est prête à déployer la fibre optique sur ce secteur sans que cela ne coûte rien au contribuable sarthois. On peut se poser des questions sur le périmètre de déploiement du réseau Sartel.

Le réseau filaire au cuivre passe parfois en aérien sur un réseau qui appartient au Département. Une convention sera signée avec EDF, qui nécessitera l'accord du Département s'agissant du déploiement des fibres optiques. Aujourd'hui, faute de cette convention, les travaux sont bloqués sur une partie de ma ville. Je souhaiterais que l'on progresse sur ce sujet, car le problème concernera d'autres communes de Le Mans Métropole. Dès lors que le réseau n'est pas souterrain, on est bloqués pour une raison juridique : le Département étant propriétaire du réseau, il y a nécessité de passer une convention avec le Département.

M. Le PRÉSIDENT. Nous avons déjà une convention au titre de laquelle nous faisons payer une redevance. Il est tout à fait possible de procéder ainsi, et d'ailleurs cela a déjà été le cas, mais une demande doit nous être présentée.

Quant au réseau, nous nous réjouissons pour Coulaines et Le Mans, mais à aucun moment Orange ni aucun autre opérateur ne s'est soucié des 75 % d'utilisateurs potentiels de notre département, autrement dit du développement de la fibre à l'habitant dans toutes les autres communes. Si nous n'avions pas réalisé le réseau Sartel, le retard eût été considérable. Si, aujourd'hui, le Département de la Sarthe est pilote, c'est précisément grâce à ce réseau et non par une opération menée par d'autres. La Sarthe est pilote grâce à l'intervention du Département et de son réseau Sartel. Si, aujourd'hui, nous sommes capables de faire cette offre d'un développement en partenariat avec les communautés de communes la fibre à l'habitant, c'est bien parce que nous nous sommes dotés de cette capacité à développer un réseau. Ne nous trompons pas, l'opérateur cherche à réussir une action commerciale qui peut être très éloignée d'un souci d'aménagement du Département et de notre volonté d'assurer un équilibre entre les communes. Je pense que nous n'avons aucune inquiétude à avoir à ce sujet. Si un plan national contraignait les opérateurs à intervenir dans des zones moins denses que les villes – peut-être sera-ce le cas à l'avenir, je n'en sais rien – nous aurions sans doute allégé la charge des collectivités locales. Mais si je regarde la carte de France, je note que Paris, Lyon, Bordeaux ou Marseille ne connaissent pas

trop de difficultés. Cela dit, si nous n'avions pas pris l'initiative, les zones rurales ou périurbaines de nos départements seraient restées au bord du chemin.

M. CHAUDUN. Le Syndicat d'aménagement numérique se réunit, hier encore, et l'information n'a pas forcément eu le temps de circuler entre élus. Il est vrai que le déploiement de la fibre optique — je rappelle que nous l'avons tous voté — interviendra par appels d'offres. Pour autant, ce n'est pas obligatoirement Sartel qui l'emportera.

Déjà ce matin, dans le cadre de la Commission Infrastructure, Aménagement numérique, je voulais souligner le travail réalisé par le syndicat, mais j'ai réservé mon intervention à l'occasion du présent rapport. Il faut lancer les consultations en vue du déploiement constructif de la fibre optique, mais aussi préparer les consultations pour les opérateurs qui interviendront ensuite. Tout cela vient d'être installé et je sais que les services y travaillent de manière soutenue. Certes, une inquiétude demeure : celle de savoir si les opérateurs vont bien s'inscrire et répondre à l'appel d'offres. Je tenais donc à souligner le travail effectué.

Lors du budget primitif, nous avons alerté sur le fait qu'aucune enveloppe n'était consacrée au Fonds départemental d'aménagement urbain. Aussi, je me réjouis que des crédits soient inscrits au budget supplémentaire et que les projets des communes soient soutenus par des cofinancements, ce qui permettra aux collectivités d'investir en faveur des aménagements urbains des centres bourgs des communes de moins de 5 000 habitants. C'est là un élément positif qui est à souligner. J'espère que ce dispositif sera reconduit l'an prochain car c'est important dans la politique de soutien aux territoires.

Un autre sujet sera étudié plus tard, il concerne les équipements sportifs pour lesquels nous avons posé la même question.

Je pose maintenant les mêmes interrogations que mes collègues sur le CTI. On nous répond que les volets du CTI ne sont pas encore tous préparés. Il n'empêche que le CTI produit ses effets dès cette année. Nous avons vu le poids que revêtait la politique territoriale. Dans le compte administratif, nous avons relevé le chiffre de 29 millions d'euros au titre du soutien aux collectivités, ce n'est pas rien. La politique territoriale est également mise en œuvre via le nouveau contrat territorial que l'on peut bien appeler comme on veut. Anciennement CDL, vous avez trouvé un nouvel acronyme, mais là n'est pas la question. La question est de savoir à quelles avancées il sera procédé et sur quels territoires. Une péréquation devait aider les territoires les plus pauvres et les plus en difficulté. En l'occurrence, il existe un volet sur le numérique, soit ! Nous relevons que le numérique est déployé sur le territoire du Mans, de Sablé et un peu sur le nord de la Sarthe de façon liée à la CUM d'Alençon.

Nous avons compris que la péréquation allait aider les territoires ruraux dépourvus d'offre commerciale. Mais il ne faudrait pas que le CTI soit uniquement un outil destiné à la péréquation urbain/rural. Encore une fois, n'opposons pas le rural à l'urbain. Comme sur tous les autres sujets et sur les autres volets du CTI qui seront éventuellement déployés, la péréquation devra se fonder sur des critères objectifs. Une péréquation, ne doit pas se contenter d'agir là où il n'y a rien ; il convient également

de prendre en compte le potentiel fiscal, des éléments concrets et objectifs de budget. On sait bien que toutes les péréquations reposent sur des critères objectifs budgétaires et fiscaux que l'on ne peut remettre en cause. Dire que l'on agit ici et non pas ailleurs laisse toujours dans les esprits un peu de place au doute. Nous demandons donc des critères plus objectifs sur ce fonds. Aussi nous abstiendrons-nous sur ce rapport, faute d'une vision claire sur la mise en place de ce CTI.

Vous nous avez indiqué en commission que c'était l'objet du budget 2016. Toujours est-il qu'il y a un début aujourd'hui, sans que le cadre ne soit clairement et entièrement défini. Voilà notre interrogation et la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur ce rapport.

M. LORNE. Je souhaitais poser une question précise, mais suite à l'intervention de M. Chaudun, je souhaite réagir.

À quoi servirait une assemblée telle que la nôtre si elle ne pouvait pas de pallier les disparités de traitement entre les territoires ? Il ne s'agit pas de répartir nos crédits d'une manière égalitaire, sans quoi cela deviendrait, en effet, totalement arbitraire ; notre problème est de faire en sorte que tous les habitants de notre département bénéficient des mêmes services. Force est de constater qu'un certain nombre d'habitants de notre territoire bénéficient du très haut débit et de la fibre optique et que la moitié des habitants de ce département en est écartée. Les CTI permettront de pallier cette disparité. Je ne vois pas que l'on puisse s'insurger contre cela. Un tel dispositif me semble évident et naturel ; le Département a pour vocation de s'assurer que tous les Sarthois sont servis de la même façon. Comment imaginer, en effet, qu'il y ait des transports en commun uniquement dans les zones urbaines et non dans les zones rurales ? Comment imaginer des espaces verts uniquement en zone rurale et jamais en zone urbaine ? L'opérateur historique et les autres n'assurent pas cette responsabilité, puisqu'ils ont été privatisés et que nul n'est revenu sur ces privatisations. Il faut bien qu'un acteur veille à éviter les inégalités de traitement. Je considère de notre devoir de trouver les moyens de cette équité. Je félicite le Syndicat d'aménagement numérique d'avoir su contribuer à rétablir cet équilibre. La Sarthe pourra s'enorgueillir d'avoir été précurseur en la matière, d'avoir été extrêmement prévoyante, car je suis persuadé que cet équipement numérique, en particulier la fibre optique qui ouvre vers le très haut débit s'avère un atout majeur de développement pour l'avenir. Ceux qui ne se saisiront pas de cette chance prendront un retard considérable.

Ma question est pratique. Jusqu'à maintenant, on ne pouvait cumuler des crédits provenant du FDAU et de la DETR s'agissant d'aménagements concernant les communes. Or, certaines d'entre elles sont obligées de faire face à des travaux d'infrastructure, à des aménagements de carrefour liés pour certains à d'indiscutables besoins de sécurité, le FDAU ne répondant pas à lui seul à l'attente de la collectivité. J'ai cru comprendre que l'on s'interrogeait sur la possibilité pour certaines opérations de cumuler des crédits de la DETR et du FDAU, ce qui serait une excellente opportunité. Là encore, la sécurité des Sarthois doit nous motiver. Aussi, félicitons-nous chaque fois qu'un aménagement destiné à améliorer cette sécurité peut être réalisé. Dès lors, comment comprendre ce rapport : est-ce un point déjà acquis, un point encore ouvert à la discussion ou en restons-nous à la formule ancienne qui était la DETR sans le FDAU ou le FDAU sans la DETR ?

M. Le PRÉSIDENT. Nous avons écrit dans le rapport que nous partions d'une proposition relative à un possible cumul entre la DETR et le FDAU. Elle sera soumise lors de la prochaine Commission permanente, le 3 juillet.

Il était prévu – je m'exprime ici pour les Conseillers généraux devenus Conseillers départementaux – que les CDL arrivaient au terme de leur exécution à la fin 2015. Cette politique que nous avons menée plusieurs années a correspondu à une période au cours de laquelle nous estimions qu'il convenait d'aller dans ce sens.

On considère désormais que le rééquilibrage est la priorité d'aménagement de nos territoires. Je rejoins les propos de M. Lorne : il nous faut une politique d'aménagement du territoire et de rééquilibrage, ce qui nécessite d'orienter notre effort vers ceux qui s'engageront dans cette politique. Or, à quelques rares exceptions, quasiment toutes les collectivités publiques se trouvent dans la situation d'être aidées par les nouveaux contrats de territoire innovant. Notre objectif vise à substituer des contrats de territoire innovant aux CDL d'hier. Telle est la logique qui nous anime. Toutefois, il faut mesurer que le coût de cette politique peut être élevé. Pour ce qui est de la part correspondant à la dotation de base, nous n'avons pas encore arrêté une position, mais la question se posera. Enfin, n'oublions pas cet après-midi ce que nous nous sommes dit ce matin ! Il faudra faire des choix et réorienter un certain nombre de politiques. Nous devons être capables de les réajuster, même si nous faisons extrêmement attention à conserver encore aujourd'hui les marges de manœuvre les plus larges possible pour apporter notre soutien aux communes et communautés de communes.

La politique des CDL vivra jusqu'à la fin de cette année 2015 ; en 2016, nous engagerons une nouvelle définition des politiques. Cette partie du CDL devient une politique de contrats de territoire innovant, dont bénéficie d'ailleurs le Président de la communauté de communes du Pays des Brières et du Gesnois qui fait partie des premières collectivités de communes retenues. Ce premier wagon de communautés de communes représente environ 10 000 prises. À titre de comparaison, l'opérateur historique au Mans vient de dépasser les 8 000 prises. Nous sommes quasiment à l'équilibre ; dans le même temps, nous sommes en capacité d'offrir sur le territoire non visé par Orange un nombre de prises équivalent, voire supérieur, à ce qui a été fait sur Le Mans. Il est important de conserver ce point à l'esprit. Nous sommes dans une démarche offensive, car nous sommes tous convaincus qu'assurer une égalité des territoires garantit notamment de conserver une valeur patrimoniale aux immeubles construits sur nos communes. J'aime à citer un exemple que j'ai repris hier à l'occasion de la réunion de la Commission du Syndicat d'aménagement numérique. Personne ne vous demandera à l'avenir si votre maison est équipée en électricité, en eau potable ou en assainissement. En revanche, on vous demandera si vous avez internet et à quel débit. Votre bien ne présentera pas le même intérêt pour un acheteur si vous n'êtes pas en mesure de répondre : « Bien sûr, nous avons le même débit qu'au Mans ! Nous avons même la fibre optique, là où ils n'ont que l'ADSL ».

Le très haut débit est vraiment un objectif offensif de notre département, un axe majeur de développement, c'est une volonté d'égalité entre les territoires et nous allons y consacrer des moyens supplémentaires. C'est d'ailleurs l'objet de la délibération : nous augmentons notre participation pour faire face au coût moyen de la prise. La participation du Conseil régional ayant été limitée à 500 euros par prise, nous

abondons de 200 € pour permettre à toutes nos communes d'être possiblement raccordées au très haut débit.

M. BOUSSARD, rapporteur. L'essentiel des réponses a été apporté par le Président. Je me félicite que ceux qui sont à l'origine de cette mesure essentielle pour le département de la Sarthe en matière d'aménagement numérique aient fait l'objet de propos positifs. L'équipe du Syndicat avec la direction et l'ensemble des collaborateurs effectuent un travail essentiel pour mener à bien une réflexion commune et démontrer que la Sarthe est un département très attractif, dans le périmètre ouest de la France et proche du Bassin parisien. Cette valeur sûre sera reconnue à terme.

Au titre des CDL 2015, nous poursuivons la logique arrêtée lors du budget. Les CDL de base ont été attribués aux Conseillers généraux de l'époque. En commission, nous présenterons les modes de cofinancement possibles des aménagements numériques afin de répondre aux collectivités qui sollicitent des participations pour offrir notamment une attractivité sur le plan numérique.

M. Le PRÉSIDENT. Je mets aux voix le rapport Inovalys. (*Adopté à l'unanimité, 14 Conseillers départementaux ayant voté contre*).

POLITIQUE DE L'EAU

(Rapport n° 9)

M. BOUSSARD, rapporteur. Sous le chapitre de la continuité écologique et le paragraphe lié à la réfection des barrages, il vous est d'abord proposé de supprimer les autorisations de programme destinées à la réfection de barrages non programmée de 373 324,22 euros de l'AP 2014.

Dans le cadre du budget 2014, ainsi que l'avons déjà indiqué, notre collectivité a souhaité acquérir une barge de travail. Il s'agit d'un rééquilibrage. La somme de 180 000 euros a été transférée depuis la ligne budgétaire « réfection de barrage non programmée 2015 » vers la ligne budgétaire « barge à moteur ». Dès lors, il convient d'inscrire un crédit de paiement de 180 000 euros sur la ligne « Réfection de barrage non programmée 2015 ».

Pour l'entretien raisonné des rivières, nous proposons d'inscrire en fonctionnement 12 000 euros. Dans le cadre du Contrat Restauration Entretien de la Sarthe amont, il convient de mener à bien la phase 3 de la programmation pluriannuelle de 5 ans. Pour ce faire, nous vous proposons d'inscrire des crédits de paiement de 12 000 euros nécessaires à la réalisation de cette phase, la dernière de l'étude Contrats territoriaux milieu aquatique.

Le rapport propose aussi la réduction d'un titre sur exercice antérieur. Le Département de la Sarthe a achevé des travaux de réhabilitation des berges de la Sarthe au droit du quartier des Riffaudières. La clôture de l'opération nécessite une réduction de titre de recettes de subvention de 20 euros.

Dans le cadre de la mise en conformité des ouvrages au regard de la continuité écologique, le Département de la Sarthe avait engagé une étude de faisabilité sur le barrage des Bouches de l'Huisne. Cette étude a identifié que cet ouvrage n'est pas la propriété de notre collectivité. Aussi, convient-il d'inscrire un crédit de paiement de 1 980 euros afin de rembourser l'avance de subvention perçue par la Région des Pays de la Loire.

Dans le cadre du soutien financier apporté aux associations – CADVIL et Rivières Vivantes –, il vous est proposé d'inscrire un crédit de paiement de 1 200 euros. Ce montant sera réparti par la Commission permanente entre ces deux associations.

M. Le PRESIDENT. Je mets aux voix le rapport. (*Adopté, 9 Conseillers départementaux s'étant abstenus*).

La parole est à Mme Rivron, Présidente et rapporteur de la Commission de la Culture, Jeunesse et Sports.

ENCOURAGER L'ACCÈS À LA CULTURE

(Rapport n° 13)

Mme RIVRON, rapporteur. Le budget de la culture qui vous est présenté est un budget d'ajustement. Il faut savoir que le budget de la culture a été voté et qu'un certain nombre de manifestations ont déjà eu lieu.

Le Festival de l'Épau connaît une fréquentation en progression de plus de 6 % et atteint 78 % de fréquentation, dont une hausse du public des jeunes.

Le festival Kickloche à Vivoin commence ce week-end.

Un circuit sur le thème des voyages est animé durant tout l'été dans plus de 80 communes du département.

Le 10 juillet, aura lieu le vernissage de l'exposition de Hans Silvester sur les peuples de la Vallée de l'Ono en Ethiopie qui sera visible à compter du 11 juillet, ainsi qu'une exposition de photos sur les gens du voyage qui a associé tous les services qui travaillent autour des gens du voyage et de très belles prises de vue qui mettent en exergue la façon de vivre un peu différente de la nôtre et que ces photos valorisent.

L'an dernier, 155 000 visiteurs ont participé au circuit de la Biennale Autour de la terre. En 2015, nous organiserons 100 événements dans 60 communes. C'est vous dire que la culture est à la fois une animation territoriale qui rejaille sur le tourisme et sur l'économie. Le rapport « Encourager l'accès à la culture » participe à tous ces événements.

Le premier élément du rapport vise une inscription de 25 000 euros pour acquérir une Chenard et Walcker qui est la réplique conforme à la première voiture ayant gagné les 24 Heures du Mans. Pour qu'elle puisse rouler, la fondation Motul nous aide à hauteur de 15 000 euros et nous avons engagé une opération de financement participatif de 10 000 euros. L'opération, lancée la semaine dernière, a déjà recueilli 2 800 euros, chacun pouvant participer à partir de 5 euros pour financer la remise en état de cette voiture. Chacun peut ainsi participer à l'histoire de 24 Heures qui est, pourrait-on dire, inscrite dans l'ADN des Sarthois.

Par ailleurs, nous avons acquis pour 15 000 euros un fourgon Peugeot qui permettra de promouvoir les différents événements sur l'ensemble du territoire Sarthois. Il faut savoir que les 24 Heures du Mans appartiennent à tous les Sarthois et ce fourgon servira à la promotion de l'événement et les incitera à assister aux essais ou à participer à cette fête. On constate que déplacer la voiture sur un marché provoque un fort engouement chez les jeunes. Ce travail est très important. Nous avons donc acheté ce fourgon D3 que nous aménagerons.

Il en va de même avec l'Audibert et Laviotte qui est une voiture donnée par une famille qui souhaitait sa restauration. Le Département participe à hauteur de 15 000 euros et nous inscrivons 10 000 euros en 2015.

Pour la diffusion culturelle, nous proposons une inscription de dépenses de fonctionnement de 25 000 euros, qui vise à l'ajustement de crédits. Cette délibération a été votée favorablement en Commission permanente.

Je voudrais maintenant faire un focus sur l'opération "Angle de vue". Nous avons remis des diplômes à de jeunes enfants de trois écoles : l'école publique de Condorcet à Yvré-l'Évêque, de Ferdinand Buisson au Mans, de Sougé-le-Ganelon qui ont participé à un projet GuidiGo. Je cite l'institutrice : « *Ce projet était particulièrement motivant, ce fut une expérience très enrichissante autant pour les enfants que pour moi. L'implication de tous les élèves dans un tel projet leur a permis de mettre en œuvre un certain nombre de compétences, de s'approprier un nouvel environnement informatique de travail, le logiciel GuidiGo, de s'exprimer à l'oral, rédiger des textes, de connaître une œuvre qui appartient au patrimoine local – en l'occurrence l'abbaye de l'Épau – et de coopérer les uns et les autres, s'écouter, partager et fédérer une école* ».

Les enfants disent que cela leur a bien plu. Certains ont ajouté « *L'abbaye de l'Épau, je ne trouvais pas cela terrible ; eh bien, maintenant, je l'aime bien !* ».

Par ces moyens modernes, nous permettrons une cohésion des enfants à l'école, d'acquérir des connaissances supplémentaires. Dans le domaine du numérique, sachez qu'ils nous dépasseront vite, mais nous essaierons de les suivre par notre implication.

M. Le PRESIDENT. Merci de cette présentation synthétique et dynamique.

M. ROUILLON. Nous sommes bien à l'examen de la libération 13 ? Je pose la question, car des informations ont été livrées oralement qui ne figurent pas dans la délibération.

Mme RIVRON, rapporteur. En effet, j'ai procédé à un petit focus pour vous informer des actions mises en place par la Commission Culture.

M. ROUILLON. Il serait préférable que ces informations figurent par écrit, ce qui nous permettrait de nous prononcer en toute connaissance de cause.

Mme RIVRON, rapporteur. Les commentaires ne peuvent pas être écrits. Ces informations ont été livrées au cours des commissions auxquelles ont participé vos collègues, bien après la rédaction du rapport. Nous avons reçu les résultats du musée, par exemple, de date à date. Le festival Kickloche figurait dans le budget, mais je vous ai rappelé les dates puisque le festival a lieu ce week-end. Il s'agit davantage d'informations pour que vous n'oubliez pas les différents éléments de la programmation.

M. ROUILLON. Je suis attaché aux 24 Heures du Mans, c'est une course remarquable qui fait elle-même sa propre promotion, en particulier par la qualité du spectacle offert. Nous devons réaliser 35 000 euros d'économie. Mais je trouve anormal que l'on supprime ce qui était annoncé, à savoir les dotations de base du pays qui profitent principalement aux associations. Nous pourrions faire le total de tout ce qui a été financé grâce à ce projet. Dans la délibération suivante, nous inscrivons 35 000 euros en faveur de véhicules d'époque qui pourraient faire l'objet de partenariats ou d'actions de mécénat. Je juge les messages un peu contradictoires. S'il

est nécessaire de retrouver une cohérence entre le discours de ce matin et les décisions de cet après-midi. Il en faut aussi entre ce que l'on a dit voilà dix minutes et ce que l'on dit maintenant.

M. Le PRÉSIDENT. Je crois qu'il y a une incompréhension. Le rapporteur vous répondra.

Mme HEUZÉ. Je me permets d'intervenir sur ce sujet qui me passionne. Vous le savez, je ne siége plus à la Commission culture où j'ai laissé ma place ; en revanche, je siége en qualité d'administratrice au centre culturel.

Je me félicite de l'action entreprise, bien sûr, et vous rappelle qu'un euro investi par la collectivité en faveur de la culture représente une retombée économique de sept euros. La Présidente le dit bien, il faut penser à cela. Je prête le flanc à la critique par rapport à 2016 dans la mesure où la culture n'est pas une compétence obligatoire.

Je vais peut-être vous surprendre, mais je voudrais parler en bien de ce qui a été fait. M. Rouillon s'interroge sur l'investissement de 25 000 euros en faveur de l'achat d'une voiture. Je préférerais moi aussi que l'on donne aux orchestres plus qu'aux voitures. Mais si l'on lit attentivement la délibération, on découvre un financement participatif de 10 000 euros, pour moitié honoré.

J'adresse de grands compliments depuis deux ans au Festival de l'Épau, depuis que le budget a été revu à la baisse. C'est-à-dire qu'avec moins d'argent, on arrive à faire mieux. Une directrice artistique a été choisie, dont le programme de cette année a rassemblé des grandes pointures. Il faut s'en rendre compte quand Michel Portal joue avec l'orchestre classique avant de jouer ensuite sous le chapiteau ; quand Jean-Bernard Pommier avec Olivier Bellamy lit des textes de Colette à 23 heures sous le chapiteau ou que l'on entend *Le Messie* de Haendel interprété par le *King's consort*, un ensemble anglais exceptionnel. J'en oublie. L'après-midi, vous avez entendu sur les ondes de Radio Classique parler du festival. Et lorsque des jeunes assistent aux représentations, on se dit que cela avance. A ce titre, des financements par la voie du mécénat ont été recherchés.

Je tiens à vous féliciter et je tiens à vous recommander, mes chers collègues, de visiter l'exposition très émouvante et de qualité relative aux gens du voyage et dont les services disent qu'elle n'a pas coûté grand-chose. C'est là, hélas ! un discours qui anticipe la situation de 2016. Vous avez démontré que l'on pouvait proposer de la culture, même si ce n'est pas une compétence obligatoire. Je vous en conjure, c'est important, il faut aider les associations culturelles aussi qui promeuvent cela. Il convient de poursuivre sur cette voie.

M. Le PRÉSIDENT. Merci de ces compliments qui vont sans doute droit au cœur de Mme la présidente Rivron et qui sont justifiés. Il est vrai que nous avons assisté à un très beau festival. Mais des précisions peuvent être apportées aux questions relatives au mécénat et aux engagements que nous avons pris en matière de dotations.

Mme RIVRON, rapporteur. Je crois que l'on ne m'a pas bien comprise s'agissant de l'achat de voitures. Il s'agit de voitures qui appartiennent à notre patrimoine classé. Comme tout patrimoine, nous essayons de l'entretenir. Ce sont des voitures qu'il faut

garder en l'état. Le musée, le premier des Pays de la Loire, enregistre plus de 65 000 visiteurs et ses comptes s'équilibrent. Il faut offrir aux visiteurs des outils en état. Trouver les fonds était difficile d'autant que l'on ne pouvait demander à l'Assemblée départementale un montant global de 45 000 euros pour la restauration, nous avons donc proposé de trouver des financeurs connexes : je cite la fondation Motul pour 15 000 euros et une opération participative de financement en complément. Nous essayons tous les outils modernes pour que le Département conserve à la fois son attractivité et son patrimoine. La voiture fait partie du patrimoine classé. Nous avons un budget de restauration que l'on complète par des financements annexes.

Une famille a contribué à hauteur de 15 000 euros, soit la moitié du financement des réparations d'une voiture Audibert et Lavirotte à laquelle elle était très attachée et dont elle voulait la remise en l'état. Nous travaillons à la défiscalisation de ces apports en arguant que le musée est géré par un établissement public. Cette défiscalisation permet à des mécènes de nous aider. Nous nous situons dans une forme d'innovation et de recherche d'objets. Nous restaurons des voitures comme nous restaurons tous les ans l'Abbaye de l'Épau ou comme nous réalisons des travaux d'accessibilité à Vivoin pour répondre à une obligation légale. Il y a un minimum de choses à faire. De même, la ville du Mans vient de voter la restauration de la Collégiale. Soyons vigilants à notre patrimoine, car les touristes viennent en France, attirés par notre patrimoine. Le ministère des Affaires étrangères comme celui du Tourisme font état d'une augmentation de 5 % des recettes autour des lieux de tourisme. Donnons-nous cette capacité d'attractivité sur le plan touristique.

Je veux vous rassurer, dans le cadre du prochain budget, les dotations cantonales et culturelles seront maintenues. J'ignore à quelle hauteur – l'Assemblée départementale en décidera. Quoi qu'il en soit, la volonté est forte de défendre ces dossiers.

Je remercie la Commission culture du Département et le Centre culturel de la Sarthe où des élus de toutes tendances politiques, passionnés par ce qu'ils font, défendent les projets. Nelly Heuzé est l'une des seules artistes à être élue en France, ce qui signifie que peu de personnes défendent ces actions.

N'oublions pas qu'un euro investi rapporte sept euros à la collectivité. Certes, il s'agit d'un investissement à long terme, mais le rayonnement de notre département passe aussi par la culture. Quand notre festival est présenté sur France Culture ou que les organisateurs d'un festival sont interviewés sur France Musique, nous assurons le rayonnement de la Sarthe. Nous essayons de créer des ambassadeurs, de faire *Sarthe me up*. La culture participe aussi du rayonnement du Département.

M. Le PRÉSIDENT. Voilà des précisions qui méritaient d'être apportées. Certes, nous avons une obligation d'entretien, mais c'est une bonne idée que de recourir au mécénat pour nous accompagner dans cette restauration. Cela diminue d'autant le coût et nous permet de faire autre chose en parallèle. Mais peut-être la confusion est-elle née de la propriété du bien.

Je mets aux voix le rapport. (*Adopté, un Conseiller départemental ayant voté contre et deux s'étant abstenus*).

OFFRIR DES SERVICES CULTURELS DE QUALITÉ ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA SARTHE

(Rapporteur n° 14)

Mme RIVRON, rapporteur. Le rapport porte sur des ajustements de crédits, tout d'abord au titre de la préservation et l'enrichissement du patrimoine départemental. Dans le cadre de la politique de préservation des fonds et collections, il est proposé d'augmenter l'enveloppe des crédits de restauration de documents de 7 050,06 euros en AP complémentaire et en CP 2015.

Afin de mener à bien un marché pluriannuel de numérisation des tables et registres indicateurs des quatre conservations des hypothèques en vue de leur mise en ligne sur internet, il vous est proposé d'augmenter l'enveloppe affectée à la numérisation et au microfilmage de 90 000 euros en autorisation de programme, de prévoir 30 000 euros en crédits de paiement en 2015 et 60 000 euros sur l'exercice 2016. Nous procédons par transfert de crédits puisque nous avons économisé sur des rayonnages et donc nous réaffectons ces crédits.

M. Le PRESIDENT. Je mets aux voix le rapport. *(Adopté à l'unanimité)*.

PROMOUVOIR LES PRATIQUES SPORTIVES

(Rapport n° 15)

Mme RIVRON, rapporteur. J'ai le plaisir de vous annoncer des soutiens aux équipements sportifs qui n'étaient pas inscrits au budget initial. Vous voyez donc que le Département a décidé de nouveautés malgré ceux qui prétendent que nous serions immobiles.

C'est ainsi que quatre projets sont parvenus dans nos services et dont les travaux doivent démarrer en 2015 :

Commune de Coulaines : 200 000 euros pour la réhabilitation de la piscine municipale,

Commune de la Chapelle-Saint-Aubin : 198 000 euros pour la restructuration du complexe sportif « Rousselière »,

Commune de Changé : 172 000 euros pour la construction d'une salle de tennis de table,

Commune d'Ancinnes : 30 000 euros pour la première tranche de la réhabilitation du gymnase.

Enfin, suite à un changement d'organisation concernant les transports occasionnels en car pour des événements sportifs, il est nécessaire d'effectuer un transfert de crédit de 6 300 euros d'une gestion Cabinet à une gestion au titre des Sports pour les transports UNSS. Cette subvention sera attribuée lors d'une prochaine Commission Permanente.

M. Le PRESIDENT. Tout le monde est d'accord pour apporter des contributions. Monsieur Rouillon y compris ?

M. ROUILLON. Je vous remercie. Il est une bonne chose que le Département participe à cet équipement. Relevons que la ville de Coulaines participe à sa juste mesure au développement rural et à l'animation sportive du monde rural puisque 35 communes rurales conduisent leurs enfants à Coulaines pour y apprendre à nager. Sans compter les associations et ceux qui viennent spontanément. Peut-être serait-il opportun de lancer une réflexion sur les communes qui soutiennent des piscines parce que les coûts de fonctionnement sont considérables, de l'ordre de 300 000 euros. Ces coûts pèsent sur les communes ayant réalisé ces équipements qui profitent à l'ensemble du département. En tout cas c'est une bonne nouvelle.

Je ne prends pas part au vote.

M. Le PRESIDENT. Je mets aux voix le rapport. *(Adopté à l'unanimité)*.

Je remercie Mme Rivron.

La parole est à M. Lorne, Président et rapporteur de la Commission Finances, Ressources et Administration générale.

DROIT A LA FORMATION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

(Rapport n° 16)

M. LORNE, rapporteur. L'article L3123-10 du Code général des Collectivités territoriales prévoit que les membres du Conseil départemental ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. En application de ce texte, je vous propose de déterminer les grandes orientations de la formation des élus. Les thèmes retenus figurent dans le rapport.

Il vous est proposé d'inscrire un crédit de 10 000 € affecté à ce droit à la formation des élus qui serait réparti à hauteur de 6 190 € pour le Groupe de la majorité et à 3 890 € pour le Groupe de la minorité.

M. Le PRESIDENT. Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport.
(Adopté à l'unanimité).

FONCTIONNEMENT DES GROUPES ELUS

(Rapport n° 17)

M. LORNE, rapporteur. Le fonctionnement des groupes d'élus est régi par l'article L3121-24 du Code général des Collectivités territoriales.

Nous vous proposons d'affecter pour le personnel :

4 postes pour le Groupe de la majorité,

3 postes pour le Groupe de la minorité.

Et pour les moyens généraux, de consacrer une enveloppe de 60 000 €, répartie au prorata du nombre de sièges, soit :

37 150 € pour le Groupe de la majorité,

22 850 € pour le Groupe de la minorité.

M. Le PRESIDENT. Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport.
(Adopté à l'unanimité).

**CONTRIBUER A GARANTIR LA COUVERTURE DES RISQUES
SUR LE TERRITOIRE
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**

(Rapport n° 18)

M. LORNE, rapporteur. Aux termes d'une convention financière pluriannuelle relative à la période 2015-2017, le SDISS s'est engagé, en cas d'excédent de fonctionnement constaté à son compte administratif, de procéder à un reversement exceptionnel au profit du Département.

Au titre de l'année 2014, l'excédent s'élève à 440 049 €. Il convient de noter que ce reversement prend en compte le dégrèvement de 14 680,39 € accordé par le SDIS au titre des agents territoriaux Sapeurs-pompiers volontaires employés par le Département.

Il vous est proposé d'inscrire une recette supplémentaire de 440 049 €.

M. Le PRESIDENT. Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport.
(Adopté à l'unanimité).

ADAPTER NOTRE SYSTEME D'INFORMATION ET MAITRISER NOS MOYENS GENERAUX

(Rapport n° 19)

M. LORNE, rapporteur. S'agissant du patrimoine immobilier et logistique, en premier lieu du patrimoine central, il vous est proposé une autorisation de programme de moins 46 371,04 €, d'inscrire 6 220,90 € en dépenses d'investissement et 438 € en dépenses de fonctionnement.

En dépenses d'investissement, l'opération de réhabilitation de l'ancienne cité administrative située rue Chanzy au Mans nécessite l'inscription de 500 000 € en autorisation de programme et 300 000 € de crédits paiement pour la réalisation des travaux de désamiantage intérieur.

L'achèvement de l'opération d'acquisition des locaux sis 160, avenue Bollée au Mans ainsi que la mission pour l'élaboration d'un Plan Stratégique du Patrimoine autorisent la suppression des autorisations de programme respectives pour un montant total de 52 591,94 €.

La participation aux travaux de gros entretien du RIA nécessite l'inscription en autorisation de programme et en crédit de paiement d'une somme de 6 220,90 €.

En dépenses de fonctionnement, un titre de recette a été émis à tort sur l'exercice 2014 pour un loyer. Ce titre doit être annulé pour un montant total de 438 €.

S'agissant du patrimoine déconcentré, à l'occasion d'opérations d'aménagement d'aires de stockage sur les centres d'exploitation de Noyen-sur-Sarthe et de Mamers, il a été constaté que les propriétés foncières de ces deux sites demeuraient aux communes respectives.

Le Département a engagé des démarches d'acquisition auprès des communes. Il est proposé à cet effet l'inscription en autorisation de programme et crédit de paiement des crédits suivants :

- Centre d'exploitation de Noyen-sur-Sarthe : 20 000 €,
- Centre d'exploitation de Mamers : 40 000 €.

Conformément au règlement budgétaire et financier, il est proposé la suppression d'autorisations de programme d'un montant total de 23 528,28 € pour les opérations des ATD-CE, 3 388,86 € pour les travaux de la Solidarité et 15 079,64 € pour l'entretien des locaux loués à Inovalys.

Il vous est proposé de maximiser les recettes en inscrivant une recette d'investissement de 24 000 €. Au titre des projets de cession par le Département des biens immobiliers concernant les anciennes subdivisions DDE de Mamers et du Lude, il est proposé d'inscrire respectivement 20 000 € et 4 000 € en recettes d'investissement.

S'agissant des frais généraux, il vous est proposé d'inscrire, en dépenses de fonctionnement, 10 000 € au titre des intérêts moratoires et 17 500 € au titre des

primes d'assurances et charges exceptionnelles. Une dépense de 1 414 € est inscrite en dépense au budget du service de la Documentation pour l'achat d'accès au Réseau Idéal Connaissance Aménagement foncier.

Aux termes du protocole transactionnel signé avec la Société SATEL, il convient également d'inscrire, en dépenses et en recettes, les montants de 159 219 € pour les écritures de régularisation.

M. Le PRESIDENT. Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport.
(Adopté à l'unanimité).

RESSOURCES HUMAINES
AJUSTEMENT DES CREDITS ET DES EFFECTIFS

(Rapport n° 20)

M. LORNE, rapporteur. Il convient d'ajuster les effectifs. A ce titre, il vous est proposé d'inscrire 136 000 euros en recettes de fonctionnement, correspondant à des remboursements de rémunération.

Je vous laisse prendre connaissance des ajustements des effectifs départementaux. Je m'attarderai sur la création de quatre postes d'apprentis au service de la collectivité. A ce jour, 16 postes d'apprentis ont été créés. Il est une très bonne chose que la collectivité participe à l'apprentissage des jeunes.

M. Le PRESIDENT. Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport.
(Adopté à l'unanimité).

INFORMATIONS RELATIVES A LA GESTION DES EMPRUNTS ET LA REALISATION DES LIGNES DE TRESORERIE

(Rapport n° 21)

M. LORNE, rapporteur. Le besoin de financement par l'emprunt pour l'exercice 2014 s'est établi à 17,48 M€ ainsi que vous en avez été informés lors de la présentation des comptes administratifs.

Le Département a lancé en novembre dernier une seconde consultation auprès de plusieurs établissements bancaires en vue de la souscription d'un emprunt de 10 M€. Celle-ci fait suite à la consultation de juin dernier qui avait abouti à la souscription d'un emprunt de 7 M€.

Nous avons retenu la proposition très intéressante de la PBB-Deutsche Pfandbriefbank. La durée du contrat de prêt est de 20 ans, il est d'un montant de 10 millions d'euros. Le taux d'intérêt est EURIBOR 3 mois, augmenté d'une marge de 0,96 %.

Il nous faut renouveler nos lignes de trésorerie pour un montant de 15 M€. Nous avons procédé à une consultation. Le Département a décidé de contracter auprès de La Banque Postale et de la Banque Populaire de l'Ouest. Les modalités des lignes de trésorerie sont indiquées dans le rapport.

M. Le PRESIDENT. Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport.
(Adopté à l'unanimité).

HABILITATION POUR AGIR EN JUSTICE COMPTE RENDU DE LA DELEGATION AU PRESIDENT

(Rapport n° 22)

M. LORNE, rapporteur. Depuis la réunion du 27 octobre 2015, le Département a été attrait en justice devant le tribunal administratif de Nantes pour 16 nouveaux contentieux :

13 nouveaux dossiers en matière de RSA :

- 11 relatifs à des trop-perçus :
- 1 faisant suite à une décision de refus d'attribution de l'allocation ;
- 1 contestation suite à décision de sortie du dispositif ;
- 1 contentieux concerne une décision de restriction d'agrément d'assistant familial.
- 1 recours contre une décision de refus en matière de FSL.
- 1 référé précontractuel d'une entreprise non retenue dans le cadre des marchés liés à la rénovation du collège Anjou de Sablé-sur-Sarthe.

Devant la commission centrale d'aide sociale, on compte un recours du Département contre une décision de la Commission départementale d'aide sociale en matière de récupération sur succession, suite au refus de remise totale de la dette de l'héritier.

Le Département s'est constitué partie civile en matière de fraude au RMI/RSA dans le cadre de quatorze dossiers.

J'en viens aux retours des procédures engagées, car il est intéressant de savoir comment se terminent les procédures engagées contre le Département.

1. Hors fraudes RMI/RSA, 16 affaires ont connu un dénouement :

- 6 ont abouti au rejet de la requête dirigée contre la collectivité ;
- 6 ont donné lieu à l'annulation de la décision du Président du Conseil départemental :
- 1 en matière d'agrément d'accueillant familial ;
- 2 concernant des agréments d'assistantes maternelles ;
- 2 en matière de RSA ;
- 1 relative à la détermination du logement de secours pour un bénéficiaire de la PCH.
- 3 affaires se sont soldées avec le désistement du requérant ;
- 2 ont abouti à un non-lieu à statuer.

S'agissant des fraudes au RMI/RSA, 12 nouvelles affaires ont été jugées depuis la séance du budget primitif : 10 ont abouti à la qualification de l'infraction de fraude aux prestations et 2 ont donné lieu à un classement.

M. CALIPPE. S'agissant de la fraude au RSA, en tout cas considérée comme telle, il serait intéressant d'indiquer le nombre d'allocataires du RSA qui ne fraudent pas. Je pense qu'ils sont bien plus nombreux que ceux qui fraudent.

M. LORNE, rapporteur. Vous avez entièrement raison. Mais il convient de reconnaître que ceux qui fraudent portent un tort considérable à ceux qui touchent le RMI ou le RSA, car, à partir de leur exemple, tous les autres bénéficiaires sont critiqués. C'est pourquoi il est central que le Département montre qu'il n'est pas laxiste. Mais vous avez raison, il ne faut pas stigmatiser les bénéficiaires du RMI ou du RSA. Il n'en reste pas moins que les fraudeurs font un tort considérable aux autres.

M. Le PRESIDENT. Sous réserve de ces déclarations, je mets aux voix le rapport.
(Adopté à l'unanimité).

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU PAYEUR DEPARTEMENTAL

(Rapport n° 23)

M. LORNE, rapporteur. Un arrêté ministériel du 12 juillet 1990 fixe les conditions d'attribution d'une indemnité de conseil aux comptables du Trésor exerçant les fonctions de payeurs départementaux et régionaux.

Il vous est proposé d'attribuer à M. le Payeur Départemental la somme de 11 279 €. Je précise, car cela n'est pas mentionné dans le rapport, que cette indemnité vaut pour la mandature et n'est pas révisable annuellement.

M. Le PRESIDENT. Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport.
(Adopté à l'unanimité).

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2015

(Rapport n° 24)

M. LORNE, rapporteur. Nous en arrivons au BS proprement dit, puisque nous avons vu au fur et à mesure de l'étude des rapports leur incidence pour le Département.

Les résultats de l'exercice antérieur s'élèvent à 15 358 906 euros.

Le résultat propre de l'exercice 2014 s'élève à 3 474 484 euros. C'est donc un excédent total de 18 833 390 euros qu'il s'agit d'affecter.

Les crédits du budget supplémentaire s'établissent comme suit :

A la section de fonctionnement :

En dépenses : - 729 522 euros,

En recettes : 19 264 499 euros, dans la mesure où les crédits tiennent compte du report des excédents antérieurs.

A la section d'investissement :

En dépenses : 3 565 663 euros,

En recettes : - 16 428 358 euros.

Nous aurons moins besoin d'emprunter.

Soit un total de 2 836 141 euros.

Les principaux mouvements sont les suivants :

En fonctionnement, nous inscrirons moins 730 000 euros, dont :

0,250 M€ au titre de la coordination des actions de solidarité afin de financer des accompagnements spécifiques ;

0,187 M€ afin de garantir une offre médicale de qualité sur tout le territoire ;

- 0,676 M€ d'ajustement dans le cadre des dépenses d'hébergement des jeunes relevant de la protection de l'enfance et dans le cadre de l'aide à domicile des personnes handicapées ;

- 0,381 M€ au titre de l'entretien des routes suite à la révision du barème du Parc départemental.

En recettes : + 0,431 M€, dont :

Des augmentations par rapport au BP :

0,541 M€ au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF),

0,530 M€ au titre de la taxe sur le foncier bâti,

0,528 M€ au titre du fonds de péréquation de la CVAE,

660 000 euros au titre du fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux,

840 000 euros correspondant au reversement par le SDIS.

Nous inscrivons en réduction :

- moins 0,810 M€ au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), soit un montant 2015 de 56,4 M€, en hausse de 2,4 M€ par rapport au montant perçu en 2014 ;
- moins 1,04 million d'euros au titre de la taxe d'électricité sur la part communale et départementale.

En investissement, nous inscrivons 3,570 M€ en dépenses. Il convient pour l'essentiel de retenir l'inscription de crédits de paiement à hauteur de 3 M€ pour la revalorisation de la place des Jacobins au Mans et 0,2 M€ pour la mise en place des Contrats de Territoire Innovants.

En recettes, nous inscrivons - 720 000 euros.

Pour la subvention d'équipement reçue au titre de l'électrification, nous inscrivons moins 480 000 euros ; le report du remboursement des prêts accordés au Centre hospitalier de Château-du-Loir conduit à une diminution de recette de 0,676 M€ ; un réajustement de la recette de FCTVA intervient à hauteur de + 0,3 M€.

A l'issue de ce BS 2015, le besoin de financement par l'emprunt s'établit à 34,2 millions d'euros, soit une diminution de 15,7 millions d'euros.

Des ajustements des autorisations de programme vous sont par ailleurs proposés à hauteur de - 6,3 M€, dont :

- moins 11,21 M€ au titre des réseaux électriques et téléphoniques ;
- moins 0,86 M€ au titre de l'hydraulique ;
- moins 0,43 M€ au titre de l'enseignement supérieur ;
- 3,00 M€ au titre des équipements et interventions touristiques ;
- 1,92 M€ au titre du développement local ;
- 0,72 M€ au titre des travaux dans les collèges ;
- 0,60 M€ au titre des équipements et interventions sportifs.

Le rapprochement des inscriptions donne l'équilibre global suivant :

En fonctionnement, le total s'affiche en dépenses à 513 743 215,00 euros. En recettes, à 572 086 944,65 euros.

En investissement :

En dépenses, à 128 380 784 euros.

En recettes, à 70 038 054 euros.

Pour un équilibre global de 642 124 999 euros.

M. CHAUDUN. Ayant largement évoqué dans mon propos introductif ce matin le budget supplémentaire, je ne procéderai pas à de longs développements. Nous vous avons dit ce que nous en pensions. Nos idées sont confirmées par des chiffres qui sont finalement peu élevés, les ajustements intervenant à la marge. Nous nous inscrivons dans la continuité et dans la cohérence de notre vote du budget primitif : nous avons voté contre le budget primitif et nous nous abstiendrons s'agissant du budget supplémentaire.

M. Le PRÉSIDENT. En présentant ce budget, nous avons à l'esprit les engagements pris au budget primitif. Les ajustements sont peu importants et le taux de réalisation au titre du compte administratif 2014 démontre qu'à hauteur de 91 %, nous sommes dans la vérité de l'engagement pris. A travers cette exécution, les engagements seront tenus.

Mme Labrette-Ménager a donné pouvoir à M. Lorne, M. Galpin à Mme Crnkovic, M. Beauchef à Mme Nicolas-Liberge, Mme Cantin à M. Lemonnier, Mme Pédoya à M. Calippe, Mme Tolmont à M. Chadun et M. Grelier à Mme Leroux.

Je mets aux voix le budget supplémentaire. *(Adopté, 16 Conseillers départementaux s'étant abstenus).*

VŒUX

M. Le PRESIDENT. L'ordre du jour appelle l'étude des vœux.

Deux vœux ont été déposés.

Nous avons établi un vœu commun à la suite des débats avec le président du Groupe de l'opposition, M. Chaudun. Ce vœu concerne l'avenir de la ligne SNCF, Caen-Le Mans-Tours.

Je vous en donne lecture :

« Avenir de la ligne SNCF « Caen-Le Mans-Tours »

La Commission « Duron » chargée d'étudier le devenir des trains Intercités, qualifiés de Trains d'Equilibre du Territoire, a fait une analyse des 22 lignes existantes en fonction de la fréquentation et de l'offre de transport actuelle.

Dans le rapport remis au Gouvernement, des propositions nous conduisent à réagir fortement contre les menaces qui pèsent sur le service public que les Trains Intercités rendent pour les Sarthoises et les Sarthois notamment la ligne Alençon-Le Mans-Tours.

En effet, si le renforcement de certaines lignes est préconisé, des réductions de dessertes, la classification en TER, voire des transferts de lignes sur autocars sont aussi proposés pour trouver « une solution d'excellence entre les TGV et les TER », comme le précise le rapport.

Les élus du Conseil Départemental de la Sarthe ne contestent pas la nécessité d'une mise en œuvre de mesures de notre aménagement du territoire ferroviaire qui permettraient notamment une clarification de la tarification, aujourd'hui incompréhensible.

De plus, indignés par la préconisation d'un transfert sur route, les élus du Conseil Départemental de la Sarthe souhaitent pointer les conséquences et les aberrations d'une telle décision en termes d'augmentation du trafic routier, d'insécurité routière, sans compter les conséquences environnementales en termes de pollution, soit un vrai coût sociétal qui serait supporté par tous les citoyens.

C'est pourquoi le Conseil Départemental de la Sarthe – j'allais dire à l'unanimité, car nous sommes d'accord sur le texte :

- s'oppose à la suppression de ce service public ferroviaire, nouveau désengagement de la SNCF et de sa mission de service aux citoyens ;

- *s'oppose au remplacement de toutes lignes ferroviaires par un service de transport commun en cars, décision irresponsable et irréfléchie en termes de développement durable ;*
- *réaffirme l'utilité de l'existence de la ligne Caen-Le Mans-Tours, comme véritable lien de transport entre les trois Régions Basse-Normandie, Pays-de-la-Loire et Centre ;*
- *demande par une tarification simplifiée une plus grande accessibilité au train pour tous ;*
- *demande l'électrification de cette ligne d'aménagement du territoire.*

M. CHAUDUN. Les deux groupes se proposaient de présenter un vœu portant sur le même sujet. Au plan de la méthode, il aurait été intéressant qu'ils soient distribués à l'ensemble des élus, même si un texte commun a été élaboré au cours de la journée.

Mme Tolmont, qui m'a donné pouvoir, s'abstiendra.

M. Le PRÉSIDENT. Nous essayerons d'améliorer la procédure la prochaine fois.

Je mets aux voix le vœu relatif à l'avenir de la ligne SNCF « Caen-Le Mans-Tours ».
(Adopté, un Conseiller départemental s'étant abstenu).

M. Le PRÉSIDENT. Le second vœu porte sur la loi NOTRe. Nous sommes, là aussi, parvenus à un texte proposé à l'unanimité.

Il est ainsi rédigé :

Vœu présenté au nom du groupe
« Les Conseillers départementaux de la Majorité départementale
– Ensemble pour la Sarthe »

« **Loi NOTRe et avenir des communes** »

L'examen en seconde lecture de la loi NOTRe va débiter le 29 juin à l'Assemblée Nationale.

Les Départements ne peuvent être que dans l'attente du futur périmètre de leurs compétences après plusieurs versions gouvernementales.

Par ailleurs, ce projet de loi continue d'inquiéter les communes vu l'évolution du texte.

Les mesures qui sont dénoncées par les maires sont notamment :

- *L'élection des délégués communautaires au suffrage universel direct, signant la mise sous tutelle intercommunale de la commune.*
- *La relance de la suppression des syndicats et syndicats mixtes.*
- *Une nouvelle révision des schémas départementaux de coopération intercommunale, avec des règles plus contraignantes.*
- *La fixation artificielle de la taille minimale des intercommunalités à 20 000 habitants.*
- *L'augmentation du nombre de compétences obligatoires et facultatives des intercommunalités.*
- *La suppression du dispositif de « minorité de blocage » permettant de s'opposer au transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité, issu de la loi ALUR.*
- *La réduction du champ d'application de « l'intérêt communautaire ».*
- *La suppression de « la minorité de blocage » reconnue aux communes membres d'un EPCI faisant l'objet d'un projet de fusion,*
- *La possibilité pour un EPCI de décider, à la majorité qualifiée de l'unification des impôts communaux.*

- *L'extension de la règle de la représentation démographique des communes dans les intercommunalités aux syndicats.*

Les élus de la Majorité départementale, défenseurs de la ruralité, s'associent aux démarches engagées par les maires, dénonçant un catalogue de mesures portant atteinte à l'avenir du socle communal.

Je vous propose de modifier le texte dont vous disposez en remplaçant "les élus de la majorité départementale" par "les élus du Conseil départemental de la Sarthe".

M. CHAUDUN. Sur ce vœu, nous ne nous sommes pas mis d'accord. C'est bien pourquoi la phrase « Les Conseillers départementaux de la Majorité départementale – Ensemble pour la Sarthe » n'a pas été modifiée.

Des élus de notre Groupe s'abstiendront, d'autres voteront contre. Le texte est en cours de discussion au Parlement. La discussion reprendra bientôt en deuxième lecture. Notre vigilance se traduit par les différents votes – abstentions et votes contre – que nous exprimons. Nous ne le voterons donc pas.

M. COUNIL. Nous avons souvent mené de nombreux débats sur l'avenir de l'architecture territoriale de la France. Je ne me retrouve absolument pas dans ce vœu qui émane bien de la majorité départementale – je le confirme.

Vous contestez plusieurs points. Or, j'y suis, pour ma part, favorable. L'élection des délégués communautaires au suffrage universel direct est une mesure qui s'inscrit dans le bon sens. Les intercommunalités ont de plus en plus de pouvoir. Si nous voulons plus de démocratie, il faut les élire au suffrage universel direct.

Selon moi, il y a nécessité de rationaliser, et non de supprimer, les syndicats et syndicats mixtes. Je suis moi-même président d'un syndicat mixte qui ne devrait pas tarder à disparaître. Au passage, on peut s'interroger et se demander qui reprendra son action.

La révision des schémas départementaux de coopération intercommunale, sur la base de la règle de 20 000 habitants, me semble justifiée pour un territoire comme celui de la Sarthe.

S'agissant de l'augmentation du nombre de compétences obligatoires et facultatives des intercommunalités, je crois que nous travaillons tous dans des intercommunalités. Souvent, les élus sont contents quand l'intercommunalité s'empare d'un certain nombre de compétences. Il y a là quelque chose d'assez intéressant.

La suppression du dispositif de « minorité de blocage » ne me pose pas de difficulté.

La suite est dans la même veine. Je pense qu'un faux débat est en train de naître. Parce que l'on veut renforcer les intercommunalités, on explique partout que l'on veut tuer les communes. Le duo communes/intercommunalité fonctionne bien. J'ai le privilège de siéger à la fois dans une commune et dans une communauté de communes. La communauté de communes compte des élus de toutes tendances politiques. Lorsque

nous nous retrouvons pour travailler ensemble, nous sommes capables d'avancer et de nous mettre d'accord au bénéfice de l'intérêt général.

A un moment où nous avons besoin de rationaliser la dépense publique, renforcer l'intercommunalité va plutôt dans le bon sens. Je ne peux absolument pas voter ce vœu.

M. LORNE. Nous revenons à la fracture entre la ruralité et la ville. Je comprends la position de Christophe Counil. Il ne vit absolument pas en ville ce que nous vivons en milieu rural. Le Mans Métropole où il siège n'a rien à voir avec une communauté de communes comme celle que préside M. Franco ou d'autres de mes collègues ici.

Nous sommes contre la fixation artificielle de la taille minimale des intercommunalités à 20 000 habitants, car nous pensons que les élus sont des personnes responsables et qu'il faut leur laisser le temps d'intégrer une intercommunalité plus grande. J'en parle d'autant plus aisément que je fais partie d'une intercommunalité exemplaire. Elle s'est mariée avec une autre sans rien demander à personne, mais il lui a fallu du temps pour s'habituer à vivre ensemble. Au reste, il faut encore du temps aux deux intercommunalités pour s'accepter et dialoguer. Et il faudrait engager une nouvelle adhésion, à peine la fusion réalisée ? Cela n'a pas de sens.

C'est méconnaître la ruralité que d'imaginer que l'on puisse élire les délégués communautaires au suffrage universel. Cela signifierait que, demain, des délégués communautaires pourraient être élus alors que le maire de la commune ne serait pas lui-même délégué communautaire. Imaginez le fonctionnement et les dissensions qui naîtraient d'une telle situation !

Soit on a le courage de supprimer les communes pour les remplacer par des intercommunalités, soit on réalise ces communes nouvelles dont on nous bassine tant. J'ai appris à cette occasion avec un certain effroi que nous allons créer de nouvelles petites intercommunalités au sein de la grande intercommunalité, car le maire de la commune nouvelle pourra déléguer au maire des compétences. Imaginez la complexité du fonctionnement. On pourrait très bien aller au bout du raisonnement en réduisant le nombre des communes pour laisser la place aux communes nouvelles. Je n'y suis pas favorable, mais on pourrait en discuter. Mais, en l'occurrence, on nous présente un salmigondis épouvantable, où l'on essaye de tout noyer et où personne finalement ne s'y retrouve. En tout cas, les élus ruraux y sont farouchement opposés, toutes tendances confondues, parce que l'on veut les enfermer dans un carcan qui ne convient absolument pas.

Cela dit, Monsieur Counil, vous êtes libre de voter ou non le vœu. Je comprends vos arguments car vous êtes un élu urbain et que vous vivez un quotidien différent du nôtre. Mais nous qui sommes des élus ruraux ne pouvons pas accepter la loi NOTRE qui ira totalement à l'encontre de ce que veulent les élus. Laissez-nous un certain nombre de responsabilités. Jusqu'à présent, nous avons montré que nous étions capables de nous adapter. Nous l'avons fait avec bonne volonté et diligence, mais nul besoin de nous dicter systématiquement la manière dont nous devons aménager nos territoires.

M. Le PRÉSIDENT. D'autant que le débat sur la loi NOTRe n'est toujours pas achevé et que cette loi est loin d'être claire, puisque les seuils et les compétences des diverses collectivités n'ont cessé d'évoluer au gré des discussions. La notion de compétences partagées n'est pas encore définie. Ainsi que je l'ai indiqué ce matin, on a commencé par nous annoncer la suppression des Départements, puis la création de grandes Régions et le transfert de compétences. A terme, la loi NOTRe propose que les Départements n'exercent plus la compétence des transports scolaires. Autrement dit, tout cela est un peu flou. Tous les élus souhaitent des démarches volontaires et non contraintes. La démarche décrite à l'instant par M. Lorne me semble quelque peu difficile à accepter par les élus autres que ceux des territoires urbains.

M. BOUSSARD. Je veux conforter les propos de M. Lorne : je suis président d'une Communauté de communes sur un territoire rural. Aujourd'hui les maires des communes rurales sont totalement découragés. Si la loi devait être votée en l'état, le périmètre serait très large et les compétences restant au maire seraient les appels téléphoniques à gérer la nuit, car ses concitoyens savent le joindre à toute heure en cas de difficulté ! En revanche, lorsqu'il projetera un équipement structurant dans une communauté de communes élargie comprenant des pôles intermédiaires ou des pôles majeurs qui auront une importance, le maire de la petite commune de 200 ou 300 habitants sera asphyxié. On ne sait même pas d'ailleurs s'il participera à la communauté de communes.

Toujours est-il que je suis d'accord avec M. Lorne : selon que l'on est élu dans une zone urbaine/périurbaine ou en zone rurale, les choses sont totalement différentes.

M. Le PRÉSIDENT. Mes chers collègues, je vous remercie d'avoir pris part au débat.

Je mets aux voix le vœu. (*Adopté, dix Conseillers départementaux ayant voté contre et six s'étant abstenus*).

L'ordre du jour étant épuisé, je lève la séance.


La séance est levée à 17 heures 15.

Le secrétaire de séance,



Mme Véronique RIVRON

Le Président,



M. Dominique Le MÈNER